

L'intégration locale des réfugiés

*Quatre départements à la loupe
(Dordogne, Haute-Marne,
Maine-et-Loire et Mayenne)*



Une étude de l'Observatoire de
l'intégration des réfugiés statutaires

Novembre 2008

Les cahiers du social n° 19



France
Terre
d'Asile

Ce document a été élaboré sous la direction de

Fatiha MLATI

Directrice de l'Intégration-emploi/logement

et

Matthieu TARDIS

Responsable du service Europe-Etudes

Rédigé par

**Christophe ANDREO, Sophie BILONG, Samantha DALLMAN
et Marjolaine MOREAU**

En collaboration avec le personnel des CADA France terre d'asile
de Périgueux, Chaumont, Angers et Mayenne

Illustration de couverture
Fotolia - Charly

L'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires
est un projet soutenu
par le Fonds européen pour les réfugiés
et le ministère de l'Immigration, de l'intégration,
de l'identité nationale et du développement solidaire

Novembre 2008

L'intégration locale des réfugiés : quatre départements à la loupe (Dordogne, Haute-Marne, Maine-et-Loire et Mayenne)

Une étude de l'Observatoire
de l'intégration des réfugiés statutaires

Novembre 2008

Les cahiers du social n ° 19

France terre d'asile

SOMMAIRE GÉNÉRAL

INTRODUCTION	7
LES DÉPARTEMENTS DANS LEUR RÉGION	14
I - L'Aquitaine	14
II - La Champagne-Ardenne	17
III - Les Pays de la Loire	20
PREMIÈRE PARTIE : LA DORDOGNE	25
I - Le logement en Dordogne	25
1-La situation locale.....	25
2-L'accès des réfugiés au logement	27
3-Les actions et les dispositifs mis en place	29
3-1 Au niveau institutionnel	29
3-2 Au niveau associatif	30
II - L'emploi et la formation en Dordogne	32
1-La situation locale	32
2-L'accès des réfugiés à l'emploi et à la formation	34
2-1 Les difficultés liées aux caractéristiques du marché de l'emploi local.....	34
2-2 Les difficultés liées à la qualification et à la maîtrise de la langue.....	35
2-3 Les difficultés liées à la mobilité.....	36
3-Les actions et les dispositifs mis en place	36
3-1 Dans le domaine de l'insertion.....	37
3-2 Dans le domaine de la formation linguistique.....	40
III - La vie sociale des réfugiés en Dordogne	42

DEUXIÈME PARTIE : LA HAUTE-MARNE	45
I - Le logement en Haute-Marne	45
1-La situation locale	45
2-L'accès des réfugiés au logement.....	46
3-Les actions et dispositifs mis en place	49
3-1 Au niveau institutionnel	49
3-2 Au niveau associatif	49
II - L'emploi et la formation en Haute-Marne	50
1-La situation locale.....	50
2-L'accès des réfugiés à l'emploi et à la formation	52
2-1 Les difficultés liées aux caractéristiques du marché de l'emploi local	52
2-2 Les difficultés liées à la qualification et à la maîtrise de la langue	53
2-3 Les difficultés liées à la mobilité.....	54
3-Les actions et les dispositifs mis en place	55
3-1 Dans le domaine de l'insertion.....	55
3-2 Dans le domaine de la formation linguistique.....	58
III - La vie sociale des réfugiés en Haute-Marne	60
 TROISIÈME PARTIE : LE MAINE-ET-LOIRE	65
I - Le logement en Maine-et-Loire	65
1-La situation locale	65
2-L'accès des réfugiés au logement	66
3-Les actions et les dispositifs mis en place	69
3-1 Au niveau institutionnel	69
3-2 Au niveau associatif.....	70
II - L'emploi et la formation en Maine-et-Loire	71
1-La situation locale	71
2-L'accès des réfugiés à l'emploi et à la formation	73
2-1 Les difficultés liées aux caractéristiques du marché de l'emploi local	73

2-2 Les difficultés liées à la qualification et à la maîtrise de la langue.....	74
2-3 Les difficultés liées à la mobilité.....	75
3-Les actions et les dispositifs mis en place	76
3-1 Dans le domaine de l'insertion.....	76
3-2 Dans le domaine de la formation linguistique.....	79
III - La vie sociale des réfugiés dans le Maine-et-Loire	80
QUATRIÈME PARTIE : LA MAYENNE.....	83
I - Le logement en Mayenne	83
1-La situation locale	83
2-L'accès des réfugiés au logement	85
3-Les actions et les dispositifs mis en place	87
3-1 Au niveau institutionnel.....	87
3-2 Au niveau associatif	88
II - L'emploi et la formation en Mayenne.....	89
1-La situation locale	89
2-L'accès des réfugiés à l'emploi et à la formation.....	91
2-1 Les difficultés liées aux caractéristiques du marché de l'emploi local.....	91
2-2 Les difficultés liées à la qualification et à la maîtrise de la langue.....	93
2-3 Les difficultés liées à la mobilité.....	94
3-Les dispositifs et les actions mis en place	94
3-1 Dans le domaine de l'insertion.....	94
3-2 Dans le domaine de la formation linguistique	98
III - La vie sociale des réfugiés en Mayenne.....	100
SYNTHÈSE	103
LEXIQUE.....	113
BIBLIOGRAPHIE.....	119

INTRODUCTION

Estimés au 31 décembre 2006 à environ 124 400, les réfugiés statutaires ont surtout élu domicile dans deux principales régions métropolitaines : l'Ile-de-France et le Rhône-Alpes (pour, respectivement, 52 809 et 11 348 d'entre eux) mais aussi, dans une moindre mesure, dans des régions frontalières comme la Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), l'Alsace et le Midi-Pyrénées¹. Cette répartition régionale inégale reflète, en réalité, une concentration spécifique sur certaines zones plus réduites. C'est ainsi qu'à eux deux les départements de la Seine-Saint-Denis et de Paris accueillent 32 709 réfugiés, soit plus du quart de ceux vivant en France métropolitaine.

Les régions attractives correspondent, pour partie, aux premières régions d'arrivées des demandeurs d'asile puisque, selon l'Ofpra, en 2006, 11 679 demandeurs d'asile résidaient en Ile-de-France, 2 510 en Rhône-Alpes, 1 375 en PACA et 1 093 en Alsace². Elles correspondent également à des régions traditionnelles d'accueil des populations étrangères³ et à des zones urbanisées où les perspectives d'emploi sont meilleures, les structures d'accueil ou d'hébergement plus nombreuses et les réseaux de solidarité communautaire plus étendus.

A partir de la fin des années 1990, la demande d'asile s'est considérablement accrue et ce jusqu'en 2003. Cette année-là, l'Ofpra a enregistré 52 204 premières demandes d'asile soit, comparativement à l'année 1998, une croissance de 137,29 %. Une tendance inversée depuis – 26 278 primo demandes ont, par exemple, été dénombrées en 2006 - mais ayant durablement

¹ Ofpra, *Rapport d'activité 2006*, mars 2007, 71 p.

² *Ibid.*

³ *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration*, rapport de la Cour des comptes, novembre 2004, p. 7.

influencé la politique de l'accueil. Il en a résulté une augmentation continue du nombre de places en CADA, y compris après cette date (voir tableau ci-dessous).

Evolution du nombre de places en CADA (1994-2007)⁴

Années	1994	1995	1996	1997	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Places	2613	3073	3263	3470	3588	3781	4756	6200	10 231	12 173	15 300	17 470	19 410

Une déconcentration de l'accueil dans un contexte de décentralisation de l'insertion...

Au début des années 1990, le nombre de places en CADA était largement insuffisant par rapport à la demande d'asile. De fait, l'embolie des structures apparaissait comme un problème majeur, et ce d'autant plus que le délai de traitement de la demande d'asile s'est allongé jusqu'en 2003. Bien que l'inadéquation entre l'offre de places et la demande d'asile s'avère encore forte, l'accroissement spectaculaire du nombre de places - qui représente une croissance de 642,82 % entre 1994 et 2007 - et les moyens mis en œuvre pour raccourcir les délais de traitement des dossiers ont permis d'améliorer la situation. Cet accroissement du nombre de places est allé de pair avec un phénomène de déconcentration géographique des centres : ils étaient 268 au 31 décembre 2006, dispersés sur l'ensemble du territoire national. Depuis la circulaire du 19 décembre 2003, relative à la déconcentration de la programmation des ouvertures de places en CADA au niveau régional et de la gestion des admissions en CADA, 70 % de l'ensemble des places sont attribuées de manière déconcentrée⁵. En bref, l'accueil tend à se diversifier géographiquement et ceci d'autant plus que la réforme de l'allocation temporaire d'attente (ATA) devrait modifier profondément la répartition territoriale des demandeurs d'asile et des réfugiés statutaires. En effet, celle-ci

⁴ Source anaem.fr et FRANCE TERRE D'ASILE, *L'accompagnement socioprofessionnel des réfugiés pris en charge au sein du dispositif national d'accueil : bonnes pratiques*, Les cahiers du social, n° 10, mai 2006, p. 12.

⁵ Décret n° 2006-1380 du 13 novembre 2006 relatif à l'allocation temporaire d'attente et modifiant le code du travail et le code de l'action sociale et des familles et circulaire DPM/ACI3/n°2003/605 du 19 décembre 2003 relative à la déconcentration de la programmation des ouvertures de places de CADA au niveau régional et de la gestion des admissions en CADA.

est une allocation destinée à procurer un minimum de ressources aux demandeurs d'asile pendant la durée d'instruction de leur demande d'asile. Attribuée sous condition de ressources, l'ATA est versée par les ASSEDIC. Or, son bénéficiaire impose que l'Etat propose aux demandeurs d'asile un hébergement et que toute proposition concrète d'entrée en CADA au niveau local, régional ou national soit acceptée par les personnes⁶. Une telle incitation permettra sans doute de réduire la pression dans les principaux territoires d'accueil, dans la mesure où tous les départements sont désormais dotés d'un CADA... Enfin, cette déconcentration s'inscrit dans un contexte qui ne sera pas sans effet sur l'intégration des réfugiés, dans la mesure où la politique d'insertion récemment décentralisée confère aux conseils généraux un rôle accru. Le dernier acte de la décentralisation en 2004 a effectivement consacré les conseils généraux comme chefs de file de l'insertion : ces derniers mettent en place les plans départementaux d'insertion (PDI)* et prennent en charge le dispositif contrat d'insertion-revenu minimum d'insertion (CI-RMI)*. De plus, avec la loi 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, les réfugiés bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour l'accès à l'emploi et au logement ; accompagnement dont il est prévu qu'il s'appuie sur des conventions établies entre les autorités administratives et les collectivités territoriales et les autres personnes morales concernées (article L.711-2 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). Avec les nouvelles dispositions légales, l'intégration des réfugiés va prendre une dimension institutionnalisée et locale.

...et de transformation des rapports urbains et ruraux

Cette étude s'inscrit également dans un contexte de transformation des rapports urbains et ruraux. Les migrations urbaines vers les zones périurbaines et, dans une certaine mesure, vers les espaces ruraux éloignés s'intensifient, au point que certains géographes parlent de « rurbanisation » : 58 % des communes rurales ont,

* A la fin de cette étude un lexique explique les termes marqués d'un astérisque.

⁶ Circulaire interministérielle DPM/ACI3/2006/495 du 22 décembre 2006 relative à l'allocation temporaire d'attente.

par exemple, connu un solde migratoire positif entre 2000 et 2004⁷. Des universitaires, des associations et des élus locaux amorcent désormais une réflexion sur l'attractivité de certaines zones et sur le développement local. C'est le cas, par exemple, avec l'action de sensibilisation et de mutualisation des expériences menée par le collectif Ville-campagne, mais aussi à travers les travaux de Jean-Claude Bontron, directeur de la Société d'études géographiques et sociales appliquées⁸. Les réfugiés restent encore en marge de ce mouvement. Pourtant, il y a matière à réfléchir concernant leur accueil et leur intégration dans des territoires qui, pour certains, se repeuplent et font face à de nouveaux besoins. Aussi, depuis 2004, dans le but d'associer les réfugiés à cette dynamique géographique et démographique, France terre d'asile a mis en place un dispositif pour favoriser leur mobilité : le programme Clef de France, assuré par la Plate-forme francilienne de Promotion de l'insertion par la mobilité (PRIM). Celui-ci consiste à favoriser l'insertion des réfugiés (logement, emploi) en cherchant des solutions sur toute la France, particulièrement dans les territoires où les besoins en main-d'œuvre sont importants et la crise du logement moindre. Ainsi, entre 2005 et 2007, 154 parcours de mobilité ont été mis en œuvre.

Quatre départements à la loupe

Il nous a paru pertinent de raisonner à une échelle départementale afin de décrire plus finement les disparités territoriales, la région étant souvent un espace composite trop vaste. A partir de ce choix méthodologique nous avons retenus quatre départements : la Dordogne, la Haute-Marne, le Maine-et-Loire et la Mayenne. Des territoires sélectionnés, d'une part, parce que France terre d'asile dispose sur place de CADA et/ou de dispositif d'accueil et d'accompagnement et, d'autre part, en raison de leur situation géographique et de leur degré d'urbanisation. Ainsi, la Dordogne et la Haute-Marne sont situées à l'opposé l'une de l'autre - la

⁷ CNASEA, *Dynamiques migratoires des espaces ruraux : analyse comparative au niveau européen*, juillet 2005, p. 2 et 5.

⁸ Pour un article de fond sur la répartition territoriale des réfugiés voir : FRANCE TERRE D'ASILE, *La lettre de l'observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires*, n° 21, avril 2007, p. 1 et 2.

première dans le Sud-Ouest de la France, la seconde dans le Nord-Est – tandis que le Maine-et-Loire et la Mayenne appartiennent à la même région du Grand Ouest : les Pays de la Loire. Cette sélection nous permet d'illustrer une certaine variété géographique, en plus de prendre en compte des cas de figure différents en termes d'urbanisation. En effet, trois départements sont très ruraux (Dordogne, Haute-Marne et Mayenne) tandis que le quatrième dispose de pôles urbains substantiels (Maine-et-Loire).

Si les problématiques de l'intégration des réfugiés sont désormais bien connues pour l'Île-de-France – difficultés d'accès à un logement, à un emploi, mais aussi pour obtenir une formation professionnelle et linguistique – qu'en est-il, en effet, pour ces espaces moins urbanisés, en pleine évolution du fait de cette « rurbanisation » et où les réfugiés ne sont pas installés en nombre ? La réponse à cette question consistera à évoquer les contextes locaux, les problèmes rencontrés, ainsi que les actions menées pour les aider à s'intégrer.

Partir de l'action des CADA

Compte tenu de la multitude des acteurs impliqués et des actions menées, nous avons préféré nous appuyer sur ce que font les CADA en nous posant comme questions : comment les réfugiés sont-ils accompagnés ? Sur quoi et sur qui le personnel s'appuie-t-il pour favoriser l'intégration des personnes ?

En effet, les CADA ont en charge quatre missions spécifiques : l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile, l'accompagnement social et médical, l'animation et la scolarisation des enfants, la gestion de la sortie du centre. Même s'ils ne sont pas habilités à assurer une mission d'insertion, contrairement aux centres provisoires d'hébergement, force est de constater qu'ils proposent, implicitement, un accompagnement des réfugiés vers l'autonomie⁹. Les CADA s'efforcent ainsi de garantir la sortie de ces derniers dans les meilleures conditions possibles en proposant des solutions

⁹ Circulaire MES/DPM n° 2000-170 relative aux missions des centres d'accueil des demandeurs d'asile et Circulaire MATVI/DPM n° 699 du 14 novembre 1996 relative au fonctionnement des centres provisoires d'hébergement.

en matière de logement voire d'emploi, car nombreux sont ceux dont la durée de séjour, une fois le statut obtenu, dépasse le cadre légal. Ainsi, en 2006, la durée moyenne du séjour après l'obtention du statut équivalait à 231 jours c'est-à-dire à environ sept mois et demi. De plus, 11,7 % des places en CADA étaient occupées par des réfugiés¹⁰. La durée légale du séjour vient, d'ailleurs, d'être allongée, passant de quinze jours à trois mois renouvelables une fois avec l'accord du préfet comme il est disposé dans l'article R.348-3 du Code de l'action sociale et des familles. Un allongement qui ouvre aux équipes sociales une perspective intéressante : la reconnaissance implicite du travail d'insertion des centres devrait permettre d'accompagner de manière soutenue l'installation et le maintien des réfugiés dans les régions d'accueil. Une raison supplémentaire pour que nous ayons pris le parti d'aborder l'intégration locale des réfugiés en partant des CADA.

Quatre thèmes relatifs à l'intégration

Cette étude, qualitative, a comme objectif l'esquisse d'une sorte de « portrait » territorial rendant compte des difficultés rencontrées par les réfugiés et par ceux qui les accompagnent, à travers plusieurs thèmes intimement liés au processus d'intégration : le logement, l'emploi, la formation et la vie sociale. Dans plusieurs de ses travaux, le Haut Conseil à l'intégration (HCI) considère l'accès à un logement et à un emploi (lequel implique aussi l'accès à une formation professionnelle et/ou linguistique) comme étant des préalables indispensables à une bonne intégration¹¹. C'est donc en nous appuyant sur cette approche concrète de l'intégration que nous avons sélectionné nos thèmes. Nous gardons cependant à l'esprit que l'intégration est un phénomène complexe et global qui ne peut se résumer à ces aspects concrets, ainsi que l'explique le HCI à travers la définition qu'il en a donnée en 1991 : « L'intégration n'est pas une voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais un processus spécifique, par lequel il s'agit de susciter la

¹⁰ Anaem, *Etat du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés statutaires en 2006*, mai 2007, p. 6 et 9.

¹¹ Haut Conseil à l'intégration, *Le logement des personnes immigrées*, Avis à Monsieur le Premier ministre, décembre 2007, 91 p., et *Bilan de la politique d'intégration 2002-2005*, La Documentation française, 2006, 324 p.

participation active à la société nationale d'éléments variés et différents. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant. »

Une étude basée sur des entretiens et sur la prise en compte des politiques locales

Nous avons, pour collecter nos données, interrogé différents acteurs, à savoir une vingtaine de réfugiés sortis depuis plusieurs mois ou années des CADA et installés dans le même département. Nos interviewés nous ont ainsi permis d'obtenir des informations complémentaires sur les démarches entreprises et les dispositifs existants, ainsi que leur opinion au sujet des outils sur lesquels ils ont pu s'appuyer. Nous avons également interrogé les responsables et les chargés d'insertion des CADA pour qu'ils évoquent leurs difficultés concernant le suivi des réfugiés, les actions menées et les partenariats engagés. Enfin, nous avons recueilli le témoignage d'acteurs vers qui les réfugiés sont orientés (agents référents de l'ANPE, assistantes sociales des circonscriptions d'action sociale, responsables d'autres associations, chargés de mission du service insertion du conseil général, etc.), avec le même type d'interrogation que pour le personnel des CADA. A cela, il faut ajouter la lecture complémentaire de documents relatifs à l'action politique locale tels que le Plan départemental d'accueil* (PDA), le Programme régional d'Insertion pour les populations immigrées* (PRIPI), etc., et de travaux statistiques sur le contexte démographique et économique réalisés par des institutions compétentes (Conseil général, Insee...).



LES DÉPARTEMENTS DANS LEUR RÉGION

I - L'Aquitaine

Avec son pôle agricole et viticole, ses universités, ses emplois industriels autour de Pau, l'importance de sa superficie et la faible densité de son peuplement¹², l'Aquitaine s'avère attractive pour les jeunes actifs et les retraités, mais aussi pour d'autres catégories de nouveaux arrivants. Entre 1999 et 2004, par exemple, elle a bénéficié de la troisième croissance démographique nationale (+ 0,96 % par an), grâce à l'augmentation de son solde migratoire qui est venu compenser un solde naturel relativement faible. La Gironde est, d'ailleurs, depuis plusieurs années, le seul département à enregistrer un solde naturel positif. Cette évolution se traduit par une accentuation des déséquilibres démographiques entre pôles urbains et zones rurales, mais également entre zones littorales et zones rurales.

Les immigrés représentent environ 5,4 % de la population régionale¹³. Une proportion restée stable depuis le recensement de 1968. Aux courants migratoires plus anciens (Portugais, Espagnols, Italiens) ont succédé ceux provenant du Maghreb, d'Afrique noire ou d'Asie. Selon le recensement de 1999, les immigrés d'origine européenne sont cependant majoritaires (plus précisément les immigrés d'origine ibérique). Ils habitent surtout dans les villes, en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques. Quant à la Dordogne, elle accueille surtout des Portugais et des Britanniques. Ces derniers peuplent les campagnes périgourdines¹⁴.

¹² Au 1^{er} janvier 2007, la région, l'une des plus vastes de France, comptait seulement 3 123 000 habitants (www.insee.fr, recensement de la population depuis 2004).

¹³ La population étrangère regroupe toutes les personnes de nationalité étrangère nées ou non à l'étranger. La population immigrée est composée des personnes résidant en France nées dans un pays étranger et qui ne possédaient pas la nationalité française à leur naissance.

¹⁴ Voir « Les populations immigrées en Aquitaine », *Les dossiers Insee Aquitaine*, n° 48, janvier 2004, 32 p., et « Les immigrés en Aquitaine », *Les quatre pages Insee Aquitaine*, n° 125, 4 p.

L'accueil dans le cadre de l'asile reste encore timide. En 2006, la région a ainsi accueilli 432 demandeurs d'asile hors mineurs accompagnants, dont 59 en Dordogne, tandis que les réfugiés hors mineurs accompagnants en Aquitaine représentaient 1,91 % du nombre total des réfugiés présents en France (2 383 réfugiés, mais 253 en Dordogne, soit une proportion encore plus faible s'élevant à 0,2 %). Des chiffres qui révèlent la marginalité du phénomène, sans qu'il soit, pour autant, insignifiant¹⁵. Celui-ci a donné lieu à la mise en place de dispositifs destinés à y faire face. Il existe ainsi à Bordeaux, en Gironde, une plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile, opérationnelle depuis 2002, et gérée par le Centre d'accueil d'orientation et d'information des personnes en errance. Tous les départements ont ouverts des CADA, mais la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques, départements les plus sollicités en termes d'accueil des flux, disposent d'un nombre de places supérieur au reste de la région. En Dordogne, le CADA de France terre d'asile, situé sur Périgueux et Bergerac, a été créé en 2002 et a hébergé, depuis cette date, 89 personnes qui ont obtenu le statut de réfugié et 16 une protection subsidiaire.

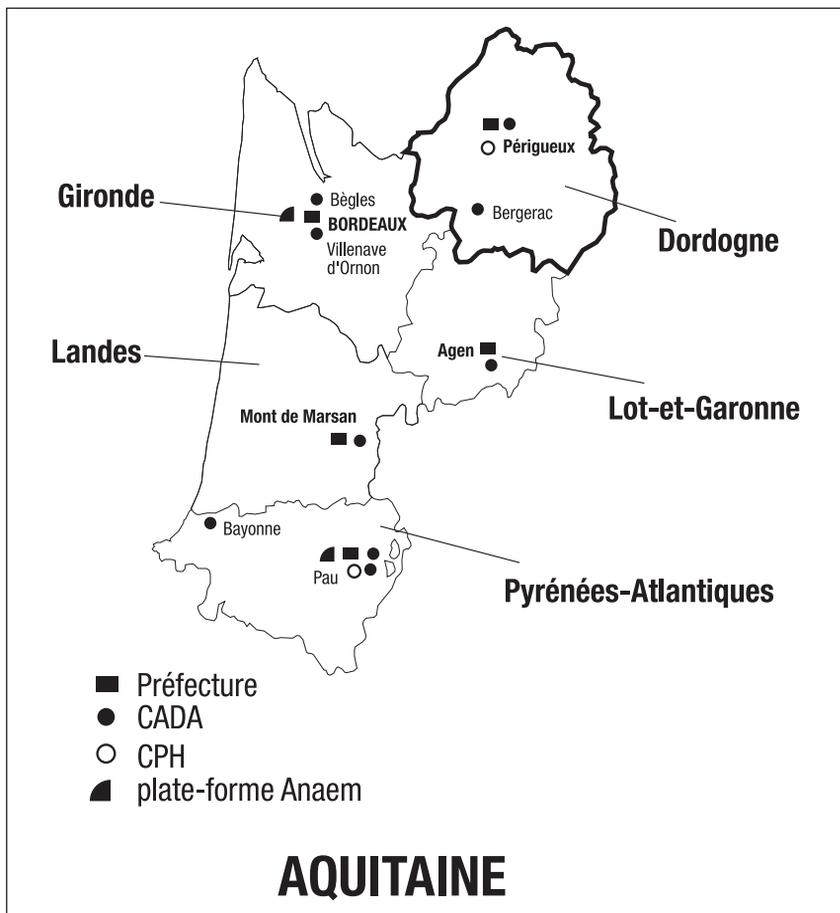
Enfin, une plate-forme de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) située à Bordeaux, avec une délégation à Pau, assure depuis son ouverture un accueil pour les primo-arrivants. En 2006, 102 contrats d'accueil et d'intégration (CAI) ont été signés par ces derniers en Dordogne, dont 5 avec des réfugiés.

***Demandeurs d'asile, réfugiés
et places d'hébergement dans le dispositif national d'accueil en 2006¹⁶***

Départements	Première demandes d'asile	Nombre de réfugiés installés	Nombre de places en CADA	Nombre de places en CPH
Dordogne	59	253	80	0
Gironde	264	1244	167	0
Landes	15	181	60	0
Lot-et-Garonne	25	109	70	0
Pyrénées-Atlantiques	69	596	150	60
Total	432	2383	627	60

¹⁵ Voir Ofpra, *Rapport d'activité 2006*, mars 2007, p. 54, 55 et 71.

¹⁶ Chiffres tirés, pour le dispositif national d'accueil (CADA et CPH), des données disponibles de la Direction de la population et des migrations.



II - La Champagne-Ardenne

Troisième région la plus industrielle de France - avec un savoir-faire dans les secteurs de la métallurgie, des industries agricoles et alimentaires, du textile, de l'équipement mécanique et de l'emballage-conditionnement - la Champagne-Ardenne, dont la population est estimée à près de 1 338 600 habitants en 2006, affiche un solde migratoire déficitaire qui fait d'elle une des régions les moins peuplées. Entre 1999 et 2004, elle a perdu en moyenne chaque année 0,20 % de sa population¹⁷ et peine à enrayer ce déclin démographique qui n'est pas récent. Les départements des Ardennes et de la Haute-Marne connaissent une véritable hémorragie. Ainsi, dans ce dernier territoire, le moins peuplé, avec 194 873 individus en 2006, une perte de 80 000 habitants a été enregistrée entre 1851 et 2005¹⁸. Un déclin qui s'accompagne d'un vieillissement marqué de la population, y compris chez les immigrés, avec le départ des jeunes et le retour des plus âgés, puisqu'entre 1990 et 1999, le pays de Chaumont a, par exemple, enregistré un solde migratoire positif pour la tranche d'âge des 60-74 ans¹⁹. Très rural - la plupart des bourgades n'atteignent pas 3 000 habitants - le département souffre, en outre, d'un enclavement certain.

Forte d'une longue tradition d'immigration, la population de la région Champagne-Ardenne s'est façonnée au fil du temps, en accueillant d'abord des Belges, des Italiens, puis des Espagnols, des Polonais et des Algériens. En 1999, les immigrés représentaient 4,9 % de la population régionale, pourcentage inférieur à la moyenne nationale - lequel atteint presque 8 % - et inégalement réparti : 25 405 immigrés vivaient dans la Marne, 17 539 dans l'Aube, 15 402 dans les Ardennes, alors qu'ils n'étaient que 6 842 en Haute-Marne²⁰. Leur origine s'est fortement diversifiée, avec notamment une importante communauté asiatique installée dans l'Aube, même si les Portugais et les Algériens restent les plus nombreux²¹. L'immigration est pourtant en diminution depuis près de vingt-cinq ans.

¹⁷ « Démographie : stabilité des naissances et forte baisse des décès », *Bilan économique 2004 Insee Champagne-Ardenne*, n° 19, juillet 2005, p. 2.

¹⁸ « Dossier démographie », *Le Journal de la Haute-Marne*, 19 juillet 2007.

¹⁹ MONNOT S., « Pays de Chaumont : relever le défi du vieillissement », *Insee Flash Champagne-Ardenne*, n° 65, juin 2006, p. 3.

²⁰ Insee, *Atlas des populations immigrées en Champagne-Ardenne*, 2004, p. 28.

²¹ Insee, *Atlas des populations immigrées en Champagne-Ardenne*, 2004, p. 7.

Les flux de demandeurs d'asile sont faibles également : en 2006, seules 229 nouvelles demandes d'asile hors mineurs accompagnants ont été enregistrées. Le nombre de réfugiés hors mineurs accompagnants, soit 1 889, ne représentait que 1,52 % du nombre total de personnes placées sous la protection de l'Ofpra²². Sept CADA ont ouvert dans la région qui ne compte, en revanche, aucun CPH. En Haute-Marne, le CADA de France terre d'asile à Chaumont, créé en 2002, dispose de 70 places. Depuis l'ouverture du centre, 136 personnes (soit 28 ménages) sont sorties avec le statut de réfugié. L'Association d'aide aux travailleurs migrants (AATM) gère l'autre CADA du département, qui se trouve sur deux sites, Langres et Bourbonne-les-Bains, et compte 60 places au total.

La région dispose aussi d'une plate-forme Anaem à Reims (département de la Marne), mise en place en avril 2006. Cette année-là, 589 CAI ont été signés en Champagne-Ardenne, dont 63 par des personnes domiciliées en Haute-Marne. L'année suivante, le nombre de contrats s'est élevé, pour toute la région, à 1 174. En Haute-Marne, sur 139 CAI, 7 concernaient des réfugiés²³.

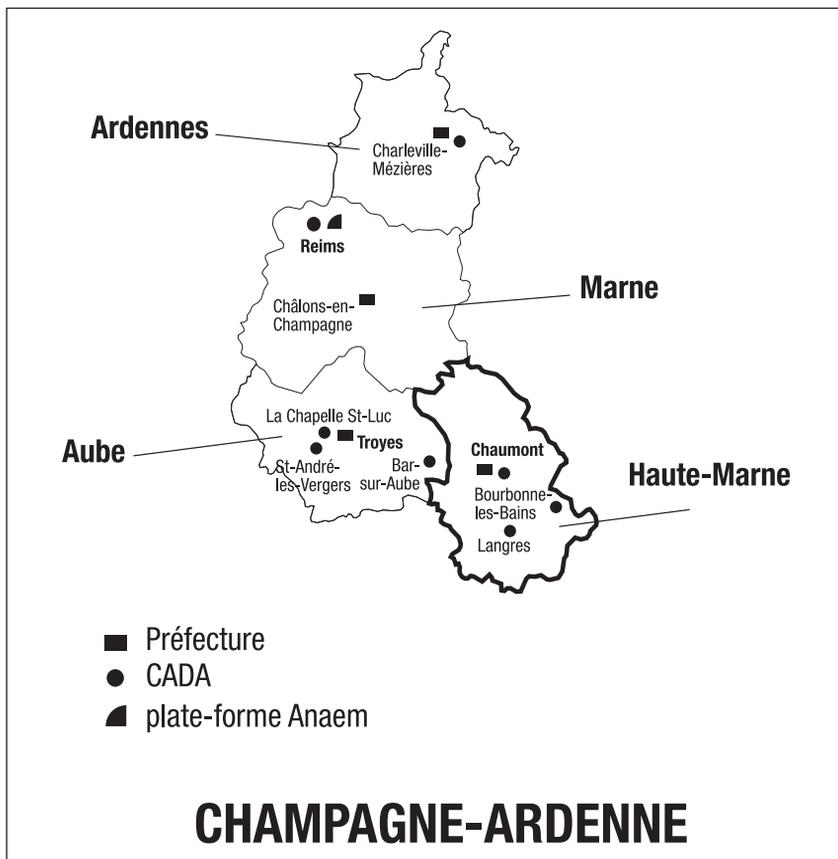
***Demandeurs d'asile, réfugiés
et places d'hébergement dans le dispositif national d'accueil en 2006²⁴***

Départements	Première demandes d'asile	Nombre de réfugiés installés	Nombre de places en CADA	Nombre de places en CPH
Ardennes	26	10	60	0
Aube	104	1242	205	0
Marne	68	398	51	0
Haute-Marne	31	149	104	0
Total	229	1889	420	0

²² Voir Ofpra, *Rapport d'activité 2006*, mars 2007, p. 54, 55 et 71.

²³ Chiffres fournis par la directrice territoriale de l'Anaem de Champagne-Ardenne.

²⁴ Ces chiffres sont tirés, pour le dispositif national d'accueil (CADA et CPH), des données disponibles de la Direction de la population et des migrations. La capacité d'hébergement a été portée à 689 places fin 2007, soit une progression d'un tiers. La nouvelle répartition entre les quatre départements attribue 28 % des places aux Ardennes, 30 % des places à l'Aube, 24 % à la Marne et 19 % à la Haute-Marne. « DDASS de Champagne-Ardenne et de la Marne, Enquête établissements sociaux 2004 », *Flashstat*, n° 22, novembre 2007.



III - Les Pays de la Loire

Région jeune, composite, ouverte sur l'océan, les Pays de la Loire ont tout pour être propices à l'accueil. À côté d'une économie partagée entre agriculture et industrie, la région arbore un dynamisme démographique certain, grâce à son solde naturel et, depuis plusieurs années, à son solde migratoire. En fait, la population ligérienne s'accroît plus vite que la population française. En 2007, par exemple, la région comptait 3 455 000 habitants²⁵, avec une augmentation régulière de la population qui n'a épargné aucun département : qu'il s'agisse de la Loire-Atlantique, le plus peuplé avec le Maine-et-Loire, ou de la Mayenne dont la population frôle à peine les 300 000 habitants²⁶.

Si jusqu'à une date récente peu d'immigrés résidaient en Pays de la Loire – ils représentaient 1,9 % de la population régionale en 1999, l'un des taux les plus faibles de l'hexagone – la région semble désormais faire partie des nouvelles terres d'élection des étrangers²⁷. Celle-ci connaît effectivement une accélération et une diversification des flux migratoires. Ainsi, en 2005, la proportion d'immigrés dans la population passait à 2,6 %²⁸. De nouvelles populations s'installent, surtout en Loire-Atlantique et dans le Maine-et-Loire.

Les villes importantes des départements constituent généralement le réceptacle des populations immigrées même s'il existe une immigration en milieu rural ou semi-rural. De plus, certains départements concentrent plus d'immigrés que d'autres. C'est le cas des départements plus urbanisés et moins enclavés, comme la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire. Il y a ainsi un écart important entre le département où le nombre d'immigrés est le plus élevé et celui où il est faible. Alors que la Loire-Atlantique accueille 43 % des immigrés de la région, la Mayenne

²⁵ www.insee.fr, recensement de la population depuis 2004.

²⁶ *Données sur la précarité*, observation sociale-précarité, Drass, septembre 2006, 81 p.

²⁷ *Renouveau de l'immigration*, Etudes Insee Pays de la Loire, n° 32, janvier 2005, 4 p.

²⁸ MORVAN H., « 87 000 immigrés en Pays de la Loire en 2005 », *Informations statistiques Insee pays de la Loire*, n° 265, juillet 2007, p1.

en accueille moins de 7 %²⁹. Si, à ce sujet, le département du Maine-et-Loire apparaît souvent en deuxième position, serré de près par la Sarthe, la Mayenne constitue, en fait, la lanterne rouge de la région³⁰.

L'immigration ligérienne se caractérise aussi par une moindre migration intra-européenne et par des flux plus nombreux en provenance de l'Afrique noire ou de l'ex-Indochine. Il n'empêche que l'immigration européenne se diversifie et s'amplifie : les flux traditionnels venant d'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Italie) s'effacent devant ceux d'Europe du Nord (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Pays-Bas). Pour autant, demandeurs d'asile et réfugiés ne sont pas nombreux. En 2006, par exemple, la région comptait 846 nouveaux demandeurs d'asile hors mineurs accompagnants et 2 082 réfugiés hors mineurs accompagnants, soit à peine 1,67 % du nombre total des réfugiés vivant sur le territoire national³¹.

Avant la baisse historique de la demande d'asile en France, amorcée en 2005, les Pays de la Loire ont cependant vu croître de manière significative les flux de demandeurs d'asile – notamment dans les départements les plus attractifs – en raison de l'implantation déjà ancienne de certaines communautés (Tchadiens, Guinéens, Chinois...) et de la saturation des régions habituellement sollicitées. Le Maine-et-Loire est le second département d'accueil des réfugiés et la Mayenne le dernier. En 2006, ils étaient 855 à vivre dans le Maine-et-Loire et 204 à vivre en Mayenne. Un public majoritairement concentré dans les grandes villes : à Angers pour le Maine-et-Loire, à Laval pour la Mayenne.

Les Pays de la Loire comptent quatre plates-formes d'accueil des demandeurs d'asile, dont l'espace accueil géré par l'association l'Abri de la providence dans le Maine-et-Loire. Il existe également à Laval, en Mayenne, un point d'accueil et de suivi social, administratif et juridique (Passaj), géré par France terre d'asile,

²⁹ PRIPI des Pays de la Loire 2005-2007, Préfecture de région et Drass, p. 16.

³⁰ PRIPI des Pays de la Loire 2005-2007, Préfecture de région et Drass, 208 p.

³¹ Voir Ofpra, *Rapport d'activité 2006*, mars 2007, p. 54, 55 et 71.

qui prend en charge les primo-arrivants (suivi juridique et hébergement d'urgence).

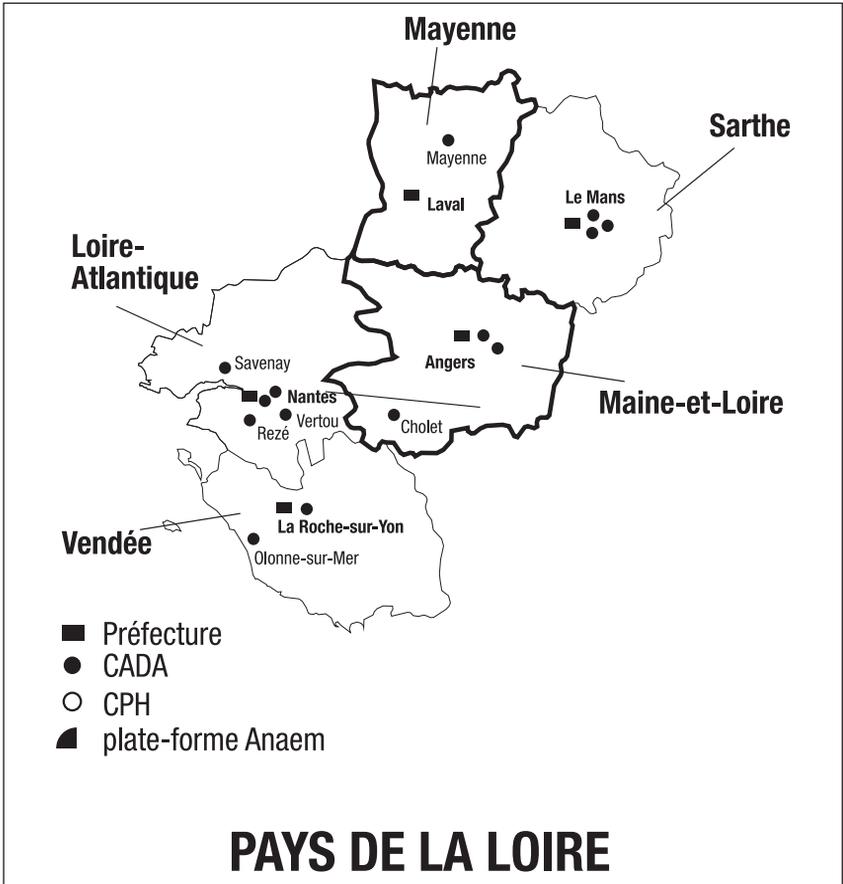
La région compte 14 CADA et un CPH. Le CADA de France terre d'asile dans le Maine-et-Loire a été créé en 2001. 212 personnes ont obtenu le statut de réfugié, 27 personnes une protection subsidiaire. Celui de Mayenne existe depuis 2002. 124 personnes ont obtenu le statut de réfugié, 13 personnes une protection subsidiaire.

Quant à la plate-forme Anaem située à Nantes, elle couvre les différents départements. Les réfugiés en Maine-et-Loire s'y rendent dans le cadre du CAI, tandis que ceux de la Mayenne passent par la Ddass du Mans, où des permanences sont assurées par des auditrices de la plate-forme d'accueil de Nantes. En 2006, pour toute la région, 620 personnes ont signé le CAI, dont 104 réfugiés.

***Demandeurs d'asile, réfugiés
et places d'hébergement dans le dispositif national d'accueil en 2006³²***

Départements	Première demandes d'asile	Nombre de réfugiés installés	Nombre de places en CADA	Nombre de places en CPH
Loire-Atlantique	306	1162	304	40
Maine-et-Loire	253	855	260	0
Mayenne	67	204	90	0
Sarthe	138	338	285	0
Vendée	82	243	111	0
Total	846	2082	1050	40

³² Chiffres tirés des données disponibles de la Direction de la population et des migrations pour le dispositif national d'accueil (CADA et CPH).



**LES DÉPARTEMENTS
FACE AU DÉFI
DE L'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS**

LA DORDOGNE

I - LE LOGEMENT EN DORDOGNE

1 - La situation locale

Comparé à d'autres départements d'Aquitaine, le département de la Dordogne est plus rural, plus enclavé³³. Il dispose d'un parc locatif ancien, datant pour moitié d'avant 1948, dont une partie s'avère potentiellement indigne³⁴, notamment s'agissant des logements sociaux. De plus, l'habitat s'appuie essentiellement sur la maison individuelle, avec 87,6 % du total des logements départementaux contre 71 % au niveau régional. Le département se caractérise aussi par une forte proportion de propriétaires occupants, avec 64 % des logements occupés contre 54,7 % pour la moyenne nationale³⁵. Malgré tout, l'accession à la propriété s'avère difficile ; elle concerne surtout les personnes

³³ MARCHAIS J., *Le logement en Aquitaine*, février 2006, rapport du Conseil économique et social régional, 147 p.

³⁴ La notion d'habitat indigne recouvre l'ensemble des situations d'habitat qui dénie le droit au logement et portent atteinte à la dignité humaine. Il s'agit d'un concept politique et non juridique qui recouvre les logements, immeubles et locaux insalubres, locaux où le plomb est accessible, immeubles menaçant de tomber en ruine, hôtels meublés dangereux, habitats précaires dont la suppression ou la réhabilitation relève des pouvoirs de police administrative exercés par les maires et les préfets. Voir www.logement.gouv.fr

³⁵ Voir le site du Conseil général de Dordogne (www.cg24.fr).

âgées et les ménages hollandais, belges, anglais, allemands, très présents dans ce département³⁶. Cette tendance laisse cependant moins d'opportunités à ceux qui cherchent un logement à louer. Au dernier recensement de 1999, l'ensemble du parc locatif du département s'élevait à 208 790 logements, soit 14 % du parc aquitain contre 43,1 % pour la Gironde³⁷.

Une offre locative qui ne suffit pas à répondre aux besoins. Le parc de logements pour les jeunes (logements étudiants, résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs) connaît, par exemple, une crise. La pression découlant de cette situation se répercute par une augmentation des prix. A Périgueux et à Bergerac, par exemple, là où les populations immigrées sont surreprésentées, le prix du mètre carré atteignait respectivement 7,4 et 8,6 euros au mètre carré en 2006. Des valeurs modestes en comparaison de la moyenne des prix parisiens (20,2 euros), mais relativement élevées par rapport à d'autres communes de départements ruraux³⁸. Un phénomène que l'on retrouve également dans toute l'Aquitaine, dont la hausse des prix de l'immobilier est supérieure à la moyenne nationale, si l'on exclut l'Île-de-France.

Enfin, les logements sociaux représentent environ 25 %³⁹ des logements locatifs du département,

un pourcentage supérieur à la moyenne nationale qui s'élève, selon l'Union nationale de la propriété immobilière, à 18,6 %⁴⁰. Ces logements sont surreprésentés dans les pôles urbains et leur périphérie : en 1999, les villes de Périgueux et de Bergerac comptaient à elles seules 6 000 logements sociaux, soit 60 % du parc social. A noter qu'avec Sarlat et Terrasson, elles accueillent aussi 61,8 % des ménages étrangers dans le parc HLM* uniquement, contre 49,1 % pour l'ensemble des ménages⁴¹. Pour autant, les logements sociaux s'avèrent insuffisants par rapport à la demande, notamment les logements sociaux publics à bas loyer. Il faut dire qu'en Dordogne le revenu départemental moyen est inférieur au niveau national. Il s'agit même de la plus faible moyenne des départements d'Aquitaine. En 2001, par exemple, une large part des ménages se situait sous la barre des 60 % des plafonds de res-

³⁶ Direction régionale de l'Aquitaine, *Les conditions de logement des populations immigrées en Dordogne*, diagnostic express, septembre 2002, p. 12.

³⁷ MARCHAIS J., *Le logement en Aquitaine*, février 2006, op. cit., p. 51.

³⁸ « Le top 639 des loyers 2006 », *Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux* (CLAMEUR), février 2007, 25 p.

³⁹ Voir le site du Conseil général de Dordogne (www.cg24.fr).

⁴⁰ UNPI, *Le livre blanc de la crise du logement. La résoudre en 15 ans*, septembre 2007, p. 4.

⁴¹ Direction régionale de l'Aquitaine, *Les conditions de logement des populations immigrées en Dordogne*, op. cit., p. 24.

sources pour l'accès à un logement locatif social⁴². Il en résulte que le délai d'obtention d'un logement social pour un demandeur lambda atteint souvent douze mois. Le parc social privé, quasiment équivalent au parc public, constitue donc un enjeu important dans la lutte contre la précarité. Afin de remédier à cette situation, il est prévu de construire, pour la période 2006-2011, 343 logements sociaux par an (soit 2 060 au total) et d'en réhabiliter 10 346. En outre, grâce aux différentes lois (Perrisol, Besson, De Robien) et au Plan de cohésion sociale, l'offre de logements privés et sociaux continue d'augmenter avec la construction, les opérations de réhabilitation et la baisse du nombre de logements vacants⁴³. En bref, même si le contexte est loin d'être idéal, il devrait s'améliorer à condition que les pouvoirs publics maintiennent leurs efforts.

2 - L'accès des réfugiés au logement

Dans ce contexte qu'en est-il de l'accès des réfugiés au logement ? Ces derniers, à l'instar d'autres publics, sont confrontés à une difficulté d'accès tant dans le parc privé que dans le parc public. Tout d'abord, le parc privé est relativement cher compte tenu de leurs revenus (ils occupent souvent des emplois faiblement qualifiés ou vivent grâce aux minima sociaux). Ensuite, selon

le personnel du CADA France terre d'asile de Périgueux, les propriétaires exigent des réfugiés candidats à la location un emploi en CDI. Enfin, le parc social, nous l'avons évoqué plus haut, ne parvient pas à satisfaire la demande. En conséquence, les délais de sortie pour les réfugiés en CADA s'allongent : en 2006, ils sont d'environ neuf mois à Périgueux et de cinq mois à Bergerac. Le cas de cette réfugiée illustre assez bien les difficultés d'accès à un logement social :

« On a mis deux ans pour obtenir un logement HLM. D'abord, on a trouvé un logement privé, il fallait quitter le CADA. Dès qu'on l'a eu, on a déposé un dossier HLM. C'est l'intervenante sociale qui nous a aidés et la CAF aussi, pour le logement privé et pour le dossier HLM. On a eu un T4 avec deux chambres, l'agence a accepté. Au bout de deux ans on a déménagé. Le logement privé c'était trop cher. Avec le logement HLM on a une chambre en plus. C'est bien, le centre-ville est à cinq minutes en bus », Madame K., réfugiée albanaise.

L'obtention d'un logement implique, en outre, souvent des tentatives répétées et des ajustements par rapport aux aspirations des personnes.

⁴² Conseil général de Dordogne, *Plan logement Dordogne 2006-2011*, p. 6.

⁴³ Ce qui a permis de conforter l'activité du bâtiment en Aquitaine qui représente 20 % du PIB régional.

De fait, la satisfaction n'est pas toujours au rendez-vous, surtout s'agissant du premier appartement :

« J'étais en CADA à Bergerac, je suis sortie pour un logement à Bergerac. Ça ne me plaît pas du tout, le bâtiment est très vieux, il y a de l'humidité. Ça fait maintenant un an et demi que j'y suis. Je voulais aller sur Lyon ou Le Mans. J'ai demandé un logement là-bas, mais cela a traîné. Finalement, au bout de huit mois, le CADA a dû nous faire sortir. On a trouvé un logement sur Bergerac assez vite, cela a pris trois mois. Le CADA m'a envoyée vers un bailleur social. J'ai déposé le dossier et j'ai eu le logement ensuite. Pour la caution j'ai fait l'avance, j'ai été remboursée avec le FSL. C'est un T4, quatrième étage sans ascenseur. C'est dur avec les courses et avec les enfants. Je n'ai pas de voiture. Je suis en train de passer mon permis. En attendant, je prends le bus, mon travail est à vingt minutes. C'est assez bien desservi où j'habite. De toute façon, j'attends de changer. J'ai déposé un dossier chez un autre bailleur pour un autre quartier. Ici je ne me plais pas trop. Il y a du bruit, des enfants qui font du bruit tout le temps le soir... »*, Madame M., réfugiée rwandaise.

Les réfugiés peuvent être aidés dans leur démarche par le personnel du CADA et par les travailleurs sociaux des services de droit commun (circonscription d'action sociale du

département, centre communal d'action sociale), mais cela n'est pas systématique. Le fait d'avoir de bons contacts et d'être bien insérés localement offre à certains de meilleures chances de trouver un logement adapté à leurs besoins :

« Quand on est sorti du CADA on a d'abord eu un petit T3. C'était dur avec trois enfants. J'ai trouvé l'appartement auprès d'un particulier. Le responsable du CADA nous a donné les coordonnées d'un bailleur social de Bordeaux, "Domofrance", et j'ai fait la demande. Ils nous ont accordé un pavillon, T4, cela s'est fait bien plus tard. Au moment où nous avons emménagé j'ai aussi demandé pour un T5. Au Conseil général, j'ai connu des gens, dont le maire qui intervenait comme conseiller d'orientation psychologique là-bas. En fait, je connaissais tous les conseillers là-bas. Et donc j'ai appris qu'il y avait un projet de construction. On m'a alors conseillé de faire une demande car il n'y aurait que deux T5. (...) Nous avons eu une réponse positive. Nous allons déménager en février pour Champcevinel. Pourquoi déménager ? On est bien, mais il y a trois chambres et on aimerait bien séparer les garçons. Et puis cela nous rapproche du travail. Mon mari va économiser vingt minutes de trajet et des frais d'essence. Moi je serai à côté », Madame T., réfugiée arménienne (d'Azerbaïdjan).

Se posent aussi les problèmes de la mobilité⁴⁴. En effet, les réfugiés habitent souvent dans les pôles urbains du département, là où le parc public est plus important, à l'instar de l'activité économique. La disponibilité de certains logements privés, dans les zones les plus reculées du département, apparaît donc comme une possibilité limitée, dès lors que les réfugiés sont dépendants des transports publics qui se raréfient dans les espaces ruraux.

3 - Les actions et les dispositifs mis en place

Des actions sont menées par le personnel du CADA à partir des possibilités locales, sachant que les villes de Périgueux et de Bergerac offrent des configurations un peu différentes.

3 - 1. Au niveau institutionnel

Avec la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les départements peuvent avoir une compétence pour l'habitat social et privé aidé. Un nouveau plan pour le logement vient d'être mis en place en 2006. Il remplace le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)* de la période 1999-2005. L'accent est mis sur le développement de l'offre locative en faveur des ménages défavorisés, la facilitation de l'accès au logement,

le maintien dans des logements décents, le soutien des politiques locales de l'habitat et une meilleure connaissance des besoins. Pour autant, les réfugiés ne sont pas considérés comme un public spécifique. En fait, leur accès au logement passe souvent par le logement social, même si la situation implique de développer les possibilités d'accès vers le logement privé.

Il y a, à Périgueux, cinq bailleurs sociaux, France terre d'asile ne collabore réellement qu'avec trois d'entre eux : l'office municipal, l'office départemental, l'office HLM atlantique. Les appartements pour les demandeurs d'asile sont d'ailleurs loués par le CADA principalement à l'office municipal et départemental. A Bergerac, France terre d'asile sollicite les deux seuls bailleurs existants : l'office départemental Horizon départemental et SA HLM. Ces deux bailleurs louent des appartements au CADA, lequel dispose aussi de logements appartenant à des particuliers. En revanche, s'agissant des réfugiés, seul SA HLM propose effectivement des logements et constitue, de fait,

⁴⁴ Selon l'Insee, en 1999, un habitant sur six de Dordogne résidait dans une commune insuffisamment équipée (boucherie, boulangerie, pharmacie, cabinet médical, etc.). RICHARD G. et MICHAUX P. A., « Dordogne : un département où l'éloignement aux équipements et aux services est important », *Insee Aquitaine*, n° 68, mars 1999, 8 p.

un partenaire. A noter qu'il n'y a pas de bailleur municipal dans cette ville. De plus, il s'agit, à Périgueux comme à Bergerac, d'un partenariat qui ne repose sur aucune convention. La chargée d'insertion de Bergerac évoque cette absence de conventionnement comme une carence et souhaiterait une rencontre pour faciliter le partenariat. Effectivement, SA HLM ne reconnaît pas le public réfugié comme prioritaire et exige la carte de résident pour enregistrer la demande de logement. Elle évoque également la difficulté à établir un partenariat solide dans un contexte où le faible nombre de réfugiés l'amène à ne solliciter que ponctuellement ce bailleur. Pour autant, l'accès au logement social est rendu plus aisé qu'à Périgueux du fait d'une meilleure coopération avec le personnel municipal de l'agglomération Bergeracoise⁴⁵.

France terre d'asile démarche aussi les services décentralisés de l'Etat. L'association a ainsi pu obtenir de la DDASS un conventionnement allocation de logement temporaire (ALT)* destiné à financer un logement-relais* au 1^{er} juillet 2007. En septembre de la même année, le responsable du CADA et le service logement du Conseil général et de la Direction départementale de l'équipement se sont rencontrés : il s'agissait, pour France terre d'asile, de sensibiliser les acteurs institutionnels au projet Reloref⁴⁶, mais

aussi de présenter des candidatures de ménages réfugiés devant une commission pour l'attribution de logements conventionnés (la Commission de relogement adapté). Le rôle de celle-ci consiste à attribuer des logements dans le cadre des accords collectifs départementaux qui garantissent un droit de réservation de soixante logements par an pour les publics défavorisés. Certes, peu de logements ont été attribués aux réfugiés, mais l'accès à cette commission est, depuis cette réunion, facilité.

3 - 2. Au niveau associatif

France terre d'asile s'appuie ponctuellement sur ses relations avec d'autres associations locales, pour trouver des solutions de sortie du CADA ou afin que les réfugiés soient accompagnés dans leur accès au logement et suivis pendant quelques temps. En janvier 2005, France terre d'asile a, par exemple, signé un protocole de partenariat avec la fédération nationale des centres Pact Arim* qui se décline localement. Celui-ci prévoit que les centres Pact Arim* proposent des logements du parc privé social aux réfugiés, France terre d'asile assurant, pendant

⁴⁵ Les maires sont membres de droit des commissions d'attribution des logements concernant le territoire de leur commune. Ils jouent donc un rôle prépondérant.

⁴⁶ Pour en savoir plus sur le projet, voir dans la partie consacrée au Maine-et-Loire.

quelque temps, l'accompagnement social des ménages nouvellement installés si le besoin se faisait sentir. En Dordogne, cependant, le partenariat avec le centre Pact Arim* n'a pas encore abouti. Or, le Pact Arim* reste un acteur clef du logement dans ce département, le Conseil général l'ayant chargé de contribuer à l'émergence d'une offre de logements publics et privés (prospection, assistance technique, réalisation d'études, etc.). Il assure également une gestion locative adaptée* pour une trentaine de logements privés et propose une vingtaine de logements en sous-location* ou en bail glissant* avec un accompagnement social lié au logement (ASLL*).

A Périgueux, deux orientations sont possibles pour faire sortir les réfugiés du CADA si aucun logement pérenne n'a pu être trouvé. Ces derniers sont ainsi dirigés vers l'association Secours aux familles en difficulté (Safed) et vers l'Association périgourdine d'action et de recherche sur l'exclusion (Apare). A Bergerac aussi, le personnel du CADA dispose de deux orientations possibles : l'association l'Atelier et le CHRS* la cité de Béthanie.

La Safed gère un centre d'hébergement et de réinsertion social (CHRS)* et une résidence sociale ; elle bénéficie d'une convention ALT* et assure un accompagnement pour

les personnes sous tutelle juridique. Elle ne peut cependant accueillir les familles de plus de trois personnes et prend souvent en charge les femmes seules avec enfants.

L'Apare gère aussi un CHRS*, pratique le bail glissant* avec dix logements pris dans le parc public, ainsi que l'ASLL*. Elle a, de plus, été chargée par le Conseil général d'une mission d'appui à la recherche et à l'insertion par le logement, en prospectant prioritairement auprès des propriétaires privés et en assurant l'animation d'ateliers qui visent à aider les participants à gérer seuls la recherche et les questions de logement.

L'Atelier bénéficie d'un conventionnement ALT* et pratique le bail glissant* avec quatre logements pris dans le parc public. Le CHRS* la cité de Béthanie est, quant à lui, une structure récente. Ces deux acteurs de l'insertion n'acceptent, cependant, que les personnes isolées ou les familles restreintes. Bien qu'ils n'aient eu, jusqu'à présent, qu'à accueillir les réfugiés et les régularisés de manière marginale, ils constituent pour le CADA, à Bergerac, des partenaires ponctuels mais ouverts.

Le responsable du CADA a su, de plus, mettre en place un partenariat avec la Fnaim lui permettant de contacter directement les agences

immobilières. Il a ainsi informé ces agences de ses besoins en termes de logement et a obtenu quelques logements privés pour des demandeurs d'asile isolés.

Pour finir, un contrat de séjour entre le CADA et les réfugiés statutaires a été établi, dont le contenu stipule que l'entrée dans un logement situé dans le département est prioritaire. Après trois mois de recherches infructueuses, les réfugiés sont ainsi tenus d'accepter toute proposition, afin de faciliter la recherche locale d'un logement. D'après le responsable du CADA, un peu moins d'un tiers des réfugiés sortis du CADA depuis son ouverture en septembre 2002 ont cependant quitté le département. Cette mobilité volontaire des réfugiés, qui n'est pas majoritaire, complique, bien évidemment, la recherche de débouchés. Le personnel du CADA s'efforce, en effet, de prospecter pour des logements en dehors du département lorsque les familles ont un projet de mobilité. Or, cela s'avère assez difficile, d'autant qu'il n'y a pas vraiment de contacts avec les bailleurs en dehors du département. De fait, comme le souligne la chargée d'insertion de Bergerac, seules les familles déterminées prenant des initiatives ont de réelles chances de voir aboutir leur recherche d'un logement en dehors de la Dordogne

II - L'EMPLOI ET LA FORMATION EN DORDOGNE

1 - La situation locale

La Dordogne fait partie d'une région, l'Aquitaine, qui peut se targuer d'une certaine réussite⁴⁷. En 2003, celle-ci se classait en sixième position sur les vingt-six que compte la France avec un PIB par habitant de 23 373 euros contre 25 650 pour la moyenne nationale. La situation économique en Aquitaine est donc plutôt bonne, d'autant que le taux de chômage des actifs atteignait 7,8 % en juin 2007, un taux en dessous de la moyenne nationale (8 %)⁴⁸. La prospérité de cette région - indiscutablement attractive pour les personnels qualifiés - ne concerne pas uniformément son territoire, le littoral et la Gironde étant plus favorisés, plus urbanisés et plus touristiques. Pour autant, la Dordogne n'est pas un département sinistré, malgré quelques difficultés. En juin 2007, le taux de chômage s'élevait à 7,8 % - le même que le taux de chômage régional - contre 8 % au niveau national.

⁴⁷ « L'année économique et sociale 2005 en Aquitaine », *Insee Aquitaine*, n° 59, juin 2006, 34 p.

⁴⁸ www.insee.fr

La question de l'emploi dans ce département implique cependant de prendre en compte ses disparités internes, lesquelles s'articulent notamment autour des deux principales villes : Périgueux et Bergerac. L'Insee découpe les territoires en zone d'emploi* afin de décrire plus finement la situation économique⁴⁹. La Dordogne compte cinq zones d'emploi* : Périgueux, Bergerac, Sarlat-la-Canéda, Terrasson, Nord-Est de la Dordogne. Les zones de Périgueux et de Bergerac s'avèrent les plus intéressantes pour notre étude, car elles concentrent une grande partie des populations immigrées, ainsi que la plupart des réfugiés. Leurs caractéristiques principales sont les suivantes :

La zone d'emploi* de Périgueux était, au 1^{er} janvier 2002, la quatrième plus grande zone d'emploi* d'Aquitaine. Malgré son urbanisation, elle comptait cette année-là encore 3 300 exploitations agricoles. Son industrie, en recul, surtout dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, se compose de PME, mais aussi d'établissements relativement connus dans le domaine de la fabrication de fromages (Fromarsac), la production de viandes de boucherie (Sobeval) et la biscuiterie (Lu-France). Reste que les services prédominent, notamment avec le secteur de l'hôtellerie-restauration : ils occupaient, en 2002, 62 % des salariés. De fait, les em-

ployés sont proportionnellement plus nombreux parmi les salariés que la moyenne régionale. Enfin, le bâtiment, bien représenté, a progressé ces dernières années, surtout en 2003, avec un taux de création d'entreprises assez fort. La zone d'emploi* de Périgueux se caractérise également par une main-d'œuvre constituée de personnes peu diplômées. En 2003, le taux de chômage des actifs y atteignait 9,3 %.

La zone d'emploi* de Bergerac abrite aussi une agriculture qui se veut dynamique avec 2 600 exploitations, dont 30 % spécialisées dans les fruits et légumes et la viticulture. Son industrie, qui assure 16 % des emplois salariés, est spécialisée dans la chimie et la transformation des matières plastiques, les industries agro-alimentaires, les équipements mécaniques et le bois-papier. Mais, à l'instar de ce qui se passe dans la zone de Périgueux, elle se maintient difficilement, alors que le secteur du bâtiment progresse. Quant aux secteurs du commerce et des services, ils ont apporté, entre 1999 et 2003, 1 550 emplois supplémentaires. Dans cette zone d'emploi, davantage affectée par le chômage que celle de Périgueux⁵⁰, les actifs sont, comme

⁴⁹ « Portrait économique des zones d'emploi », *Insee Aquitaine*, n° 53, juin 2005, 17 p.

⁵⁰ « La Dordogne : aperçu des principaux résultats du recensement de la population de 1999 », *Insee Aquitaine*, n° 33-2, août 2000, 8 p.

pour le reste du département, faiblement diplômés. Les emplois à temps partiel, surreprésentés dans le commerce et l'industrie par rapport à la moyenne aquitaine, contribuent à précariser les situations. Enfin, dans la ville même l'activité santé et actions sociales génère nombre d'emplois, ce qui n'a rien de surprenant dans un département où la population est âgée⁵¹.

Les débouchés professionnels départementaux s'articulent, pour les réfugiés, autour des services (santé, aide à la personne), de l'industrie (agro-alimentaire), de l'agriculture et du bâtiment. Le tourisme ne constitue pas vraiment, pour ces derniers, un gisement d'emplois accessible bien qu'il en constitue un au niveau départemental et régional⁵².

2 - L'accès des réfugiés à l'emploi et à la formation

2-1. Les difficultés liées aux caractéristiques du marché de l'emploi local

Les emplois occupés sont, pour bon nombre de réfugiés, faiblement qualifiés et à temps partiel ou à durée déterminée, dans la mesure où l'insertion professionnelle, qui s'avère difficile et fragile, s'appuie aussi souvent sur des contrats aidés :

« Mon mari ne travaille plus depuis deux ans. Il a été pendant un an menuisier à mi-temps dans une association, l'Arteec, en CES. Moi j'ai travaillé pendant un an et demi dans une association, l'Apere, à mi-temps et en CES aussi, on récupérait des objets, ordinateurs, etc. Je ne travaille plus non plus depuis deux ans », Madame K., réfugiée albanaise.

Certains réfugiés peuvent alors cumuler les emplois pour augmenter leurs revenus :

« Ma mère travaille au cinéma de Périgueux, quelques heures le matin, depuis environ un an. C'est en CDI. Elle a aussi depuis un an et demi un emploi aidé à l'Apere, elle démonte les ordinateurs que l'association récupère. C'est à mi-temps. Avant elle avait travaillé comme femme de ménage à la CAF, pour le compte d'une société de Toulouse », Mademoiselle To, réfugiée arménienne.

De plus, selon la responsable de l'Atelier de récupération et de traitement pour l'environnement, l'écologie et la créativité (Arteec), les conditions de travail difficiles et les

⁵¹ Observatoire économique sectoriel 2007, *Espace économie emploi de Bergerac*, 10 p.

⁵² « 5 % des emplois salariés générés par la fréquentation touristique », *Insee Aquitaine*, n° 154, mai 2006. A noter qu'il y aurait plus de 1 000 châteaux en Dordogne. Pour autant, les emplois générés par le tourisme sont beaucoup plus nombreux sur le Littoral aquitain.

salaires très bas de certains emplois dans l'agro-alimentaire ou dans le bâtiment, par exemple, s'avèrent particulièrement dissuasifs. Différents problèmes compliquent, en fait, l'accès des réfugiés à l'emploi et à la formation en Dordogne. Par exemple, selon la conseillère de l'ANPE de Périgueux, la plupart des emplois dans les secteurs potentiellement recruteurs nécessitent désormais une qualification que les réfugiés n'ont pas ou qui ne leur est pas reconnue.

Enfin, parmi les réfugiés se trouvent également des personnes ayant des problèmes de santé. Cela constitue, évidemment, un handicap supplémentaire.

« Je vais chez le psy depuis cinq ans mais ça va mieux. J'ai aussi des problèmes à l'épaule, je ne peux pas porter de poids. Mon mari, il a des problèmes de colonne vertébrale, il ne peut pas travailler dans le bâtiment. Moi avec mes problèmes de santé, je ne peux pas faire grand-chose. Je vais demander une formation pour travailler dans une cantine. J'ai posé la question à ma fille pour savoir comment cela se passe à la cantine de son école. C'est comme ça que l'idée m'est venue », Madame K., réfugiée albanaise.

2-2. Les difficultés liées à la qualification et à la maîtrise de la langue

La plupart des formations proposées sont, par ailleurs, étroitement liées aux besoins économiques locaux. Elles peuvent susciter chez certains réfugiés diplômés quelque frustration. En outre, elles ne sont pas forcément disponibles ou ne correspondent pas aux besoins des réfugiés qui doivent envisager une formation dans une grande ville s'ils ne veulent pas renoncer à leur projet. Or, cela n'est pas toujours possible, compte tenu des contraintes auxquelles ils doivent faire face quotidiennement :

« Je travaille, depuis dix-huit mois, comme agent d'entretien dans un hôpital, à temps partiel. C'est en CDD. Ça ne me plaît pas. C'est sans rapport avec mon métier, mais il faut faire avec ce que l'on a. J'ai un diplôme d'assistante sociale, mais il faut faire une formation sur Bordeaux pour le valider. Or, avec les enfants, je ne peux pas y aller », Madame M., réfugiée rwandaise.

A ce problème de qualification s'ajoute celui de la maîtrise de la langue pour les non francophones⁵³. Ce dernier

⁵³ Les femmes réfugiées que nous avons interviewées maîtrisaient mieux le français que leurs maris. Elles étaient, de fait, plus autonomes. Il est possible que leur rôle éducatif (s'occuper des enfants, multiplier les contacts avec les enseignants, les médecins, les agents administratifs, etc.) facilite leur apprentissage linguistique et leur autonomisation.

limite drastiquement les emplois auxquels ces réfugiés peuvent prétendre. Seul le secteur agricole leur offre ponctuellement une possibilité d'embauche avec la cueillette des fruits et les vendanges :

« Mon père fait la cueillette des pommes actuellement. Il l'a déjà fait deux ou trois fois. On a des amis arméniens français qui le faisaient aussi. Sinon il ne travaille pas. C'est dur pour lui de trouver, il parle mal la langue et il a des problèmes de cœur », Mademoiselle To, réfugiée arménienne.

2 - 3. Les difficultés liées à la mobilité

Autre difficulté, autant évoquée par les réfugiés que par les acteurs de terrain : la mobilité en Dordogne⁵⁴. Les transports en commun y sont effectivement moins développés que dans les départements fortement urbanisés. Cela devient problématique dans la mesure où, une partie des emplois disponibles se trouvant dans les espaces ruraux, certains réfugiés ne disposent pas d'un permis de conduire et d'un véhicule.

« Parfois l'Apere emploie des gens. J'ai fait une demande. Pour l'instant je n'ai pas de qualification. Je devrais normalement travailler pour eux, faire du repassage, ou dans le secteur informatique. Ils sont aussi en contact avec des entreprises à l'extérieur de

Périgueux. Or, je n'ai pas le permis et les emplois sont en dehors de Périgueux. Je compte passer le permis dès que j'aurai mis un peu d'argent de côté et aussi acheter une voiture, même à crédit. J'en ai parlé à l'assistante sociale de l'Apere qui me l'a suggéré », Madame Y., réfugiée congolaise.

Une éducatrice spécialisée, chargée de gérer le Sehad à l'ASD, nous a aussi expliqué que les emplois en intérim dans l'agro-alimentaire, localisés en dehors de Périgueux, impliquent de commencer très tôt le matin alors que les horaires des transports en commun ne prévoient pas de service avant l'aube.

3 - Les actions et les dispositifs mis en place

Dans le cadre de l'insertion par l'emploi, les réfugiés peuvent être orientés et accompagnés quelque temps par le CADA, une fois leur statut obtenu, et par d'autres acteurs (travailleur social rattaché aux circonscriptions des services sociaux départementaux, conseiller en insertion de l'ANPE, travailleur social associatif...). Ceci n'exclut évidemment pas l'initiative

⁵⁴ D'après les données du recensement de 1999, chaque jour, en Dordogne, trois actifs sur cinq quittent leur commune de résidence pour se rendre sur leur lieu de travail. Les « migrations pendulaires » y constituent un phénomène important

personnelle, ni le rôle joué par le hasard et l'aide des personnes que les réfugiés sont susceptibles de rencontrer, comme l'illustre ces deux extraits d'entretien :

« Mon mari est maçon, suite à une formation à l'AFPA⁵⁵. En fait, nous sommes allés voir le responsable du CADA à la mairie pour servir d'interprètes et là-bas nous avons rencontré un monsieur qui travaillait aussi pour l'AFPA. Il a proposé une place à mon mari (...) Avant mon mari faisait la cueillette des pommes. Il y a eu une réunion à l'ANPE avec des agriculteurs qui recrutaient. Il a aussi été menuisier et chauffeur. Ces emplois il les a trouvés par relation (...) Moi je suis agent technique à la mairie de Champcevinel (...) Avant, j'ai fait des ménages au Conseil général. Je suis d'abord allé voir l'Apere, je savais qu'ils tenaient un atelier de repassage, car ils nous ont hébergés avant le CADA. J'ai travaillé trois mois là-bas ; je faisais aussi du repassage pour des particuliers. Puis j'ai trouvé au Conseil général pour du ménage. C'est une assistante sociale de secteur qui m'a donné l'idée de leur écrire », Madame T., réfugiée arménienne (d'Azerbaïdjan).

« Comment on a trouvé notre premier emploi ? On suivait des cours de français, des gens qui apprenaient avec nous le français nous ont dit qu'il y avait des associations qui aidaient les étrangers. J'ai appelé, j'y suis allée avec une lettre de motivation et un CV.

L'assistante sociale de secteur a appuyé ma candidature et celle de mon mari », Madame K., réfugiée albanaise.

3 - 1. Dans le domaine de l'insertion

Plusieurs types d'action caractérisent, en fait, l'insertion par l'emploi des réfugiés : les mesures d'aide à l'accès à un emploi (accompagnement vers l'emploi, emplois aidés, bénévolat) et, pour certains, la formation linguistique et/ou professionnelle comme préalable indispensable à la mise en emploi.

Ces types d'action s'appuient sur divers dispositifs de droit commun et sur des partenariats informels car il n'existe, d'une part, rien de spécifique pour les réfugiés et les primo-arrivants - d'autant que le PRIPI* n'a pas encore été finalisé - et, d'autre part, aucune convention officielle entre l'association France terre d'asile et les autres associations locales.

A - Le cadre institutionnel de l'insertion

En 2004, du fait de la décentralisation, les départements se sont vus attribuer une compétence concernant l'insertion professionnelle à travers la mise en place du PDI* et la prise en charge du dispositif CI-RMI*. Dif-

⁵⁵ Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

férentes actions, soutenues par le Conseil général, s'articulent autour de ce dispositif, dont les réfugiés peuvent bénéficier dès l'obtention de leur statut et qui constitue leur principale voie d'accès vers l'emploi. L'ensemble des actions menées sont décrites dans le PDI* et déterminées par des commissions locales d'insertion, au nombre de cinq dans le département⁵⁶. Pas moins de quatre-vingt quinze actions ont été financées pour la période 2006-2008. L'accent est surtout mis sur le financement d'ateliers chantiers d'insertion (ACI)* avec, selon le responsable-adjoint du service insertion du Conseil général, dix-huit conventionnements ACI*, soit presque 20 % de l'ensemble des conventionnements.

Depuis le Plan de cohésion sociale lancé en 2004, les structures publiques chargées de l'insertion, de la formation, de la reprise d'activité et de la création d'entreprise sont regroupées sur un même lieu appelé maison de l'emploi. A Périgueux, la maison de l'emploi comprend le service public de l'emploi c'est-à-dire l'ANPE, la mission locale prenant en charge les 16-25 ans, l'espace économie emploi (EEE) - qui s'adressent aux demandeurs d'emploi de plus de 25 ans et comprend l'observatoire pour la formation et l'emploi - ainsi que le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)*. A Bergerac, elle englobe quasiment les mêmes structures

- excepté le PLIE* - avec, en plus, le centre interinstitutionnel des bilans de compétences et la mission emploi formation du Conseil régional. Les EEE mettent en relation les profils des demandeurs d'emploi avec les employeurs. Celui de la maison de l'emploi de Bergerac a ainsi élaboré un partenariat avec la mutuelle sociale agricole destiné à favoriser le recrutement de la main-d'œuvre saisonnière pour les travaux agricoles et à résoudre les problèmes de mobilité et de logement que les candidats à ces emplois rencontrent souvent. Pour l'instant, les réfugiés n'en ont pas bénéficié. Leur embauche par des exploitants agricoles s'est, par exemple, appuyée sur la médiation d'autres réfugiés qui avaient déjà travaillé sur place :

« Mon mari et moi on a aussi fait la cueillette des pommes. On a vu une annonce à l'ANPE, et puis un ami albanais que l'on connaissait du CADA et qui avait travaillé là-bas l'année d'avant nous a présentés au patron », Madame K., réfugiée albanaise.

Il n'en reste pas moins qu'ils pourraient s'appuyer sur ce partenariat étant donné que les emplois agricoles leur sont plus facilement accessibles.

Quant à la formation professionnelle continue, elle implique, au niveau

⁵⁶ Orientations départementales 2006-2008, Programme départemental d'insertion, Conseil général de Dordogne, 11 juillet 2006, 66 p.

départemental, des actions menées dans le cadre du PDI* pour les demandeurs d'emploi et les adultes allocataires du RMI et de l'allocation de parent isolé (API). Le PDI* insiste, comme pour l'accès à un emploi, sur les ACI* qui assurent aussi l'accompagnement, le suivi et la formation de leurs salariés dans le cadre des contrats aidés qu'ils proposent⁵⁷.

En plus de cette politique locale d'insertion, le personnel du CADA peut s'appuyer, à Périgueux, sur une personne référente à l'ANPE. Le partenariat avec l'ANPE de Périgueux, du fait d'un référent, facilite la transition des réfugiés vers d'autres dispositifs et la familiarisation des acteurs de droit commun avec les problèmes que ce public rencontre. Deux informations collectives pour sensibiliser les réfugiés à la démarche de recherche d'un emploi et aux secteurs recruteurs ont, d'ailleurs, eu lieu. A ces occasions, le personnel s'est déplacé avec quelques demandeurs d'asile et réfugiés à l'ANPE afin de rencontrer la personne référente.

En revanche, le personnel de l'annexe du CADA à Bergerac ne dispose pas d'une personne référente à l'ANPE locale, bien qu'il le souhaite. En bref, faute de référent, l'ANPE oriente certains réfugiés vers l'association Retravailler en Dordogne, qui est prestataire de l'ANPE locale, pour un accompagnement vers l'emploi.

B - Le cadre associatif de l'insertion

France terre d'asile mène une action reposant essentiellement sur les partenariats sollicités. Les partenaires varient suivant les villes. La collaboration informelle entre France terre d'asile et les associations susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle complète, en fait, les partenariats avec les acteurs institutionnels. La plupart du temps, les associations proposent, dans le cadre d'ACI*, des contrats aidés (contrat d'accompagnement vers l'emploi, contrat d'avenir), c'est-à-dire des emplois temporaires et souvent à temps partiel.

Ainsi, à Périgueux, le personnel du CADA oriente les réfugiés vers l'Arteec et l'Apare. Ces deux associations ont pour point commun d'offrir des emplois formateurs dans divers domaines (blanchisserie, aide aux courses, micro récupération, déménagement, décoration, ramassage des encombrants...). Elles assurent, en plus d'une occupation professionnelle, un volet accompagnement et formation. A Bergerac, le personnel

⁵⁷ Différents types de contrats aidés donnent droit à une formation : contrat de professionnalisation, contrat d'avenir, contrat initiative emploi (CIE), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Sur le droit à la formation des réfugiés voir : FRANCE TERRE D'ASILE, *Les droits des réfugiés. Guide pratique*, Les cahiers du social, n° 14, 154 p.

collabore avec l'Association pour la promotion sociale et professionnelle par les activités techniques (Apspat), l'Association Aide 24 et la Régie urbaine. L'Apspat dispose d'un jardin d'insertion, pour lequel elle embauche des personnes en contrat aidé, et d'un « garage social » ponctuellement sollicité pour louer des mobylettes, afin de résoudre les difficultés liées à la mobilité de certains réfugiés empêchés de se rendre sur leur lieu de travail. Aide 24 propose des travaux intérimaires à domicile (jardinage) et la Régie urbaine des contrats aidés dans les collectivités territoriales. Contrairement aux autres associations citées, celle-ci ne s'appuie pas sur les ACI*. Elle est une association intermédiaire et une entreprise de travail temporaire et d'insertion (ETTI)*.

La formation professionnelle amène également le personnel du CADA à solliciter différents partenaires associatifs. A Périgueux, les réfugiés sont dirigés vers l'AFPA, par l'ANPE locale, pour des formations portant essentiellement sur les emplois du bâtiment, l'aide à domicile et le secrétariat. De plus, le personnel du CADA oriente parfois directement certains réfugiés vers un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification de la Dordogne (GEIQ)*, qui propose des contrats de professionnalisation dans le secteur du bâtiment, et vers l'association Passerelle, spécialisée dans le même

secteur et dans les évaluations en milieu de travail, c'est-à-dire dans les bilans de compétences⁵⁸. A Bergerac le personnel de l'annexe du CADA doit, en revanche, se passer de l'AFPA, car celle-ci n'est présente qu'à Périgueux. Il oriente donc les réfugiés désirant occuper les emplois d'aide-soignant et d'auxiliaire de vie vers le centre de formation sanitaire et social (CEFPROSSCE). A noter que les métiers du bâtiment et de la vigne disposent aussi de structures de formation spécifiques (IDC pro, CFPPA⁵⁹), mais les réfugiés n'y sont, pour l'instant, pas dirigés.

3 - 2. Dans le domaine de la formation linguistique

A - Les formations
dans le cadre du CAI

Suite à la signature du CAI, créé par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, l'Anaem effectue une première évaluation des besoins en apprentissage du français. Elle propose, à ceux dont le niveau de maîtrise est insuffisant, des formations linguistiques gratuites pouvant atteindre 400 heures, qu'un mandataire et des cotraitants, sélectionnés à partir d'un appel d'of-

⁵⁸ Il existe un seul GEIQ en Dordogne (sur Périgueux précisément, avec une annexe sur Bergerac).

⁵⁹ Institut de développement des compétences professionnelles, centre de formation professionnelle et de promotion agricoles.

fre, assurent. Dans le département, la Ligue de l'enseignement a été désignée comme mandataire. Concrètement, l'enseignement est assuré par les deux opérateurs co-traitants : les Ateliers pédagogiques (APP)* de Bergerac, qui couvrent l'agglomération de Bergerac, et le Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (Greta) de Dordogne pour Terrasson, Périgueux, Ribérac et Sarlat. En tant que primo-arrivants, les réfugiés non francophones sont censés pouvoir en bénéficier. Or, comme le signale la chargée d'insertion du CADA de Périgueux, la mise en place du dispositif est récente : la première plate-forme d'accueil des bénéficiaires du CAI date du 5 juillet 2006 et les premières familles ont été convoquées à Bordeaux il y a seulement trois mois. En 2007, seules deux familles hébergées par le CADA ont signé le CAI. Autrement dit, le dispositif mis en place par l'Etat ne profite pas encore pleinement aux réfugiés.

B - Les autres actions d'apprentissage de la langue

Avant la mise en place du dispositif d'enseignement du français langue étrangère (FLE) par l'Anaem, le personnel du CADA avait déjà pris en charge dans ses locaux le problème en recourant au bénévolat (anciens enseignants, etc.). Ainsi, des asso-

ciations de bénévoles interviennent régulièrement durant la demande d'asile : le centre Saint Exupéry à Chamiers, l'association Mosaique à Boulazac, l'association d'échanges culturels (AEC) et l'Union familiale de Bergerac (UFB) à Bergerac. En outre, dès l'obtention de leur statut, les réfugiés hébergés à Périgueux sont orientés vers l'Apare et vers l'atelier Plume. Ces associations et ces bénévoles, qui proposent un enseignement linguistique à des personnes étrangères ou connaissant de grandes difficultés linguistiques, reposent sur des pratiques pédagogiques orales susceptibles de pallier les carences du dispositif de l'Anaem trop basé sur l'écrit. De plus, en collaboration avec le Comité de liaison des acteurs de la promotion d'Aquitaine, l'animateur FLE du CADA organise des ateliers de communication orale et d'échanges à visée pratique.

Enfin, le responsable du CADA encourage les réfugiés à s'investir dans le bénévolat auprès de la Croix-rouge, du Secours populaire, etc. Il le considère effectivement comme un moyen de pratiquer la langue pour les non francophones et de connaître des Français.

III - LA VIE SOCIALE DES REFUGIES EN DORDOGNE

L'intégration des réfugiés ne se résume pas à l'apprentissage du français (pour les non francophones), à l'accès au logement et à l'emploi. Elle passe, en plus de cela, par les relations de voisinage, d'amitié, d'entraide, mais aussi les tensions entre les habitants qui constituent une ouverture vers la culture française et vers la communauté nationale. Les réfugiés contactés à Périgueux ont déclaré avoir une vie sociale puisant sa source dans des relations de voisinage et des activités scolaires et périscolaires des enfants. Ils paraissent entretenir des relations variées du fait des contacts avec des compatriotes et des familles connues au CADA, même si tous ne se fréquentent pas, mais aussi du fait de leur autonomisation progressive. Ces deux témoignages l'illustrent particulièrement :

« Des amis ? Nous en avons beaucoup maintenant. Français, Marocains... J'ai une amie française, d'origine basque, elle est policière. J'ai des amis de la Croix-rouge, de l'Apare, je connais aussi les gens de FTDA, le personnel. On a fait des connaissances aussi par le voisinage », Madame T., réfugiée arménienne (d'Azerbaïdjan).

« On a des amis, c'est un peu mélangé, toutes les nationalités : Arméniens, Français, Marocains.... Des Arméniens, il n'y en a pas beaucoup à Périgueux, on connaît toutes les familles. Où on les a rencontrés ? Au CADA, il y avait différentes familles, différentes nationalités, au travail aussi, partout. Il y a plein d'endroits pour rencontrer des gens. Les fêtes ? Il y en a pas mal vers Périgueux, on y va. Mais on ne va pas aux réunions pour l'immeuble », Mademoiselle To, réfugiée arménienne.

Pour autant, tous ne parviennent pas à se constituer un réseau élargi de connaissances. Celles-ci restent cependant variées :

« On n'a pas beaucoup d'amis, mais ils sont albanais, arméniens, des gens d'Afrique aussi, on était ensemble en CADA, on a vécu des choses ensemble. On a aussi des voisins, on peut boire un café avec eux. On connaît des Français. Et puis mes enfants ont leurs amis à l'école », Madame K., réfugiée albanaise.

Un autre aspect important de la vie sociale tient à la satisfaction que les réfugiés éprouvent ou non à vivre sur place. Il semble que la tranquillité et le calme d'un contexte rural soient très appréciés dans le cadre de la vie de famille, même si les perspectives professionnelles, les infrastructures et le manque d'animation en comparaison d'une grande ville ne satisfont pas certains d'entre eux, telle cette mère célibataire :

« *Vivre ici, pour l'éducation des enfants c'est bien, pour eux c'est calme. Mais pour moi non car il n'y a pas de travail, je ne trouve pas non plus les formations que je veux. Il faut aller à Bordeaux. Je m'ennuie aussi. Si j'envisage de partir ? Oui. Pour faire des formations ou pour trouver un emploi qui me convienne* », Madame M., réfugiée rwandaise.

En revanche, d'autres réfugiés, en couple, expliquent s'y plaire. Déménager n'est envisagé que dans une perspective lointaine, afin de permettre aux enfants de poursuivre des études supérieures par exemple :

« *On est bien ici. Les gens sont très gentils, quand je demande quelque chose, les gens sont gentils. Le pays ça me plaît. Au début je voulais changer, partir, pour trouver du travail. Mais mon fils a commencé l'apprentissage depuis un an et demi, il ne veut pas changer de patron, il est bien. On ne veut pas partir pour l'instant. Peut-être si ma fille va dans une grande école et qu'il n'y en pas ici, on sera obligé. Elle travaille bien à l'école, elle veut faire des études scientifiques* », Madame K., réfugiée albanaise.

Le département de la Dordogne n'offre pas pour les réfugiés de possibilités de logement aussi importantes que son caractère rural et enclavé

pourrait le laisser croire. Cela est dû, notamment, au manque de logements locatifs privés et publics compte tenu de l'importance du nombre de demandeurs dont les revenus sont faibles. Cette situation ne facilite guère l'insertion par le logement du public réfugié. Pour autant, les structures d'accueil ne connaissent pas une embolie, dans la mesure où les acteurs chargés de l'accompagnement des réfugiés parviennent à mobiliser d'autres associations, qui proposent des places d'hébergement, et à tisser des relations avec quelques élus - dans le cas de Bergerac - et avec quelques bailleurs ou acteurs locaux du logement. Reste qu'une prise de conscience générale et une mobilisation plus forte des pouvoirs publics seront nécessaires, si le nombre des réfugiés vient à augmenter, notamment pour mener une action soutenue en direction du parc privé, le parc public s'avérant, dans le contexte local actuel, insuffisant, malgré la hausse des constructions ces dernières années.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, il faut remarquer que les débouchés pour les réfugiés consistent, à travers les contrats aidés notamment, en emplois faiblement qualifiés, lesquels sont particulièrement développés dans ce contexte économique rural. L'insertion professionnelle de ce public s'avère compliquée, car aux pro-

blèmes classiques de la langue et de la qualification s'ajoutent celui de la mobilité lié au manque de transports et celui de la précarité des emplois offerts. Seul le secteur saisonnier agricole permet, en fait, à ceux qui ne maîtrisent pas le français et qui n'ont aucune qualification reconnue d'intégrer ponctuellement le monde du travail. Des dispositifs généraux sont financés pour mieux les former (à la langue, aux métiers sous tension), pour faciliter leur recrutement, pour améliorer la mobilité géographique et pour fournir, grâce aux ACI*, des emplois temporaires et formateurs. Reste qu'il n'existe au niveau institutionnel aucune action concertée vis-à-vis des réfugiés, ces derniers ne pouvant s'appuyer que sur les partenariats mis en place par le personnel du CADA.



LA HAUTE-MARNE

I - LE LOGEMENT EN HAUTE-MARNE

1 - La situation locale

Au 1^{er} juillet 2004, le nombre de logements en région Champagne-Ardenne était estimé à 638 700, dont une faible proportion correspondait à des résidences secondaires. La part des ménages propriétaires des résidences principales est quant à elle l'une des plus faibles⁶⁰.

Avec ses 135 421 logements HLM*, la région dispose de l'un des habitats sociaux les plus développés de France métropolitaine. Après l'Île-de-France, elle a le parc social le plus élevé par rapport au nombre d'habitants (100 logements pour 1000 habitants au 1^{er} janvier 2005)⁶¹. Celui-ci se compose principalement de logements spacieux : les deux-tiers des logements collectifs disposent d'au moins trois pièces et quatre logements individuels sur dix d'au moins cinq. Ces logements sociaux sont, d'ailleurs, plutôt anciens. Ainsi, à Chaumont, le parc construit juste après la Seconde Guerre mondiale représente plus de 44 % des logements⁶².

⁶⁰ « Tableau de l'économie champardennaise 2007 », *Insee Champagne-Ardenne*, p. 55.

⁶¹ « Tableau de l'économie champardennaise 2007 », *op. cit.*, p. 55.

⁶² *Convention cadre du Contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Chaumont 2007-2012*, p. 4.

Le département de la Haute-Marne se caractérise également par un taux de mobilité résidentielle élevé, qui s'explique notamment par le fait que les ménages ont conscience de pouvoir retrouver un logement rapidement.

Au 1^{er} janvier 2005, la Haute-Marne comptait 16 662 logements sociaux. Le département se distingue par un taux de vacance global élevé d'environ 7,5 %. Ce taux s'avère plus important dans les communes rurales isolées et plus faible dans les zones périphériques des grandes villes, dans lesquels l'habitat est plus récent⁶³. En ce qui concerne le parc locatif privé, la Haute-Marne reste l'un des départements les moins chers de France, avec un prix des loyers de 5,8 euros/m², soit une baisse de 4,5 % par rapport à 200⁶⁴.

Le département a comme principaux bailleurs sociaux : l'Office public d'aménagement et de construction (Opac) de Haute-Marne, pour le parc situé hors de Chaumont, et Chaumont Habitat, pour celui de la ville de Chaumont. Dans cette ville, 38 % de la population résident dans des logements HLM*. Chaumont Habitat, qui a réhabilité 700 logements depuis 2000⁶⁵, joue un rôle clé dans le cadre du projet de rénovation urbaine, notamment dans la déconcentration du parc HLM*. 400 logements de son patrimoine, situés pour l'essentiel dans les quar-

tiers du Cavalier et de la Rochotte vont faire l'objet d'une démolition, d'une reconstruction ou d'une réhabilitation⁶⁶. Dans le cadre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), Chaumont Habitat avait déjà mené des opérations de réhabilitation sur 118 logements dans le quartier de la Rochotte. C'est dans ces quartiers, qui regroupent 29 % de la population chaumontaise, que se concentrent les publics défavorisés dont 45,7 % de la population sans emploi de la ville⁶⁷.

2 - L'accès des réfugiés au logement

Les réfugiés statutaires bénéficient de cette situation locale favorable et n'éprouvent pas de difficultés à trouver un logement, même si les sorties du CADA se font exclusivement vers le parc public du fait d'un nombre important d'appartements vacants. En revanche, le parc privé

⁶³ « Le logement en Champagne-Ardenne », *Stat Info*, n° 2, septembre 2002, p. 2.

⁶⁴ CLAMEUR, *Le top 840 de CLAMEUR 2007*, août 2007, p. 11.

⁶⁵ *Le logement social en Champagne-Ardenne - Quelles priorités ?*, Conseil économique et social régional Champagne-Ardenne, novembre 2005, p. 41.

⁶⁶ « Rénovation urbaine, un premier pas capital », *Bulletin d'information des locataires*, n° 40, avril 2007, p. 1.

⁶⁷ *Convention cadre du Contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Chaumont 2007-2012*, op. cit., p. 8.

social⁶⁸ est très réduit. Etant donné la facilité d'accès au parc public, aucune démarche n'a jusqu'à présent été engagée par France terre d'asile quant au parc privé. Celle-ci gère toutefois un logement-relais*, créé en 2005, dont ont bénéficié jusqu'à présent six ménages du CADA⁶⁹. La bonne collaboration entre le CADA de Chaumont et le principal bailleur social, Chaumont Habitat, facilite grandement la sortie des réfugiés⁷⁰. D'autant que le bailleur est, selon le responsable du CADA, rassuré par le fait que l'équipe du CADA reste en contact avec les familles réfugiées un certain temps après leur accès au logement. Dès la réception de la notification du RMI, la demande de logement social est faite. Chaumont Habitat accepte, en effet, les réfugiés, même lorsque ceux-ci ne disposent pas d'un contrat de travail.

Les entretiens avec les réfugiés installés à Chaumont mettent en évidence leur mobilité résidentielle, certains ayant occupé plusieurs logements depuis leur sortie du CADA, soit en l'espace d'une ou deux années. Les démarches, effectuées par les réfugiés eux-mêmes, ont souvent consisté à contacter l'antenne de quartier du bailleur social :

«Le premier appartement HLM, c'était avec l'aide du CADA. Plus tard, j'ai contacté Chaumont Habitat pour changer d'appartement. Nous avons juste dé-

ménagé d'étage! Nous sommes contents de ce logement, mais nous espérons avoir une maison plus tard...», Monsieur P., réfugié arménien.

«A la sortie du CADA, nous avons déménagé dans un appartement HLM. C'est le CADA qui nous a aidés pour faire la demande. Quand notre sixième enfant est né, nous avons voulu un plus grand appartement, un F5. Je suis allé à l'antenne de quartier de l'office HLM pour demander. Ils ont fait une proposition, mais cela ne nous convenait pas. On n'aimait pas le quartier. Après six mois, nous avons eu notre deuxième appartement HLM. Nous sommes contents de notre logement, il est près du centre et il y a des bus. Il y a juste le lycée d'un de mes fils qui est un peu loin, mais sinon, ça va», Monsieur S., réfugié serbe.

La situation locale du logement a d'ailleurs créé, à l'échelle de la ville, une sorte d'appel d'air : récemment, observe l'assistante sociale de la circonscription d'action sociale de Chaumont, cinq ou six familles en provenance d'autres départements se sont installées à Chaumont afin

⁶⁸ Ensemble des logements appartenant à des propriétaires privés et qui font l'objet d'une convention avec l'Etat ou avec un établissement financier fixant des plafonds de loyers et de ressources pour leur locataires.

⁶⁹ FRANCE TERRE D'ASILE *Bilan triennal 2005-2007 Haute-Marne – projet Reloref*, p. 1.

⁷⁰ Chaumont Habitat est également le bailleur des appartements du CADA.

de se rapprocher de réfugiés qu'elles connaissaient et qui avaient accédé sans difficulté à un logement autonome.

Cet accès sans encombre à un logement est caractéristique de l'ensemble du département. En effet, la responsable du CADA de l'Association d'aide aux travailleurs migrants (AATM), implanté à Langres et à Bourbonne-les-Bains, explique ne pas connaître, à l'instar du CADA de France terre d'asile, de difficultés pour reloger les réfugiés. Le fait que les appartements du CADA appartiennent également à l'Opac facilite quelque peu le travail et a permis d'établir des relations privilégiées, comme le rappelle la responsable du CADA AATM. L'attribution des logements se fait donc très rapidement, en un ou deux mois, et parfois même avant que les réfugiés n'aient reçu leur notification du RMI.

Alors que l'accès des réfugiés à un logement autonome ne pose en soi aucune réelle difficulté, il convient toutefois de souligner quelques problèmes rencontrés par les réfugiés. Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que dans ce département rural, les réfugiés constituent un phénomène social nouveau. Le responsable du CADA France terre d'asile évoque le manque de sensibilisation des pouvoirs publics et de la population locale par rapport à leur problématique. Certains ré-

fugiés se sont exprimés au sujet d'un accueil hostile de la part de leur voisinage.

« Depuis notre sortie du CADA, on vit dans un appartement HLM. On voudrait déménager dans une maison car il y a trop de bruit, des petits trafics dans l'immeuble et surtout, les gens sont froids. Même si dans l'immeuble on est très rapproché, il n'y a pas d'amitié. A Chaumont, les gens ne sont pas très ouverts et ne comprennent pas notre situation, c'est très individualiste », Monsieur M., réfugié rwandais.

D'autres familles nous ont raconté la satisfaction qu'elles ont éprouvée à retrouver des connaissances du CADA et à entretenir des rapports avec celles-ci ou avec d'autres personnes d'origine étrangère.

Selon certains acteurs, l'intégration s'avère toujours plus compliquée pour les familles d'origine africaine, en raison des perceptions que peut avoir la population locale à leur égard, surtout lorsque plusieurs d'entre elles sont logées au même endroit. Il a été souligné qu'une trop forte concentration de familles issues du CADA dans un quartier amplifiait les problèmes vis-à-vis de la société d'accueil. Comme l'explique la chargée d'insertion du CADA France terre d'asile, le fait de passer par un seul bailleur accentue ce phénomène de concentration et ne favorise pas la mixité. Pour encourager celle-ci, le

CADA souhaite élargir son réseau en faisant appel à d'autres organismes de logement social, comme l'OPAC de Haute-Marne, afin de mieux répartir les familles réfugiées.

Les propos recueillis ont, d'ailleurs, fait partiellement écho aux constats relatifs aux primo-arrivants figurant dans le PRIPI* 2005-2007⁷¹. Il a effectivement été souligné la concentration urbaine des ménages en difficulté, avec les risques de ghettoïsation afférents, la sur-occupation des logements en raison d'une insuffisance des logements spacieux à faibles loyers, l'insuffisance de la diversité de l'habitat, l'existence d'attitudes de rejet de la part des autres locataires et les difficultés rencontrées par certains nouveaux immigrés à comprendre de nouveaux modes de vie, notamment au regard du logement.

3 - Les actions et dispositifs mis en place

3 - 1. Au niveau institutionnel

Les actions et dispositifs institutionnels s'appuient essentiellement sur un plan pour le logement : le PDALPD* de la Haute-Marne, mis en place sur l'ensemble du département pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 31 décembre 2010. Celui-ci s'adresse aux personnes et aux familles qui éprouvent des difficultés particulières

pour accéder à un logement décent ou pour s'y maintenir en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence. Ce plan prévoit, notamment de lutter contre l'insalubrité et l'indécence dans le logement, de développer les maisons-relais et de prévenir les expulsions.

Les réfugiés interrogés ont également mentionné l'aide financière reçue du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)* pour faciliter leur accès à un logement. En Haute-Marne, ce fonds apporte ainsi un soutien efficace aux familles en difficulté autour de la problématique du logement. En 2005, il a permis de satisfaire 2 869 demandes pour un montant total de 664 037 euros.

3 - 2. Au niveau associatif

Alors qu'en Dordogne, l'action associative en matière de logement vise essentiellement à faire face aux difficultés d'accès et trouver des solutions d'hébergement pour les réfugiés, celle de Haute-Marne, active également, s'intéresse davantage à la vie dans le logement.

L'Union départementale des associations familiales (Udaf) a développé des actions très intéressantes en vue de favoriser l'intégration par

⁷¹ PRIPI de Champagne-Ardenne 2005-2007, Préfecture de région et Drass, 123 p.

le logement et de faire progresser les locataires quant à la connaissance de leurs droits et de leurs devoirs dans ce domaine. Ces actions prennent, tout d'abord, la forme de réunions d'information sur la question du logement. Mais les individus intéressés peuvent ensuite participer à des actions plus approfondies autour de différentes thématiques, telles que l'accès à un logement ou les droits et les devoirs du locataire.

Depuis janvier 2007, l'Udaf a également mis en place un atelier pratique de remise en état et de décoration d'un appartement, qui se déroule trois fois par an, sur une période de deux semaines. L'atelier est ouvert à une douzaine de personnes, généralement en situation de précarité, orientées par le CADA ou les référents CI-RMI*. Il a pour objectif principal d'apprendre aux personnes ce qui est à leur charge dans un logement et de leur enseigner quelques techniques de remise en état. Cette action comporte, selon le directeur de l'Udaf, plusieurs aspects positifs : formation, revalorisation du travail personnel, ainsi qu'un aspect humain et social indéniable.

Ce genre d'atelier illustre l'importance du travail de partenariat entre les différents acteurs locaux. Car c'est Chaumont Habitat qui met à disposition les logements à rénover,

sans qu'il y ait d'obligation de résultat, tandis qu'une encadrante technique de l'association d'insertion Tremplin 52 est rémunérée par le contrat urbain de cohésion sociale pour animer l'atelier. Les participants ne sont quant à eux pas rémunérés. L'intervention de l'ensemble de ces acteurs a permis à certains d'entre eux de poursuivre leurs parcours d'insertion socio-professionnelle, en effectuant des missions d'intérim par le biais de Tremplin 52. En 2008, l'atelier devrait se poursuivre et se développer vers Joinville (toujours en Haute-Marne) en partenariat avec l'Opac. Le projet se veut intergénérationnel et interculturel, le but étant de mettre en contact différents publics afin qu'il y ait partage et que des liens se tissent. Pour les réfugiés, c'est aussi un moyen de découvrir qu'il existe pour d'autres personnes, notamment des Français, des situations difficiles et précaires.

II - L'EMPLOI ET LA FORMATION EN HAUTE-MARNE

1 - La situation locale

L'activité économique en Haute-Marne est assez peu développée. Le département ne dispose pas d'un fort potentiel en termes d'emploi.

Certaines zones cumulent les handicaps tel le Pays de Chaumont⁷² - lequel regroupe les bassins de vie* de Chaumont et de Nogent - isolé par rapport à de grandes agglomérations comme Dijon ou Nancy et qui, de fait, n'attire pas vraiment les entreprises.

Même si le taux de chômage départemental tend à diminuer, passant de 9,7 % fin 2005 à 8,6 % fin 2006⁷³, l'emploi salarié périclité (- 0,7 % en 2005). Le phénomène n'est pas récent. Déjà, entre 1990 et 1999, l'offre d'emploi a faibli tandis que le nombre de demandeurs d'emploi augmentait plus lentement qu'au niveau national, notamment en raison d'une émigration des chômeurs⁷⁴. Un déficit migratoire d'ailleurs très marqué chez les jeunes : ceux qui détiennent une qualification ou qui veulent en obtenir une se rapprochent des grandes villes pour y poursuivre leurs études. Victime d'un déclin démographique important⁷⁵ et d'un vieillissement de la population⁷⁶, le département arrive difficilement à retenir ses actifs et à être économiquement dynamique. Raillant le slogan du Conseil général, certains mauvais esprits ont coutume de dire que : « *La vie est ici...mais le travail est ailleurs*⁷⁷ ! »

Marqué par un long passé industriel, le département a particulièrement souffert du déclin de son industrie sidérurgique. En devenant essentiellement rurale, la Haute-Marne a aussi

été exposée au fort exode rural survenu dans la première moitié du XX^{ème} siècle⁷⁸. La présence industrielle reste, toutefois, bien supérieure à la moyenne - le secteur représente 41,8 % des emplois salariés dans le Nord du département et les entreprises métallurgiques sont toujours les plus gros employeurs - avec des emplois dans la métallurgie, la transformation des métaux, la construction et l'industrie des équipements mécaniques⁷⁹. Rien d'étonnant à ce que la Haute-Marne concentre la main-d'œuvre ouvrière : en 2005, 37,5 %

⁷² Le Pays de Chaumont est composé de 161 communes et s'étend sur plus de 2 500 km² avec une population de près de 70 000 habitants en 1999.

⁷³ Ce taux varie de 7,6 % à 10,1 % sur les zones couvertes par les trois agences locales pour l'emploi de Chaumont, de Langres et de Saint-Dizier.

⁷⁴ « Pays de Chaumont, relever le défi du vieillissement », *Insee Flash Champagne-Ardenne*, n° 65, juin 2006. p. 1.

⁷⁵ La Haute-Marne est le département français qui connaît la plus forte émigration : entre 1999 et 2005 la population a baissé de 0,8 % par an. Voir : « L'Aube gagne de la population, la Marne se maintient tandis que les Ardennes et la Haute-Marne perdent des habitants », *Insee Champagne-Ardenne, Flash Infos*, n° 9, janvier 2007. p. 2.

⁷⁶ Ce vieillissement s'est accentué puisque le département, particulièrement le Pays de Chaumont, attire de nombreux séniors.

⁷⁷ Le slogan original étant « *La vie est ici* ». Voir « La Haute-Marne a perdu 80 000 habitants en cent-cinquante ans », *Journal de la Haute-Marne, dossier démographie*, 19 juillet 2007, p. 4.

⁷⁸ « La Haute-Marne a perdu 80 000 habitants en cent-cinquante ans », *op. cit.*, p. 4.

⁷⁹ www.payshautmarnais.fr/le-marche-du-travail.php.

des salariés haut-marnais sont ouvriers, un pourcentage qui classe ce département devant tous les autres.

La surreprésentation de l'emploi dans l'industrie, caractéristique de toute la région, a pour corollaire la sous-représentation des emplois de service par rapport au reste de la France. Le secteur tertiaire, notamment les services aux particuliers et aux entreprises, ne se développe que depuis peu. Au cours de l'année 2006, par exemple, le nombre de personnes travaillant dans le domaine des services à la personne a augmenté de 15 %⁸⁰. De plus, en tant que préfecture départementale, Chaumont regroupe les principaux services administratifs de la Haute-Marne : l'essentiel de son activité relève de la fonction publique. Ainsi, entre 1990 et 1999, alors que d'autres secteurs comme le commerce ou la construction subissaient d'importantes pertes d'emploi, l'emploi dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière est le seul à avoir augmenté⁸¹, atténuant ainsi la baisse de l'emploi global dans le département⁸².

2 - L'accès des réfugiés à l'emploi et à la formation

2-1. Les difficultés liées aux caractéristiques du marché de l'emploi local

Contrairement au logement, trouver un emploi dans ce département est

une gageure pour les réfugiés. Comme l'ont souligné plusieurs des acteurs interrogés, le département n'a pas un bassin de l'emploi très développé et les opportunités s'avèrent assez restreintes, ce qui conduit de nombreux actifs, dont certains réfugiés, à quitter le territoire. Ceci étant, les personnes sorties du CADA ont tendance à rester parce qu'elles trouvent sur place un certain confort de vie. De manière générale, les réfugiés éprouvent le besoin de se poser avant de se projeter dans l'avenir et d'envisager un nouveau départ. L'extrait d'entretien suivant illustre comment la priorité de la vie de famille se substitue parfois à celle de l'accès à l'emploi :

« Nous sommes contents à Chaumont. C'est une petite ville calme et c'est bien pour nos enfants. Nous avons d'abord pensé partir à Dijon car c'est plus grand et on pensait avoir plus de chances de trouver du travail. Je suis allé avec ma femme, pour me promener et faire une enquête. Nous avons traversé des quartiers, nous avons parlé à des gens. Pour moi, une grande ville, cela veut dire de grands problèmes ! Nous avons donc décidé que ça serait mieux pour notre famille à Chaumont », Monsieur S., réfugié serbe.

⁸⁰ Rapport d'activité des services de l'Etat en 2006, Préfecture de la Haute-Marne, p. 12.

⁸¹ Au cours de cette période, une progression de plus de 30 %, soit 900 emplois, a été enregistrée.

⁸² Convention cadre du Contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Chaumont 2007-2012, op. cit., p. 5.

D'autres personnes interrogées considèrent leur installation en Haute-Marne comme une étape transitoire et évoquent la perspective de quitter le département pour espérer décrocher un emploi :

«Ma priorité, c'est de pouvoir exercer mon métier. Si je trouve du travail ailleurs, je partirais. Pour moi, la France, c'est la même partout», Monsieur P., réfugié gabonais.

«Mes enfants aiment Chaumont, mais en attendant, je ne peux pas rester là à rien faire de mes dix doigts ! Si je trouve du travail ailleurs, on partira. A Paris, c'est plus facile de trouver du travail, de s'intégrer. En plus, il y a des associations africaines qui pourront m'aider», Madame C., réfugiée ivoirienne.

D'autres, en revanche, évacuent l'idée d'une émigration et misent sur l'acquisition de la nationalité française pour débloquer leur situation au regard de l'emploi :

«Nous avons demandé la nationalité française pour avoir plus de facilités pour trouver un travail et pour assurer notre avenir. C'est plus facile de trouver un travail avec une carte d'identité qu'avec une carte de séjour !», Monsieur S. réfugié serbe.

Malgré tout, la marge de manoeuvre des réfugiés est faible dans un contexte aussi défavorable. La situation des

femmes en termes d'emploi s'avère, par exemple, catastrophique. D'une part, elles s'avèrent généralement moins mobiles que les hommes, ne possédant pas, par exemple, de permis de conduire. D'autre part, certains secteurs susceptibles de les intéresser connaissent une saturation. Enfin, la faiblesse du tourisme et de l'hôtellerie dans le département restreint les opportunités professionnelles, même pour celles qui veulent faire des ménages.

L'importance de l'emploi public représente un obstacle supplémentaire pour les réfugiés. Correspondant à plus d'un tiers des emplois dans le Pays de Chaumont - contre un peu plus d'un quart pour la France entière - et jusqu'à 45 % de l'emploi total dans la ville-même, les postes dans la fonction publique ne sont ouverts qu'aux personnes ayant la nationalité française.

2 - 2. Les difficultés liées à la qualification et à la maîtrise de la langue

Ceux qui font le choix de rester se retrouvent donc sur un marché de l'emploi peu dynamique. Pour les personnes les plus qualifiées, les possibilités de trouver un emploi adapté à leur niveau de qualifications sont encore plus limitées. Au manque d'offre de travail au niveau local s'ajoute le problème général de reconnaissance des diplômes :

« Je suis médecin de formation, et j'ai obtenu mon diplôme en Roumanie. J'ai pu avoir une attestation d'équivalence m'autorisant à travailler en hôpital comme médecin-associé, mais je n'ai pas trouvé de place. Pour pouvoir travailler en cabinet, il faut être inscrit à l'ordre des médecins. Pour cela, je dois obtenir un certificat de conformité de l'université en Roumanie. Je ne travaille pas actuellement et me consacre à ces démarches. Parallèlement, je poursuis mes travaux de recherche en médecine pour ne pas prendre du retard », Monsieur P., réfugié gabonais.

Au regard des difficultés évoquées, les réfugiés multiplient les démarches et recherchent un emploi, quel qu'il soit. Or, certains réfugiés peuvent se décourager rapidement et entamer alors une reconversion qui n'est pas voulue, sans pour autant bénéficier de la garantie qu'ils trouveront effectivement un emploi :

« Je suis titulaire d'un diplôme d'études supérieures dans mon pays. Récemment, je me suis remis à chercher sérieusement, je suis allé à l'ANPE, mais je ne pense pas trouver par ce biais. J'envoie des candidatures, je réponds à des annonces. J'ai fait un stage de deux semaines en juillet 2007 dans un institut médico-éducatif (IME), où je m'occupais d'enfants avec des problèmes psychomoteurs. Je voudrais poursuivre dans ce domaine et je postule dans d'autres IME », Monsieur M., réfugié rwandais.

Comme ailleurs, les réfugiés sont généralement contraints de faire le deuil de la profession exercée dans leur pays d'origine, d'occuper des postes peu qualifiés et d'être exposés à la précarité. Même s'il existe encore des secteurs recruteurs, il convient de rappeler que tous les réfugiés ne veulent pas travailler dans le bâtiment. En ce qui concerne les emplois qui, classiquement, ne nécessitent qu'un faible niveau de qualification, les exigences sont elles aussi de plus en plus fortes. Le secteur de la fonderie est, par exemple, assez développé, mais également de plus en plus spécialisé. Il recherche donc des travailleurs qualifiés. Les métiers manuels sont toujours plus informatisés, toujours plus spécialisés et requièrent une meilleure maîtrise de la langue :

« On m'a dit que ça serait compliqué de trouver un emploi de mécanicien, mon métier en Serbie, parce que tout est informatisé et que je ne connais pas assez les termes techniques en français », Monsieur S., réfugié serbe.

Enfin, les assistantes sociales de la circonscription d'action sociale n'ont parfois pas d'autre choix que celui d'orienter des réfugiés ne maîtrisant pas la langue vers une formation FLE, alors même que le projet professionnel est souvent prioritaire pour eux.

2 - 3. Les difficultés liées à la mobilité

Dans ce type de département à dominante rurale, la problématique

de la mobilité constitue l'un des principaux freins à l'insertion professionnelle. Il est question ici de mobilité tant géographique, étant donné que les villes sont mal desservies, que professionnelle car les entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre toujours plus disponible. Le recours à des missions d'intérim amplifie ces exigences. La contrainte de la mobilité pour obtenir un emploi engendre, d'ailleurs, des situations de séparation familiale :

« Ma femme travaille comme aide-soignante depuis la sortie du CADA, d'abord à la clinique de Chaumont, mais après une réduction des effectifs, elle a dû chercher ailleurs. Actuellement, elle travaille en CDD dans un hôpital à Gray, à une centaine de kilomètres de Chaumont. Vu la distance, elle est hébergée à l'hôpital, travaille dix jours puis rentre quatre jours. Moi, je dois m'occuper seul des trois enfants », Monsieur M., réfugié rwandais.

3 - Les actions et les dispositifs mis en place

3- 1. Dans le domaine de l'insertion

L'accumulation d'expériences professionnelles variées avec l'espoir, quelques fois couronné de succès, d'obtenir un emploi stable est assez symptomatique de la persévérance des réfugiés dans un contexte difficile.

Elle révèle également l'importance que l'initiative individuelle a dans l'insertion professionnelle :

« Mon père cherche actuellement un emploi. Il a travaillé deux ans comme employé dans un garage, puis pendant un an dans une usine de palettes. Là, il cherche dans tous les domaines, probablement dans le bâtiment. Lors de ses recherches d'emploi, une assistante sociale l'a aidé avec ses CV. Puis, il a envoyé des candidatures, a été à l'ANPE, dans des agences d'intérim et s'est rendu dans différentes entreprises pour déposer son CV », Monsieur H., réfugié kosovar.

« Mon frère et moi, on vient d'ouvrir un garage d'achat/vente de véhicules. C'est un ami arménien, qui vit en France depuis vingt-cinq ans, qui nous a aidés avec les démarches à la Chambre de commerce. Avant, j'ai travaillé dans une usine de palettes (trois contrats de six mois, vingt heures par semaine), puis, dans le bâtiment et j'ai aussi fait les vendanges », Monsieur P., réfugié arménien.

Au-delà des démarches personnelles, l'action menée par des institutions demeure souvent indispensable.

A - Le cadre institutionnel de l'insertion

L'action menée par le Conseil général s'appuie sur le PDI*. Il n'y a pas, cependant, de prise en compte spécifique des réfugiés quels qu'ils soient. Les

moins de vingt-six ans sont ainsi orientés vers la Mission locale qui les prend en charge sans les distinguer des autres publics. A noter aussi qu'aucun PLIE* n'a été mis en place, et ce pour des raisons de politique locale.

Le responsable du service insertion du Conseil général a toutefois tenu à nous signaler l'existence de deux actions qui peuvent être intéressantes pour les réfugiés, même s'ils ne sont pas directement concernés :

• **Relais pour un meilleur itinéraire.**

Il s'agit d'un parcours de remobilisation par étapes, ayant une visée sociale et animé par l'organisme Poinfor. Il comprend notamment des ateliers de remobilisation d'ordre préprofessionnel, ainsi que des ateliers de découverte du monde professionnel. Mise en place en 2002, cette action s'adresse surtout à des femmes isolées francophones. Plus qu'une formation professionnelle, il s'agit avant tout d'un travail sur l'individu.

• **Ecole de la deuxième chance – adultes.**

Les personnes sont orientées par les référents CI-RMI*. Ce projet à visée professionnelle, basé sur l'Ecole de la deuxième chance, propose un accompagnement soutenu vers le monde professionnel pour des personnes assez proches de l'emploi. Mis en place en 2007, il concerne 53 parcours individuels d'insertion.

Les CADA font le lien avec les acteurs locaux pour guider les réfugiés dans leurs démarches d'insertion et pallier les déficiences des dispositifs de droit commun qui ne prennent pas en compte les spécificités du public réfugié. Dans l'accompagnement quotidien des réfugiés vers l'emploi par les chargés d'insertion, l'apprentissage de l'élaboration d'un CV et de la présentation de soi à un employeur potentiel sont prépondérants.

Le personnel des CADA assure aussi un rôle d'interface, en tant qu'interlocuteurs privilégiés auprès de nombreuses administrations, et représente un soutien majeur dans l'accompagnement des réfugiés vers le service public de l'emploi, notamment lors des différents entretiens à l'ANPE ou avec les référents CI-RMI*. Ils jouent également un rôle essentiel en termes de sensibilisation des acteurs institutionnels à la problématique des réfugiés : il existe notamment une volonté de la part de France terre d'asile de développer des contacts avec les référents CI-RMI* locaux. Cela n'est, cependant, pas toujours facile. Ainsi, les CADA interrogés ont fait part des difficultés rencontrées par le public réfugié dans les agences locales de l'ANPE⁸³. La responsable du CADA AATM considère que l'ANPE ne remplit pas vraiment son rôle en

⁸³ Le département compte trois agences locales pour l'emploi (ALE), situées à Chaumont, Saint-Dizier et Langres.

ce qui concerne ce public et ne propose aux réfugiés que quelques offres ne correspondant pas à leurs souhaits. Le CADA tend donc à renforcer ses contacts avec d'autres acteurs de l'insertion. De fait, les réfugiés sont souvent noyés dans différents dispositifs et organismes, sans que cela soit un gage d'efficacité.

A Chaumont, l'Agence locale pour l'emploi (ALE) a refusé à plusieurs reprises d'avoir un référent pour les étrangers. La chargée d'insertion, qui accompagne les réfugiés lors de la première inscription et lors du premier entretien mensuel, explique, par exemple, qu'elle doit souvent insister pour obtenir l'inscription comme demandeurs d'emploi de réfugiés non francophones. La méconnaissance du public réfugié est, d'après elle, assez grande. L'orientation ne se fait pas dans une optique de construction d'un projet. Par exemple, les femmes seules avec enfants sont automatiquement orientées vers des emplois de femmes de ménage. En fait, pratiquement aucune embauche ne découle d'une proposition faite par l'ANPE.

B - Le cadre associatif de l'insertion

Les CADA de la Haute-Marne travaillent en coopération avec Tremplin 52, une association intermédiaire créée en 1987 à l'initiative de l'Etat et des collectivités territoriales. L'association s'occupe des missions in-

térim auprès des particuliers, tandis que Travail service intérim, rattachée à celle-ci, gère les missions d'intérim en entreprises. L'inscription à l'ANPE est nécessaire pour effectuer des missions en entreprises. Pour les hommes, il s'agit surtout de missions dans les domaines du bâtiment, de la manutention et des travaux publics ; pour les femmes, d'activités de ménage ou de mise sous pli. Les missions proposées sont généralement de courte durée et ne permettent pas de réussir une véritable insertion. La directrice de Travail service intérim explique que le but est surtout de permettre aux personnes de travailler suffisamment pour bénéficier d'un droit aux Assedic.

Le centre de formation Poinfor⁸⁴ constitue également un acteur incontournable pour les réfugiés et un partenaire important du CADA de Chaumont. Certains stagiaires ayant atteint un niveau suffisant en français peuvent poursuivre leur insertion professionnelle en suivant un APP*. Enfin, l'AFPA à Saint-Dizier ouvre parfois ses portes aux réfugiés, à la demande du CADA. De manière générale, les avis des réfugiés divergent au sujet de l'importance, voire de l'efficacité, de suivre une formation comme l'illustrent ces quelques témoignages :

⁸⁴ Le centre Poinfor est implanté à Langres, Chaumont et Saint-Dizier.

« Depuis le CADA, j'ai fait les vendanges trois fois. L'ANPE m'avait orientée sur le centre de formation Poinfor. J'ai commencé une formation pour être auxiliaire de vie, mais je n'ai finalement pas passé le concours car je ne me suis pas inscrite à temps. Puis, je me suis formée pour travailler dans une cantine collective et j'ai fait un stage d'une semaine dans la cantine d'un collègue, mais ils n'ont pas pu m'embaucher. Je n'envisage pas de reprendre la formation d'auxiliaire de vie : quand je vois les autres qui ont passé des concours et qui n'ont toujours pas de travail, ça me décourage ! C'est pas moi avec zéro diplôme qui trouverai ! Même si je tente une formation, je ne trouverai pas de travail à Chaumont. Ça va faire cinq ans que je suis en France et je n'ai toujours pas travaillé ! », Madame C., réfugié ivoirienne.

« Je fais une formation de plombier chauffagiste à l'AFPA de Saint-Dizier, à environ quatre-vingt kilomètres de Chaumont. Il me reste onze mois avant d'obtenir son diplôme. Quand j'ai un peu de temps, je fais des petites missions d'intérim. Ma formation est rémunérée par la CNASEA », Monsieur S., réfugié serbe.

« Je n'ai pas vraiment travaillé depuis ma sortie de CADA. J'ai voulu passer un examen pour être préparateur en pharmacie, mais mes diplômes ont semblé "suspects". De plus, je n'ai pas trouvé de pharmacie pour me prendre comme stagiaire, dans le

cadre de cette formation. Tout cela m'a découragé. J'ai ressenti que mes diplômes étaient réduits à néant. Une autre formation ? Je trouve que c'est assez décourageant de me dire qu'il faut retourner à l'école à mon âge », Monsieur M., réfugié rwandais.

3 - 2. Dans le domaine de la formation linguistique

A - Les formations dans le cadre du CAI

À Chaumont, les réfugiés sont envoyés par le CADA à l'Association pour le développement de la promotion sociale (ADPS), qui est chargée de les positionner par rapport à leur niveau de français. L'ADPS reçoit donc les personnes, évalue leur niveau en français, leur fait passer des tests et fixe un nombre d'heures de cours. Ceux qui n'ont pas encore signé le CAI ou ayant plus de 26 ans sont orientés vers l'Institut de formation et de promotion des adultes (Ifpa)⁸⁵, les autres vers le centre de formation Poinfor (retenu par l'Anaem pour dispenser des cours de FLE). La signature du CAI pouvant prendre jusqu'à six mois, les réfugiés passent souvent par l'Ifpa avant de commencer leur formation à Poinfor. Il est intéressant de souligner que l'Ifpa demande une inscription à l'ANPE, ce qui met

⁸⁵ L'Ifpa n'a qu'une seule antenne en Haute-Marne, implantée à Chaumont.

en évidence les blocages que peut engendrer le refus d'inscription des non-francophones par l'ANPE...

Ces formations linguistiques, financées par le Centre national pour l'aménagement des exploitations agricoles (Cnasea) ne dépassent pas vingt et une heures par semaine. En Champagne-Ardenne, les stagiaires peuvent choisir entre le RMI et la rémunération Cnasea. Comme l'explique l'assistante de site de l'Ifpa, pour le public bénéficiaire du CI-RMI, il n'est pas judicieux de faire un dossier de demande de rémunération, car les personnes ne recevront pas plus que le montant du RMI. Par ailleurs, le versement n'en sera que plus compliqué alors que, contrairement à la rémunération du Cnasea, le RMI donne droit à d'autres avantages, notamment pour les transports.

A Langres et à Bourbonne-les-Bains, la formation FLE n'est pas complètement mise en place. Entre avril et juillet 2006, l'Ifpa avait amorcé une formation, qui a ensuite été interrompue. Ce n'est qu'en septembre 2007 que la formation linguistique a véritablement repris, par le biais de Poinfor. Il subsiste toutefois des blocages, comme le signale la responsable du CADA AATM : en effet, la signature du CAI pouvant prendre plus de six mois, l'accès des réfugiés à la formation FLE dans le cadre du CAI est retardée. Aussi, Poinfor accepte également des personnes hors CAI.

B - Les autres actions d'apprentissage de la langue

Au niveau associatif, et en dehors du cadre des marchés, l'Association haut-marnaise pour les immigrés (AHMI) participe à la formation linguistique des réfugiés. Présente à Chaumont, Langres, Saint-Dizier et Joinville, l'AHMI reçoit principalement des immigrés, mais aussi des demandeurs d'asile qui ne sont pas pris en charge en CADA (notamment des isolés), ainsi que quelques réfugiés venus d'autres départements. Elle organise des ateliers de proximité à dominante sociolinguistique, qui ne correspondent pas formellement à de la formation linguistique, mais qui visent à améliorer la compréhension de la société française (son fonctionnement et ses structures) et à favoriser l'autonomie des participants, par exemple à travers des ateliers « lien social ». Ces derniers se font en collaboration avec d'autres associations comme l'Entre-tenir à Saint-Dizier. Ces ateliers concernent les personnes hors CAI ou celles qui souhaitent compléter leur formation FLE, le but étant, selon la directrice de l'association, d'encourager les personnes à fréquenter les dispositifs de droit commun.

L'association Initiales⁸⁶ organise également des ateliers de lutte contre l'illettrisme, d'apprentissage linguistique et d'alphabétisation pour permettre aux personnes accueillies d'acquérir une meilleure connaissance de la langue française, afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle. L'accompagnement proposé est personnalisé et se construit autour de thématiques précises, en fonction des besoins repérés, adaptées à la vie quotidienne (par exemple, des informations sur le permis de conduire ou sur ce que fait une Ddass). Cette association ne répond pas aux marchés publics dans le domaine de la formation linguistique, mais a été mise en place à titre expérimental afin de développer des pratiques dans le domaine de l'accompagnement et d'être un modèle pour d'autres acteurs. Le coordinateur des actions en Champagne-Ardenne insiste sur l'importance de l'intervention d'acteurs associatifs, qui viennent compléter des dispositifs de « droit commun » qu'il considère souvent limités. En effet, d'après lui, ces derniers offrent des résultats médiocres parce qu'ils ne sont pas pensés de manière transversale. Par conséquent, les réponses qu'ils apportent ne se croisent pas.

III - LA VIE SOCIALE DES REFUGIES EN HAUTE-MARNE

La majorité des réfugiés ayant été hébergés au CADA de France terre d'asile souhaite rester à Chaumont, car elle est une ville à taille humaine et représente une sécurité pour les enfants. Les familles y ont également leurs repères, comme le racontent ces deux personnes :

« Je suis restée à Chaumont car pour l'éducation de mes enfants, c'est parfait. C'est une petite ville, les jeunes se connaissent et il n'y a pas de gros problèmes de délinquance », Madame C., réfugiée ivoirienne.

« On est bien intégré. Ma famille connaît pas mal de monde et nos amis viennent chez nous. Il y a beaucoup de familles du CADA qui sont restées à Chaumont. J'ai aussi un ami français qui habite à Joinville, je suis allé chez lui durant la formation. Il est venu à la maison avec sa femme pour fêter l'anniversaire de mon fils. En plus, ma femme rencontre des gens à l'église, elle y va tous les dimanches. Les enfants jouent avec leurs amis du quartier et ceux de l'église », Monsieur S., réfugié serbe.

⁸⁶ Association régionale d'éducation populaire et de formation en région Champagne-Ardenne qui existe depuis décembre 1996. Son action, qui se veut à la fois informative, sociale et culturelle, concerne environ 2 000 personnes (tous publics confondus) en Champagne-Ardenne.

Le choix des réfugiés de rester est donc essentiellement motivé par des considérations liées à l'éducation des enfants et à la situation du logement. Ces aspects positifs ne suffisent pourtant pas à garantir une bonne intégration. En effet, plusieurs réfugiés nous ont fait part de leurs difficultés au contact de la société d'accueil :

«A Chaumont, les gens ne sont pas très ouverts et ne comprennent pas notre situation, c'est très individualiste», déplore Monsieur M., réfugié rwandais. Il a quelques amis rwandais, mais ne souhaite pas se refermer sur cette communauté, et ajoute : *«c'est nous qui devons devenir comme les Français».*

«Dans l'ensemble, on est assez heureux, mais même si nous sommes là depuis six ans et que Chaumont est une petite ville, les gens sont froids. Nous n'avons pas trop de contacts avec les autres habitants, mais on continue quand même notre vie», Monsieur H., réfugié kosovar.

D'autres évoquent avec nostalgie leur séjour en CADA :

«C'est différent. Au CADA, il y avait des repas et des soirées qui étaient organisés. On se connaissait tous. Il y avait une certaine cordialité. Dehors, ce n'est pas facile. Tout le monde est préoccupé par sa propre vie», Monsieur P., réfugié gabonais.

Pour les quelques familles s'installant à Bourbonne-les-Bains, qui compte

un peu moins de 2 500 habitants, l'intégration des réfugiés sortis du CADA se passe relativement bien, même si c'est plus compliqué pour les familles d'origine africaine. Selon la responsable du CADA AATM, le fait qu'il y ait une plus grande proximité entre les habitants et, globalement, moins d'étrangers, facilite les relations avec la société d'accueil.

Chaumont est une petite ville, mais dans laquelle beaucoup de choses sont offertes aux habitants : il y a un accès à la culture, notamment grâce la médiathèque. La mairie organise des réunions pour les nouveaux arrivants. Il existe enfin quelques associations de quartier qui proposent des rencontres, des échanges d'information et de services, du suivi scolaire ou encore des ateliers de cuisine. Malgré ceci, il apparaît que ce sont parfois les réfugiés qui vont difficilement vers les autres et qui ne cherchent pas à participer aux activités qu'offre la ville. Il est parfois difficile pour les réfugiés de se positionner autrement qu'en tant qu'étrangers, plutôt qu'en tant qu'habitants d'une ville ou d'un quartier.

Outre les ateliers concernant le logement, l'Udaf gère un réseau d'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, séances de lectures, ateliers manuels et créatifs). Cet accompagnement se déroule dans différents lieux (centres de loisirs municipaux, maison des jeunes et de la culture et associations). Jusq'en

2006, il prenait place au sein du CADA. Depuis, les actions se tiennent exclusivement en dehors, mais quelques enfants de demandeurs d'asile y participent encore. Ces ateliers sont aussi ouverts aux enfants de réfugiés, dont certains continuent à en profiter :

« Je participe aux activités de la Maison du temps libre, qui organise des ateliers et des cours pour les enfants. C'est dommage que ce ne soit que pour les petits. Ça serait bien qu'il y ait un encadrement pour les collégiens », Madame C., réfugiée ivoirienne.

En 2007, à Langres et à Bourbonnelles-Bains, le CADA AATM a beaucoup travaillé en partenariat avec des associations locales, telles que le Groupe solidarité, La Clé, l'Univers des Echanges (qui n'existe plus) ou les Grillons pour organiser des événements culturels (pièce de théâtre, spectacle de danse), auxquels sont conviées, voire participent, les familles de réfugiés. Le but de ces activités est de rassembler à la fois les personnes du CADA, les réfugiés et les autres habitants du quartier ou de la ville.

En Haute-Marne, la question du logement ne représente pas une source de difficultés pour les réfugiés. C'est, d'ailleurs, l'une des raisons qui les poussent à rester dans ce département, malgré une situation sur le

marché de l'emploi loin d'être aussi favorable. L'accès facile à un logement, essentiellement dans le parc public, est, certes, un gage de sécurité et de stabilité, pas toujours synonyme, cependant, d'insertion pour les réfugiés qui se retrouvent à vivre dans les mêmes quartiers, voire dans les mêmes immeubles, et n'entretiennent que peu de relations avec la société d'accueil. Afin d'encourager la mixité et de prévenir, dès à présent, les situations futures de saturation, le personnel du CADA de France terre d'asile s'efforce de diversifier les solutions de logement en développant, notamment, la collaboration avec les bailleurs sociaux.

Les réfugiés peinent à s'insérer professionnellement dans le département de la Haute-Marne où l'activité économique fait preuve d'un manque chronique de dynamisme. Outre les difficultés classiques liées aux qualifications et à la non maîtrise de la langue, les réfugiés qui s'installent dans ce département sont confrontés à d'autres obstacles. Tout d'abord, le manque d'attractivité et l'isolement du territoire ne favorisent pas le développement d'activités, notamment dans le secteur tertiaire. Ensuite, malgré l'importance de la fonction publique, surtout à Chaumont, ces postes, soumis à une condition de nationalité, demeurent inaccessibles aux réfugiés. Enfin, le critère de la mobilité s'avère déterminant, ce qui complique davantage l'insertion pro-

fessionnelle, en particulier celle des femmes. Malgré cette multitude de freins à l'emploi, nombreux sont ceux qui choisissent de rester en Haute-Marne, parce qu'ils y trouvent d'autres avantages (une facilité d'accès au logement, le bien-être de leurs enfants) qu'ils considèrent, dans un premier temps, comme prioritaires.



I - LE LOGEMENT EN MAINE-ET-LOIRE

1 - La situation locale

Le Maine-et-Loire présente des caractéristiques atypiques dans une région où la maison individuelle s'avère particulièrement répandue et où la construction de logements sociaux s'essouffait jusqu'à récemment⁸⁷. Ainsi, le taux de ménages propriétaires y est moins important : 56,3 % contre 61,1 % pour l'ensemble de la région. Un taux qui reste supérieur, malgré tout, à la moyenne nationale (54,7 %) ⁸⁸. Cette spécificité départementale s'explique, en fait, par l'existence d'un parc locatif substantiel, notamment en termes de logements sociaux. Ainsi, au 1^{er} janvier 2000, le parc HLM* s'élevait à 55 875 logements, dont plus de 60 % répartis sur Angers, Cholet, Saumur et Trélazé⁸⁹. En outre, la part des résidences principales consacrée à la location HLM* est la plus élevée de la région (18,5 %), loin devant la Vendée

⁸⁷ « La question du logement social en Pays de la Loire », note de l'USH des Pays de la Loire, mars 2004, 4 p. Entre 1993 et 2003, le nombre de logements locatifs sociaux financés est passé de 5 200 à 2 775 soit une diminution de 47 %.

⁸⁸ Conseil général du Maine-et-Loire et Insee Pays de la Loire, *Atlas départemental de l'Anjou*, 2001, p. 18.

⁸⁹ Conseil général du Maine-et-Loire, *PDALPD 2002-2006*, p. 8.

(7,3 %), et bien au-dessus de la moyenne française (16 %). Entre 1990 et 1999, le parc locatif HLM* départemental a même connu une croissance plus rapide que celle des résidences principales (respectivement + 22 % et + 14 %) ⁹⁰. Enfin, les résidences secondaires y sont moins répandues qu'ailleurs.

Le département se caractérise aussi par ses contrastes internes : fortes tensions sur le marché locatif angevin et moindres dans le saumurois et à Cholet. Angers constitue, en fait, le pôle attractif. Cela se traduit, notamment, par une prépondérance de l'habitat collectif : sept logements angevins sur dix sont collectifs ⁹¹. Pour autant, le Maine-et-Loire connaît le taux de pauvreté dans le parc HLM* le plus faible (19 %) ⁹². Il semble, en fait, que le taux de pauvreté dans le parc social est surtout fort là où ce dernier se raréfie.

La ville d'Angers tend également à s'étaler avec l'accroissement de la construction des résidences principales dans le département : + 13,9 %, soit 35 000 logements entre 1990 et 1999, dont 20 300 pour l'aire urbaine d'Angers. Une croissance plus rapide que celle de la population (+ 3,8 %) ⁹³. Depuis 2003, la région a, d'ailleurs, cherché à accentuer la construction et la rénovation des logements, malgré la raréfaction de l'offre foncière. Au niveau départemental, des financements ont permis de mettre sur

le marché de nouveaux logements sociaux. En 2001, par exemple, 237 logements sociaux ont été construits et 346 autres réhabilités.

2 - L'accès des réfugiés au logement

Plusieurs raisons expliquent la situation tendue à Angers et Saumur et, donc, les difficultés que les réfugiés peuvent rencontrer pour accéder à un logement autonome. Tout d'abord, le parc privé libre s'avère relativement onéreux, il est donc moins sollicité que le parc public ⁹⁴. Ce à quoi il faut ajouter le manque de logements disponibles dans le département pour

⁹⁰ Conseil général du Maine-et-Loire et Insee Pays de la Loire, *Atlas départemental de l'Anjou, op. cit.*, p. 21.

⁹¹ Conseil général du Maine-et-Loire et Insee Pays de la Loire, *Atlas départemental de l'Anjou, op. cit.*, p. 18.

⁹² « Pauvreté et précarité dans les pays de la Loire », *Insee Pays de la Loire*, juin 2005, p. 24. Selon l'Insee un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais utilise aussi très largement un seuil à 50 %.

⁹³ Conseil général du Maine-et-Loire et Insee Pays de la Loire, *Atlas départemental de l'Anjou, op. cit.*, p. 17.

⁹⁴ A Angers, par exemple, il atteignait 9,9 euros au mètre carré en 2006. Voir : « Le top 639 des loyers 2006 », *Connaître les loyers et analyser les marchés sur les espaces urbains et ruraux* (CLAMEUR), février 2007, 25 p.

les familles nombreuses, alors que 42 % des demandeurs de nationalité étrangère réclameraient de grands logements⁹⁵. De plus, selon les acteurs institutionnels que nous avons interrogés, une proportion élevée de la population départementale pourrait prétendre à un logement social. Un manque, au regard de la demande, aggravé par le fait que celle-ci se concentre à Angers et dans ses environs, alors que les opérations de rénovation urbaine amputent, par ailleurs, le parc de logements disponibles. D'où un délai d'attente assez long qui s'élève, selon la chargée d'insertion logement du CADA de France terre d'asile à Angers, à dix-huit mois en moyenne pour un demandeur lambda. Un délai auquel le personnel du CADA ne peut se soumettre compte tenu des places dont il dispose...

Il y a, ensuite, suivant certains acteurs associatifs et institutionnels, un problème de défiance de la part de certains acteurs du logement vis-à-vis des personnes non francophones. C'est le cas pour certains propriétaires, mais aussi pour certains élus locaux de petites communes, dont le rôle dans les commissions d'attribution des logements s'avère prépondérant, ce qui a pour conséquence de limiter la possibilité de désengorger la ville d'Angers. Dans ce contexte, l'arrivée, ces dernières années, de réfugiés non francophones (notamment soudanais) a plutôt renforcé la méfiance. Selon une inspectrice du pôle social

de la Ddass, cette situation plaide pour un renforcement des mesures d'accompagnement social afin de dissiper les craintes que les propriétaires privés peuvent avoir.

La ville de Cholet offre, comparativement à celle d'Angers, de la vacance en termes de logement, ce qui signifie qu'elle constitue une solution pour favoriser une meilleure répartition des réfugiés dans le département. Cela n'est, malheureusement, pas aussi simple. D'une part, comme il est écrit dans le PDA*, les bailleurs sociaux sur le Choletais exigent l'avis d'imposition de l'année N-2 pour l'enregistrement de la demande de logement HLM*, alors que les nouveaux arrivants sont souvent dans l'incapacité de fournir un tel document⁹⁶... D'autre part, les réfugiés peuvent se montrer réticent à quitter Angers et ses alentours. Une action en faveur de la mobilité emploi-logement paraît donc souhaitable, toujours selon une inspectrice du pôle social de la Ddass, pour favoriser la mobilité intra départementale, dans la mesure où Cholet offre aussi un certain potentiel en termes d'emploi avec son tissu de petites et moyennes entreprises.

⁹⁵ *PRIPi des Pays de la Loire 2005-2007*, Préfecture de région et Drass, p. 151.

⁹⁶ *PDA 2005-2007*, Préfecture du Maine-et-Loire et Ddass, p. 25. Il faut effectivement rappeler que l'accès au logement social suppose des conditions de ressources. Les demandeurs doivent donc fournir une photocopie de leur avis d'imposition de l'année N-2.

En dépit de toutes ces difficultés, la situation du logement dans le Maine-et-Loire est relativement bonne grâce à la mobilisation des acteurs associatifs et institutionnels. Il n'en reste pas moins que l'accès des réfugiés au logement passe la plupart du temps par le parc public. Enfin, les actions menées et les dispositifs mis en place ont permis de répondre, dans la mesure du possible, aux souhaits des réfugiés, qu'il s'agisse par exemple pour eux d'emménager près de compatriotes, de vivre dans un appartement en adéquation avec la taille de leur famille ou de ne pas être éloignés de la ville :

« Depuis deux ans nous sommes en HLM. Le CADA nous a trouvé un logement, en trois ou quatre mois après l'obtention du statut par mon père. Nous avons demandé à vivre dans le quartier de "Mon plaisir" car nous connaissons d'autres Tchétchènes rencontrés au CADA et parce que ce n'est pas loin du centre ville. L'appartement est grand : trois chambres, une cuisine, une salle de bain, un salon. Nous avons bénéficié d'un soutien financier pour nous installer grâce au CADA », Monsieur M. (fils), réfugié d'origine tchétchène.

« Nous sommes dans un HLM. C'est le CADA qui s'est occupé de tout. Il a demandé à deux bailleurs, je crois qu'il y en a deux à Saumur. Cela a pris deux ou trois mois. C'était urgent pour nous. Cela fait presque deux ans maintenant.

Nous sommes aidés par la CAF. L'appartement est bien, cinq pièces, mais il y a beaucoup de bruit parce que presque tous nos voisins sont des étudiants. Sinon ça va, on est à quinze minutes du centre ville à pieds », Madame K., réfugiée originaire du Daqhestan.

Pour autant, certains, comme ces deux interviewés, ont entamé ou déjà effectué des démarches afin de changer de logement, preuve que la situation locale n'est pas bloquée ou perçue comme telle :

« Je vis dans un appartement HLM, cela s'est fait facilement après l'obtention de mon statut, avec le CADA. C'est eux qui ont démarché. J'ai eu une aide financière avec le FSL. Je voulais un T5 mais j'ai eu un T4. J'ai fait une demande auprès du même bailleur que celui à qui j'avais demandé une première fois quand j'étais dans le CADA et j'ai obtenu un T5 dans le même quartier. Je dois déménager le mois prochain. Je suis satisfaite de mon logement, même si je fais trente minutes de route en voiture pour aller travailler », Madame M., réfugiée congolaise.*

« On est dans un HLM. Un T4. On l'a eu au bout d'un an. Le CADA s'en est occupé. On va essayer de trouver un autre appartement car nous sommes au troisième étage et mon père a des problèmes de cœur », Monsieur A., réfugié biélorusse.

3 - Les actions et les dispositifs mis en place

3 - 1. Au niveau institutionnel

Le département a su mobiliser les services compétents pour faciliter l'insertion des réfugiés par le logement, principalement à partir du parc public. Ainsi, le PRIPI* comporte des actions tournées vers le logement, tandis qu'un PDALPD* a été mis en place pour 2002-2006 et pour 2007-2010⁹⁷. Celui dont nous avons disposé pour cette étude comporte différents types d'action destinés, notamment, à favoriser la mobilisation du parc de logements sociaux grâce à des associations mandatées pour décider qui va bénéficier de l'attribution de programmes sociaux thématiques (PST)*, à développer la sous location* et le bail glissant*, à coordonner avec le Schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (SAHI)* la sortie des structures d'accueil et d'hébergement par des réunions régulières.

L'un des principaux outils du PDALPD* reste cependant le FSL* qui permet aux personnes défavorisées, au sens de la loi visant à la mise en œuvre du droit au logement, dite loi Besson, du 31 mai 1990, de bénéficier d'aides pour accéder à un logement décent ou pour s'y maintenir. Plusieurs associations ont ainsi un agrément pour de l'ASLL*, dont France terre d'asile et l'Adoma (ex Sonacotra). La

première assure donc, dans le cadre du projet Reloref (voir plus bas), le suivi des réfugiés isolés ou en famille mais aussi, grâce à un financement du Conseil général, un suivi pour tous les publics défavorisés c'est-à-dire, concrètement, pour les étrangers ayant un titre de séjour d'une durée d'un an renouvelable, dont les bénéficiaires de la protection subsidiaire. La seconde n'assure, en revanche, de suivi que pour les réfugiés isolés ; l'ASLL* des familles qu'elle héberge étant confié à d'autres associations d'après ce que la commission locale du FSL* décide.

Il existe, en outre, depuis 2006, un accord collectif départemental, dit ACD 80, entre le préfet de département, la direction départementale de l'équipement (DDE) et les bailleurs sociaux, afin que ces derniers s'engagent à réserver quatre-vingts logements pour les familles de réfugiés. L'ACD 80, mis en place à la demande de la Ddass, a permis d'éviter une embolie des structures d'accueil et d'hébergement. Le délai d'obtention d'un logement dans le parc public est ainsi passé, pour les réfugiés, de dix-huit à deux ou trois mois en moyenne. Concrètement, le personnel du CADA de France terre d'asile transmet à la Ddass les dossiers de demande de logement social

⁹⁷ Le plus récent vient d'être finalisé. Il sera prochainement disponible sur le site du Conseil général.

avec la mention ACD 80. Le nom des requérants est ensuite inscrit sur le fichier national des bailleurs sociaux, Immo web. Les bailleurs ont un mois pour répondre. S'ils ne font aucune proposition, le préfet peut les obliger à trouver une solution.

Cet accord collectif départemental complète un autre accord collectif départemental, l'ACD 150, ainsi qu'un accord collectif intercommunal pour le bassin d'habitat d'Angers, s'adressant plus largement aux personnes défavorisées. Ces dispositifs attestent de la volonté locale des pouvoirs publics de favoriser l'accès au logement social, notamment sur la principale ville du département.

3 - 2. Au niveau associatif

En plus d'un cadre institutionnel qui traduit une volonté manifeste de régler la problématique du logement, le département peut s'appuyer sur un secteur associatif relativement dynamique. Concernant les réfugiés, l'action associative s'articule autour de France terre d'asile et de l'Adoma à travers des dispositifs spécifiques et des partenariats.

A - L'accompagnement social et les dispositifs favorisant l'accès au logement pérenne

Lancé en 2004, avec le soutien de la Direction des populations et des mi-

grations et du Fonds européen pour les réfugiés, le projet recherche un logement pour les réfugiés (Reloref) vise à faciliter l'accès au logement de droit commun en faisant émerger une offre de logements accessibles à ce public, essentiellement dans le parc privé, via l'élaboration de partenariats nationaux et locaux avec les acteurs du logement. Dans le cadre de ce dispositif, France terre d'asile gère aussi quatre-vingts logements assurant la transition vers un logement pérenne, dits logements-relais*, soit neuf pour le département du Maine-et-Loire situés précisément à Angers et dans son agglomération. Six ou sept de ces neuf logements devraient cependant être prochainement réservés aux régularisés. Il faut préciser que grâce à l'ACD 80 l'obtention d'un logement pérenne se fait aisément, de sorte que les logements-relais* génèrent surtout un gain de temps et une fluidité plus grande au niveau des places en CADA. France terre d'asile prend également en charge, dans ces logements, certains réfugiés qui lui sont adressés par d'autres associations ou par le service d'accueil et d'accompagnement spécifique (Saas) de l'association L'abri de la providence. Celle-ci, à travers le Saas, propose d'ailleurs ponctuellement un suivi social aux réfugiés hébergés qui ne parviennent pas à trouver un logement, même si le dispositif est initialement prévu pour les sans domicile fixe.

Enfin, France terre d'asile a signé une convention avec Habitat et humanisme, prévoyant l'accès des réfugiés à des logements sous-loués* ou en bail glissant* dont cette association dispose. La convention n'est, en réalité, que rarement sollicitée, l'assistante administrative et sociale d'Habitat et humanisme nous ayant expliqué que l'association loge surtout des personnes régularisées pour lesquelles l'obtention d'un logement social s'avère ardue.

Quant à l'Adoma, elle oriente certains réfugiés dans les différentes structures départementales d'accueil qu'elle gère – résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs – en attendant l'obtention d'un logement pérenne.

B - Les partenariats avec les bailleurs

Plusieurs bailleurs sociaux sont sollicités par France terre d'asile et par l'Adoma. Pour la première association, les partenariats concernent deux villes : Angers et Saumur⁹⁸. Pour la seconde, ils concernent Angers et Cholet, d'autant que l'Adoma dispose d'un CADA dans chaque ville.

Ainsi, à Angers, France terre d'asile s'adresse à Angers Habitat, Val de Loire, Toit angevin, Logi-ouest et à la Société de construction et de gestion de logements à Angers (Soclova), tandis qu'à Saumur l'association a pour partenaire Century 21 et Habitat

solidarité. De son côté, l'Adoma sollicite Angers Habitat, Toit angevin, Logi-ouest à Angers, Logi-ouest et Sèvre Loire à Cholet.

L'intensité des partenariats varie suivant les bailleurs : cela peut aller de la simple sollicitation ponctuelle à une relation plus soutenue. Le responsable du CADA de France terre d'asile à Angers a ainsi démarché les bailleurs, avec des familles de réfugiés, de manière à les familiariser avec ce public. En outre, comme le signale l'intervenante sociale du CADA de l'Adoma de Cholet, il faut, pour que les bailleurs acceptent sans crainte les familles de réfugiés, un peu de temps. Elle a ainsi procédé par étape, en proposant aux bailleurs d'abord une, puis deux familles...

II - L'EMPLOI ET LA FORMATION EN HAUTE-MARNE

1 - La situation locale

Les Pays de la Loire ont la réputation d'être « la plus industrielle des régions de France. » Une expression qui reflète assez bien le caractère rural d'une région composite faisant preuve d'un dynamisme certain. Avec un PIB par

⁹⁸ A noter que les appartements du CADA sont loués auprès des différents bailleurs.

habitant en 2003 de 23 556 euros, contre 25 650 pour la moyenne nationale, les Pays de la Loire possèdent une agriculture diversifiée, une industrie en mutation et six pôles de compétitivité, dont deux à Angers. Le marché du travail se révèle assez dynamique : le taux d'emploi masculin est le plus élevé de France, après l'Alsace (72,1 %), idem pour le taux d'emploi féminin (61,3 %), lequel est seulement dépassé par celui de l'Ile-de-France⁹⁹. L'accès à emploi régional a, malgré tout, un point faible : les jeunes de moins de 25 ans.

Dans l'ensemble, le Maine-et-Loire s'inscrit dans ces tendances. Avec un taux de chômage, en juin 2007, de 7 % contre 6,6 % pour la région (et 8 % pour l'ensemble du pays), le département se porte plutôt bien, en dépit de certaines faiblesses qui le singularisent¹⁰⁰. Ainsi, il est celui où la part des chômeurs de longue durée est très élevée : 30,3 % contre 27,5 % pour le reste de la région en 2006¹⁰¹. De plus, les femmes actives sans emploi demeurent relativement nombreuses, surtout dans le Choletais. Quant à la pauvreté, elle se concentre dans les villes-centres, même si elle s'avère, à l'instar des autres départements ligériens, proportionnellement moins répandue que pour la France métropolitaine¹⁰².

Du point de vue de la structure des emplois, les métiers agricoles autour de la filière traditionnelle du végétal,

les métiers de la mode et ceux de l'électricité-électronique sont sur-représentés. Une majorité des emplois salariés relève, cependant, du secteur des services. Ils représentent, par exemple, à Angers, six emplois sur dix¹⁰³. Malgré tout, la densité des emplois industriels dans les zones d'emploi* d'Angers et du Choletais a favorisé ces deux territoires¹⁰⁴.

Plusieurs secteurs d'activité caractérisent, en fait, l'économie et l'emploi dans le Maine-et-Loire, mais n'offrent pas tous les mêmes débouchés, dont l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire, l'électronique, la chimie, le bâtiment, la métallurgie, la mode vestimentaire et la chaussure. Ces derniers ont connu une évolution contrastée. L'agro-alimentaire, par exemple, totalise plus de 18 % des emplois départementaux. Bien réparti sur l'ensemble du territoire rural et urbain, ce secteur a beaucoup em-

⁹⁹ « Pays de la Loire : la région française au plus fort taux d'emploi », *Insee Pays de la Loire - études*, n° 52, janvier 2007, p. 2.

¹⁰⁰ CLEMOT C., « Baisse confirmée du taux de chômage au 2^{ème} trimestre 2007 », *Insee Pays de la Loire - informations statistiques*, N° 274. Septembre 2007, 4 p.

¹⁰¹ « Maine-et-Loire: souffle de reprise en 2006 », *Insee Pays de la Loire - synthèse départementale*, n° 24, mai 2007, 1 p.

¹⁰² « La pauvreté dans les Pays de la Loire », *Insee Pays de la Loire-études*, n° 36, juin 2005, 4 p.

¹⁰³ Drass, Données sur la précarité, observation sociale-précarité, septembre 2006, p. 16.

¹⁰⁴ Comité d'expansion économique du Maine-et-Loire, *Bilan économique et social 2006*, 38 p.

bauché ces dernières années. L'électronique et la filière de la mode connaissent, en revanche, des difficultés. Des suppressions d'emplois à Angers sont à craindre pour la première filière, tandis que la seconde enregistre un net recul. De nombreuses communes rurales ont ainsi vu s'évanouir leur dernière usine de chaussures, situation préjudiciable à l'emploi des femmes. La construction, second secteur créateur d'emplois derrière le commerce, poursuit son expansion, au point que dans les travaux publics la profession manque de bras. De fait, les ouvriers permanents et les intérimaires bénéficient d'une conjoncture favorable. L'agriculture, pour qui l'emploi saisonnier est crucial, fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics locaux : un projet agricole départemental, notamment destiné à maintenir un maximum d'actifs agricoles, se met en place pour les dix ans à venir. Enfin, la chimie, la plasturgie et le caoutchouc maintiennent le cap, à l'instar de l'industrie mécanique, tandis que le secteur de la logistique occupe une part croissante dans l'activité du Maine-et-Loire. D'importants projets de développement de plates-formes logistiques sont d'ailleurs en cours avec des perspectives d'embauche encourageantes.

2 - L'accès des réfugiés à l'emploi et à la formation

2 - 1. Les difficultés liées aux caractéristiques du marché de l'emploi local

Les réfugiés présents sur place peuvent donc, en théorie, bénéficier d'un contexte relativement propice à l'insertion professionnelle dans ce que l'on a coutume d'appeler les « secteurs sous tension ». Reste qu'en pratique, la situation est un peu moins idyllique car le chômage épisodique, les emplois précaires et/ou à temps partiels semblent être « monnaie courante », surtout dans ce type de secteurs. Certains réfugiés connaissent, par exemple, un parcours d'insertion assez chaotique :

« Je suis depuis un an en CDD de deux ans comme agent de tri de cartons, de détritux, dans une entreprise d'insertion. Auparavant, j'ai travaillé dans la restauration, chez les sœurs Bon pasteur, dans un monastère où les gens prenaient une retraite, je faisais la plonge et j'aidais à préparer les hors d'œuvre. Cela a duré environ trois mois. Parfois, ils me rappellent et j'y vais le samedi quand je veux compléter mes revenus, je fais des extras. J'ai aussi travaillé à l'Enac, une école pour la formation des cadres fonctionnaires. Là, j'y suis resté six mois mais c'était ponctuel. J'ai fait aussi des petites missions d'intérim avec Adecco. En fait, j'ai fait de l'intérim de 2004 à 2006,

parfois je ne travaillais que dix jours dans le mois», Madame M., réfugiée congolaise.

Pour autant, certaines situations professionnelles se stabilisent. D'ailleurs, le travail en intérim constitue parfois une voie d'accès vers la stabilité :

« Je travaille vingt-neuf heures par semaine au restaurant de l'AFPA, par une agence d'intérim, "Espoir service". J'ai fait une semaine chez eux, comme ils étaient contents de moi, ils m'ont proposé un remplacement pour quelqu'un qui était en maladie, deux fois six mois, cela fait huit mois maintenant. C'est une amie qui travaillait dans cette agence d'intérim qui m'a orientée vers elle », Madame Mu., réfugiée tchétchène.

2-2. Les difficultés liées à la qualification et à la maîtrise de la langue

Les problèmes de qualification et de maîtrise de la langue sont assez classiques. Ils n'en constituent pas moins des obstacles rédhibitoires les premiers temps de la vie en France. Certes, dans le cas des réfugiés ayant des compétences non reconnues en France, il est toujours possible de demander des équivalences de diplôme ou une validation des acquis. Si certains d'entre eux font preuve de détermination afin de retrouver leur métier d'origine, d'autres n'ont, en revanche, plus

cette motivation à cause de leur âge ou parce que des obligations familiales et une maîtrise insuffisante du français les limitent. Les témoignages ci-dessous l'illustrent particulièrement :

« J'ai eu avant la France une formation d'infirmière mais, en fait, j'ai travaillé comme vendeuse en Russie. Quelqu'un du CADA s'est renseigné à Nantes auprès d'une association de personnes étrangères qui comme moi ont le diplôme d'infirmière. Ils ont dit de voir avec la Ddass à Angers. J'y suis allé et une dame m'a conseillée de passer un examen pour travailler en tant qu'aide-soignante. Mais il ne faut pas rater l'examen plus de deux fois. Aussi, elle m'a conseillé de faire d'abord un stage à l'hôpital, je dois commencer en novembre, ce ne sera pas payé », Madame K., réfugiée originaire du Daghestan.

« Je distribue les journaux depuis un an, comme mon mari faisait. Pour moi c'est à temps partiel, en CDD. Avant j'ai étudié la langue française. Je suis infirmière. Pour travailler il faut repasser un diplôme. Ils m'ont expliqué au CADA et à l'ANPE. Pour aide-soignante, il faut aussi recommencer à étudier, j'ai 56 ans, je ne veux plus », Madame D., réfugiée biélorusse.

« Si je veux retrouver mon métier (infirmière), il faut passer un concours et puis reprendre les études pendant trois ans. C'est impossible avec les enfants et le temps que je leur consacre, c'est trop long, et puis il y a la langue que je

ne maîtrise pas bien. Il faut savoir écrire correctement, etc. C'est encore l'assistante sociale qui m'a renseignée à ce sujet. Maintenant je cherche une formation pour faire aide-cuisinière au Greta...», Madame Mu., réfugiée d'origine tchétchène.

Les difficultés et les frustrations n'interdisent pas un certain pragmatisme, susceptible d'orienter le projet professionnel, comme le laisse aussi entendre cette autre réfugiée :

«J'ai le projet de devenir aide-soignante. Je me suis dit qu'il fallait s'orienter là où il y a du travail, dans le secteur de la santé. Avec le marketing ici c'est trop dur, déjà quand on arrive avec le niveau licence on ne nous reconnaît pas le même niveau de diplôme, on a juste le niveau bac, il faut repasser les diplômes», Madame M., réfugiée congolaise.

Certaines entreprises et, de manière générale, les organismes de formation font passer des tests linguistiques, y compris pour des emplois ne nécessitant pas un haut niveau de qualification. Il n'est donc pas surprenant que les réfugiés non francophones ne soient pas recrutés ou sélectionnés. Ce dont ils ont, par ailleurs, conscience. Ainsi, Madame D., réfugiée biélorusse, souffle-t-elle à propos de son mari :

«Il n'a pas suivi de formation professionnelle, car il ne parle pas la langue, c'est trop dur.»

Un très fort handicap linguistique les exclut donc doublement : au niveau des emplois et des formations. De fait, les emplois agricoles saisonniers, généralement obtenus par le bouche-à-oreille ou par le biais de l'intérim, constituent souvent le seul véritable débouché, en attendant que leur maîtrise de la langue ne s'améliore :

«Mes parents ont commencé à leur sortie du CADA à travailler comme ouvriers agricoles dans le ramassage des pommes et ont continué chaque année pendant trois ou quatre mois. C'est la seule activité professionnelle qu'ils ont occupée. En ce moment, ils y sont depuis un mois», Monsieur M. (fils) réfugié d'origine tchétchène.

2 - 3. Les difficultés liées à la mobilité

Les travailleurs sociaux qui suivent ce public doivent résoudre des problèmes connexes pour faciliter son insertion professionnelle. A ce genre de difficultés classiques s'ajoutent les disparités intra-départementales en termes de dynamisme économique et, surtout, le décalage entre le lieu de résidence des réfugiés et les zones géographiques où les perspectives d'emploi sont, pour eux, un peu plus ouvertes. Ainsi, Cholet offre, actuellement, de meilleurs débouchés pour les personnes faiblement qualifiées, notamment du fait de son ouverture vers la Vendée et la Loire-

Atlantique¹⁰⁵. Or, les réfugiés sont surtout concentrés à Angers, distante de soixante-cinq kilomètres environ. Un obstacle supplémentaire à l'insertion professionnelle est donc celui de l'éloignement avec, pour corollaire, la mobilité si les réfugiés ne possèdent pas de permis et de véhicule pour se déplacer. Ce que certains expriment clairement :

« Ah oui, mon mari passe aussi le permis de conduire. Ici si tu n'as pas de voiture pour trouver du travail, c'est dur », Madame K., réfugiée originaire du Daghestan.

Enfin, signalons que la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) délivre parfois des autorisations de travail aux demandeurs d'asile, car certaines entreprises - dans l'abattage, la cueillette des pommes, la maçonnerie - ne trouvent pas d'employés. C'est le cas à Cholet. Or, si une première expérience de travail ne préjuge de rien concernant le devenir professionnel, elle peut cependant s'avérer utile en ouvrant quelques perspectives aux futurs réfugiés.

3 - Les actions et les dispositifs mis en place

3 - 1. Dans le domaine de l'insertion

A - Le cadre institutionnel de l'insertion

A l'instar du logement, l'insertion professionnelle et la formation font

l'objet d'une attention particulière par les pouvoirs publics locaux. Les acteurs institutionnels ont mis en place des dispositifs et des actions définis pour partie au niveau régional avec le PRIPI*, au niveau départemental avec le PDI*, voire au niveau intra-départemental avec le PLIE*. Il y a, d'ailleurs, un PLIE* pour chaque grande ville du département.

Le PRIPI* 2005-2007 entend, notamment, renforcer le partenariat entre l'Anaem et l'ANPE pour orienter au mieux les primo-arrivants vers l'emploi et vers les organismes adéquats concernant les équivalences de diplômes et les validations des acquis de l'expérience ; favoriser l'accès des moins de vingt-cinq ans aux emplois publics ; renforcer les aides à la création d'entreprise pour les primo-arrivants ; accroître les places dans les organismes dispensant des formations ; faciliter l'accès des femmes à la formation qualifiante de l'AFPA ; enfin, développer une formation sur la relation avec les familles immigrées.

¹⁰⁵ Le chômage est, d'ailleurs, contrasté selon les zones d'emploi analysées par l'Insee. Alors que le Choletais et le Segréen Sud-Mayenne affichaient, en 2006, un taux de chômage inférieur à celui du département (respectivement 5,6 % et 4,7 %), les zones d'emploi d'Angers et de Saumur-Baugé connaissaient un taux supérieur à la moyenne départementale (8,4 %). « Maine-et-Loire: souffle de reprise en 2006 », art. cit., p 8.

Le PDI 2007 insiste, entre autres choses, sur les actions en faveur de la mobilité géographique (opération menée autour du travail saisonnier, financement de cours de conduite...) et sur l'extension des chantiers d'insertion (ACI*, ETTI*) et des prestations d'accompagnement vers l'emploi. Il prévoit, en outre, de recruter trois cents personnes en difficulté dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, de renforcer l'action de l'AFPA sur la formation accompagnée en entreprise et de développer l'association entre le dispositif CI-RMA* et les contrats de professionnalisation.

Quant aux PLIE d'Angers, de Saumur et de Cholet, ils sont, en dépit de la spécificité des actions qu'ils mènent indépendamment les uns des autres, habilités à prescrire aux personnes en difficulté des CI-RMA*.

L'implication locale des acteurs institutionnels s'apprécie également au regard des moyens mis en œuvre et des partenariats engagés. Ainsi, la direction de l'insertion et de l'habitat du Conseil général, qui regroupe un service insertion et un service habitat, dispose d'importants crédits pour le CI-RMI* dont peuvent bénéficier les réfugiés¹⁰⁶. Au niveau de l'agglomération angevine, là où ils se concentrent, le service insertion et le PLIE* travaillent de concert pour l'accompagnement du public allocataire du RMI reçu à la fois par les conseillers

emploi formation du service insertion du Conseil général et par les référents du PLIE*. En fait, le service insertion finance, complètement ou partiellement, des actions dont les réfugiés bénéficient soit en tant que primo-arrivants, soit en tant qu'allocataires du RMI. Pour les premiers, il s'agit, s'ils maîtrisent mal la langue, d'actions de formation, d'accompagnement vers l'emploi et de mise en emploi. Plusieurs associations ont proposé des projets s'inscrivant dans ce type d'actions. Pour les seconds, il s'agit plutôt d'actions qui consistent en ACI*. Les emplois proposés concernent des secteurs non concurrentiels. Souvent les chantiers sont proposés par des collectivités territoriales : entretien d'espaces verts, menuiserie, maçonnerie... Le Maine-et-Loire s'avère, d'ailleurs, l'un des départements les mieux dotés en associations d'insertion par l'économique - il y a, toujours selon le responsable du service insertion, une trentaine d'actions de ce genre - lesquelles sont très présentes à Angers. Il faut noter, cependant, que l'insertion par les ACI* et les ETTI* s'adresse surtout aux hommes, car le département dispose d'un tissu riche en activités par la sous-traitance. Aussi, l'ANPE a-t-elle lancé un appel d'offre pour des ACI* réservés aux femmes, l'un des publics particulièrement touchés par le chô-

¹⁰⁶ Selon le responsable du service insertion, le nombre de personnes en contrat d'insertion s'élèverait à environ 17 000 personnes.

mage, surtout quand elles cumulent les handicaps sociaux.

B - Le cadre associatif de l'insertion

Des dispositifs et des actions existent qui correspondent plus particulièrement aux réfugiés. Les acteurs chargés de l'hébergement des demandeurs d'asile s'efforcent, en outre, de les aider dans leurs démarches de recherche d'un emploi.

A Angers, France terre d'asile gère un dispositif ayant comme objectif de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants allocataires du RMI, dont bon nombre de réfugiés, le conseil emploi réfugiés formation (CERF)¹⁰⁷. Celui-ci assure l'accompagnement vers l'emploi d'une cinquantaine de personnes orientées par diverses associations, par les circonscriptions d'action sociale du Conseil général, les centres communaux d'action sociale et l'ANPE, mais aussi de réfugiés encore hébergés en CADA. L'ANPE a, de plus, signé une convention d'habilitation avec France terre d'asile dans le cadre d'un objectif emploi et d'un objectif projet en individuel. L'objectif emploi implique pour le CERF de faire en sorte que la personne retrouve un emploi alors que l'objectif projet se concentre sur la construction d'un projet professionnel. En individuel signifie que la personne est directement suivie par un conseiller.

Concrètement, l'accompagnement socioprofessionnel au CERF passe par l'aide au CV, l'incitation à poser des candidatures spontanées, l'évaluation du niveau de maîtrise de la langue, l'orientation vers des formations ou des stages, le démarchage des employeurs... L'une des deux chargées d'insertion explique qu'elle a mis en place un réseau de contacts et qu'elle s'efforce d'orienter les personnes, au cas par cas, suivant les emplois disponibles et suivant leurs qualifications. Deux types de partenariat sont, en fait, sollicités. L'un avec le PLIE d'Angers, l'ANPE et l'association Passerelle - une association intermédiaire d'insertion qui dispose, auprès de certaines entreprises, d'un quota d'heures de travail à offrir - concernant des emplois dans l'agro-alimentaire à quarante kilomètres d'Angers. L'autre avec une entreprise de travail temporaire classique, spécialisée dans le secteur du bâtiment, et une ETTI* proposant des emplois dans tous les secteurs d'activité.

Concernant la formation professionnelle, le CADA travaille en lien avec les formateurs de l'AFPA d'Angers afin d'orienter les réfugiés vers des formations dans le bâtiment, le secteur frigorifique et la climatisation. Les réfugiés peuvent aussi être dirigés vers le Greta pour une formation de conducteur des systèmes automatisés et une formation

¹⁰⁷ Financé par le Fonds européen pour les réfugiés, le Conseil général, la Ddass et le Centre communal d'action sociale d'Angers.

dans la restauration, ou vers les maisons familiales et rurales qui assurent des formations professionnelles conven- tionnées par le Conseil général, no- tamment dans le secteur médico-social. Comme il s'agit, pour ces maisons, d'institutions d'enseignement privé, la sélection s'avère assez dure et seuls les meilleurs sont retenus.

De son côté, l'Adoma à Angers oriente les réfugiés vers le CERF et lorsqu'ils ont moins de 25 ans vers l'association Promo jeunes qui, en plus d'assurer un hébergement et de l'ASLL*, propose des emplois de proximité et des stages de formation. A Cholet, en revanche, le personnel du CADA de l'Adoma ne collabore qu'avec l'ANPE.

Enfin, même si elles s'adressent à dif- férents publics, d'autres associations départementales proposent des pres- tations financées par le Conseil général, dont les réfugiés sont susceptibles de bénéficier et dont certains bénéficient effectivement. L'Association pour la promotion et l'intégration dans la région d'Angers (Aptira), prestataire linguistique pour l'Anaem, fait, par exemple, de l'accompagnement socioprofessionnel avec les femmes étrangères. Tremplin travail, association intermédiaire ou ETTI*, propose des emplois temporaires dans le secteur du nettoyage. L'asso- ciation angevine Lire écrire compter (LEC) assure, en plus d'une formation FLE, un accompagnement vers l'emploi, tout comme le Comité d'entraide aux Français rapatriés (CEFR), qui gère un

CHRS et des logements temporaires. Dans un autre registre, celui de la mo- bilité, l'Association pour la formation et le développement de l'initiative locale (Afodil) propose une action tournée vers l'apprentissage du permis de conduire et une remise à niveau des- tinées aux personnes éprouvant des difficultés à parler la langue.

La multiplicité des dispositifs et des actions en matière d'insertion socio- professionnelle ne facilite guère les relations que les différents acteurs as- sociatifs et institutionnels entretiennent. Ainsi, les rapports entre le personnel du CADA de France terre d'asile et l'ANPE d'Angers sont parfois délicats, notamment concernant l'orientation du public non francophone vers le CERF. Les actions n'étant pas, à chaque fois, complémentaires, elles se recoupent parfois et peuvent susciter une certaine confusion. Sans doute est-ce une contrepartie incontournable au dyna- misme associatif dans ce département, en comparaison d'autres territoires bien plus atones.

3 - 2. Dans le domaine de la formation linguistique

A - Les formations dans le cadre du CAI

Bien que la plate-forme d'accueil de l'Anaem, mise en place en 2005, soit située à Nantes, dans un autre département, la formation linguistique dans le cadre du CAI est assurée sur

les trois principales villes du Maine-et-Loire : Angers, Cholet, Saumur. En effet, situé à Nantes, le mandataire, l'Espace formation, réunit, pour l'ensemble de la région, plusieurs cotraitants et sous traitants (venant compléter la couverture territoriale des cotraitants). L'Aptira opère donc à Angers, l'association Formation et enseignement continu (AFEC) à Saumur et l'Afodil à Cholet.

**B - Les autres actions
d'apprentissage
de la langue**

A ce maillage territorial s'ajoute l'action périphérique menée par les acteurs prenant en charge les réfugiés.

Au CADA de France terre d'asile, le recours au bénévolat a été prévu et ce dès la demande d'asile. De plus, le personnel oriente parfois les réfugiés, pour qu'ils se perfectionnent, vers le LEC, vers le centre international d'études françaises (Cideff) - qui dépend de l'Université catholique de l'ouest - et vers l'institut municipal. Les prestations ne sont, cependant, pas toujours gratuites et nécessitent de réclamer un soutien financier auprès des assistantes sociales des circonscriptions d'action sociale. L'Adoma, en revanche, s'appuie exclusivement sur ses bénévoles.

III - LA VIE SOCIALE DES REFUGIES DANS LE MAINE-ET-LOIRE

Comme dans d'autres départements ruraux ou semi-ruraux, la vie sociale des réfugiés, qui constitue une dimension non négligeable de leur intégration, s'articule autour de la vie de famille et des relations de voisinage, car les activités de loisir (sport, sorties, etc.) concernent souvent les enfants ou s'y rattachent. Les liens tissés le sont principalement avec des personnes issues de la même communauté, parlant la même langue, mais aussi avec des personnes vivant au même endroit. Cela implique cependant un certain degré d'ouverture :

« Nous avons des amis. Des Français, des Turcs, des Marocains, des Algériens. On les a rencontrés au travail, dans le quartier. On connaît aussi des Tchétchènes, des familles du CADA. Et puis on a des loisirs avec les enfants. On les emmène à la piscine, au cirque, cela nous fait voir du monde. On va voir quand il y a une fête dans le quartier. Je vais aussi aux réunions scolaires. Il y a des familles tchétchènes qui ne parlent qu'entre elles, donc elles n'apprennent pas le français. On ne reste pas chez soi. On a travaillé, on a fait des stages. Il faut bouger », Madame Mu, réfugiée tchétchène.

Certains réfugiés ont effectivement cherché à élargir leur cercle de connaissances, en utilisant toutes les occasions de rencontre :

« J'ai des amis ici. Comment j'ai fait pour les connaître ? Ya des gens connus au CADA, d'autres Africains, et puis au supermarché, on se voit, on fait connaissance, on discute, dans le quartier, à l'église. Il y a beaucoup de Noirs à Angers. Et puis les assistantes sociales du CADA nous mettent en contact avec des anciens demandeurs d'asile. Des manifestations sont organisées en fin d'année au CADA, on y est invité, on rencontre des gens. Et puis quand il y a des mariages on y va... Ya aussi des associations comme le Secours catholique, les Restaurants du cœur, là-bas on revoit des gens du CADA, on en rencontre d'autres. Moi je n'y vais plus depuis que je travaille, je laisse la place aux autres », Madame M., réfugiée congolaise.

Les formations linguistiques suivies offrent également des opportunités pour rencontrer d'autres réfugiés et d'autres primo-arrivants :

« J'ai connu des gens quand je faisais la formation. Il y avait aussi des russophones. Les voisins, on les connaît juste comme ça », Madame D., réfugiée biélorusse.

En dépit des perspectives professionnelles de certains réfugiés, de leurs aspirations et, parfois, d'un

certain isolement, il semble que le cadre de vie, la tranquillité et le fait d'habiter dans un appartement relativement spacieux incitent à rester sur place. C'est, en tout cas, ce que les personnes interviewées mettent en avant. Le fait de se sentir plus à l'aise dans ce type d'espace, ne serait-ce que parce que les personnes ne s'expriment pas correctement en français, le fait d'avoir reconstitué un réseau de relations et les nouvelles habitudes ont également été évoqués.

Les relations sociales quotidiennes participent au bien être ou au mal être qu'un réfugié peut ressentir en vivant dans un autre pays. Elles ne doivent pas être négligées. C'est aussi le cas pour le cadre de vie. Il n'est donc pas surprenant de trouver dans le PDA* une partie réservée à l'ouverture inter-culturelle, à travers la promotion de la mixité sociale, avec la charte culture et solidarité à Angers et avec les activités organisées par les centres sociaux, auxquelles, d'ailleurs, certains réfugiés participent¹⁰⁸. La charte culture et solidarité associe des partenaires culturels et des acteurs de la solidarité accompagnant un public fragile souvent en marge de la vie culturelle de la cité. Le PDA prévoit également que l'Anaem informe la municipalité des nouvelles arrivées et développe, avec les associations,

¹⁰⁸ Préfecture du Maine-et-Loire et Ddass, *Plan départemental d'accueil des nouveaux arrivants 2005-2007*, p. 34.

les équipements culturels ou toute autre structure pour accueillir les nouveaux arrivants, afin qu'ils s'imprègnent de la culture d'accueil et établissent un contact interculturel avec les autochtones.

La hausse de la demande d'asile et du nombre de réfugiés a nécessité la mise en place, en 2002, d'une plate-forme d'accueil et la mobilisation de nombreuses structures : ainsi, en plus des CADA, les CHRS* ont été sollicités pour héberger des demandeurs d'asile et, quelquefois, des réfugiés. Pour autant, la sortie des CADA et l'insertion par le logement sont plutôt satisfaisantes, même à Angers où se concentrent la plupart des réfugiés et où la situation du logement est tendue. La mobilisation associative, le bon fonctionnement du dispositif d'accueil, l'existence d'un dispositif spécifique de relogement des réfugiés (Reloref), géré par France terre d'asile, et la signature d'accords collectifs départementaux exclusivement réservés à ce public expliquent l'évolution positive de la situation. La plupart des acteurs admettent, d'ailleurs, que l'ACD 80 a joué un rôle crucial dans la résolution des problèmes de logements pour les réfugiés.

De même, contrairement à d'autres départements français, la mobilisation

des services déconcentrés, des services décentralisés de l'Etat et des associations locales en Maine-et-Loire pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes défavorisées s'avère assez énergique. Les réfugiés sont, en outre, bien pris en compte, comme l'atteste l'existence du CERF et d'autres dispositifs pour les primo-arrivants aux résultats satisfaisants. Paradoxalement, cette mobilisation ne va pas sans poser quelques problèmes d'organisation collective du travail d'insertion : l'importance des conventionnements et des acteurs impliqués génère parfois de la confusion dans le suivi.



LA MAYENNE

I - LE LOGEMENT EN MAYENNE

1 - La situation locale

Département peu urbanisé, la Mayenne est aussi le moins peuplé de la région avec une densité de population deux fois moins élevée que la moyenne nationale (55 habitants/km²). Près de 43 % de la population réside, en fait, dans un espace à dominante rurale¹⁰⁹. La Mayenne compte 261 communes. Les principales villes sont celles de Laval, avec plus de 50 000 habitants, et celles de Mayenne et Château-Gontier, avec chacune plus de 10 000 habitants.

L'habitat social se concentre sur ces trois grandes villes, ainsi que sur quelques pôles ruraux. Minoritaires par rapport aux résidents propriétaires, les résidents locataires comprennent 33 % de ménages en logement HLM*¹¹⁰. Sur l'ensemble du département, le taux de logements sociaux est d'environ 13,5 %¹¹¹. En raison de l'ina-

¹⁰⁹ Cette notion prend en compte l'importance de la population, la proximité du bâti, le volume d'emplois offerts et les relations entre le lieu de résidence et le lieu de travail. Voir « La Mayenne, entre spécificités et contrastes », *Insee Pays de la Loire-Etudes*, n° 14, mars 2003, p. 1.

¹¹⁰ « Observation sociale des territoires de la Mayenne », *Insee Pays de la Loire-Dossier*, n° 21, novembre 2006, p. 17.

¹¹¹ *Ibid.*

déqualification du parc collectif ancien avec la demande actuelle, notamment dans de nombreuses petites communes, plusieurs opérations de démolition et de reconstruction (en partie sur site) ont été menées pour recréer des logements adaptés.

Au 1^{er} janvier 2006, le territoire de Laval Agglomération¹¹² comptait 8 791 logements sociaux¹¹³, dont 7 795 en parc HLM*¹¹⁴. Pour la seule commune de Laval, ces chiffres sont respectivement de 7 555 et 6 722. L'agglomération lavalloise se caractérise, en fait, par un taux de vacance faible, autrement dit le parc des logements est occupé, mais le taux de rotation des locataires élevé, de l'ordre de 16 %¹¹⁵. Par ailleurs, l'Etat a délégué, en 2006, ses compétences en matière de gestion des aides à la pierre à Laval Agglomération, ce qui a permis de relancer la production de logements sociaux dans le parc public¹¹⁶.

Une situation plutôt favorable, comme pour la Communauté des communes du Pays de Mayenne (CCPM)¹¹⁷ qui connaît, de plus, une vacance importante. Sur ce territoire, l'ensemble du parc public représente environ 22 % des logements. Si l'on ajoute aux logements sociaux les logements privés conventionnés, il s'élève à environ 27 %. La CCPM a d'ailleurs eu pour politique de mettre en œuvre des opérations programmées de d'amélioration de l'habitat (OPAH),

en vue de conventionner un grand nombre de logements privés.

A ces programmes ciblés sur différents territoires, s'ajoute l'action prioritaire menée dans le cadre de la politique de la ville¹¹⁸ sur les trois zones urbaines sensibles (ZUS)* que compte la Mayenne et qui sont situées à Laval. L'amélioration du quartier de Saint-Nicolas a ainsi mobilisé l'essentiel des investissements humains et financiers dans le cadre du contrat de ville 2000-2006.

Trois bailleurs sociaux interviennent dans le département. Le premier, Mayenne habitat, couvre tout le département et dispose d'environ 10 000 logements. Le second, Méduane habitat intervient sur le territoire de Laval Agglomération. Enfin, le troisième, Logis familial mayennais, a développé un parc d'in-

¹¹² L'agglomération lavalloise est composée de la ville et de vingt communes.

¹¹³ C'est-à-dire l'ensemble des logements locatifs sociaux publics et privés.

¹¹⁴ *Convention cadre du Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lavalloise*, p. 11.

¹¹⁵ *Ibid.*

¹¹⁶ *Rapport d'activités des services de l'Etat en Mayenne 2006*, Préfecture de la Mayenne, p. 35.

¹¹⁷ La CCPM est composée de la ville de Mayenne et de dix-huit autres communes plus petites. Elle comprend environ 30 000 habitants.

¹¹⁸ « Zones urbaines sensibles : une population plus fragilisée », *Insee Pays de la Loire- Informations statistiques*, n° 243, décembre 2006, 2 p.

tégration d'environ 400 logements, réservés aux personnes relevant du PDALPD*.

Quant au parc locatif privé, il est assez développé et comprend de nombreux logements conventionnés. Dans le privé libre, loué à des conditions sociales très favorables, le prix des loyers s'élève en moyenne à 7,7 euros/m² pour l'ensemble du département (le prix s'avère cependant plus fort pour la ville de Laval, soit 9,1 euros/m²¹¹⁹).

2 - L'accès des réfugiés au logement

Il n'y a pas de difficulté spécifique quant à l'accès des réfugiés au logement dans le département de la Mayenne. Comme l'observe la responsable du CADA France terre d'asile, situé à Mayenne, les personnes qui sortent du CADA ont tendance à rester dans le département. La plupart de ceux ayant obtenu la protection de la France changent toutefois de ville, pour s'installer à Laval. Leur sortie de CADA se fait dans des délais très courts et par le biais de logements-relais*. Depuis 2005, le CADA de France terre d'asile adhère, en effet, au projet Reloref et gère trois logements-relais* situés à Laval, que la plupart des réfugiés, sauf manque de place, intègrent au cours des deux premiers mois suivant l'obtention de leur statut¹²⁰. Une demande de lo-

gement social est ensuite adressée à l'ensemble des offices HLM*.

Les propos des deux personnes ci-dessous résument assez bien comment se réalise l'accès à un logement autonome :

« J'habite à Laval. J'ai un logement T4. C'est les personnes du CADA qui m'ont aidée pour le logement. On a rempli les dossiers de demande HLM. On a eu la réponse après trois mois. Le bailleur c'est Mayenne habitat. Je n'ai pas fait d'autres démarches dans le privé », Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

« J'ai un appartement HLM, T4, j'ai fait une demande avec l'assistante du CADA. C'était rapide, quatre ou cinq mois. C'est bien, c'est dans la ville. Entre temps, j'ai été dans une maison du CADA. On participe pour soixante-dix euros par mois, le reste, c'est le CADA qui paye », Monsieur B., réfugié tchadien.

L'accès au logement est également facilité par le principal bailleur, Mayenne Habitat, avec lequel France terre d'asile collabore tout particu-

¹¹⁹ CLAMEUR, *Le top 840 de CLAMEUR 2007*, août 2007, p. 29.

¹²⁰ Deux de ces logements-relais sont financés par de l'allocation de logement temporaire (ALT)*. Courant 2008, cela devrait aussi être le cas pour le troisième. A noter que les familles participent aux frais d'hébergement à hauteur de 10 % de leurs ressources et paient les factures.

lièrement. Mayenne Habitat ne refuse pas les bénéficiaires du RMI ou les personnes sans emploi (contrairement à Méduane Habitat par exemple) et loue au CADA les appartements que celui-ci propose à son public pour l'héberger. Une situation qui facilite les relations quotidiennes et l'accès désormais assuré des réfugiés au parc social de Laval. Comme l'explique la chargée d'insertion, le suivi des familles par France terre d'asile après l'accès au logement représente, pour le bailleur, une sorte de garantie. De fait, vu la facilité d'accès au parc public et donc en l'absence de besoin, le CADA n'a jusqu'à présent pas eu à mobiliser le contingent préfectoral ou communal¹²¹.

Le CADA a tendance à orienter les réfugiés sur Laval, étant donné que cette ville jouit d'une position centrale dans le département et offre davantage de possibilités que Mayenne, notamment en termes d'emploi ou de transports. Toutefois, en fonction de leurs besoins et de leur volonté, certains réfugiés préfèrent rester à Mayenne. Avant la mise en place des logements-relais à Laval, c'est-à-dire au cours des deux premières années d'existence du CADA, les réfugiés restaient davantage à Mayenne.

« Quand j'ai quitté le CADA, la responsable m'a proposé de rester à Mayenne ou d'aller à Laval. J'ai choisi Mayenne parce que mes enfants étaient là. Au bout d'un mois, j'ai eu un appartement, c'était une chambre. Après, j'ai refait une demande

pour avoir un appartement plus grand. Grâce au CADA et à la mairie, je l'ai eu au bout d'un an », Madame K., réfugiée kazakhe.

Aujourd'hui, les réfugiés accèdent au parc public à Laval, et quasiment tous sont logés dans le quartier de Saint-Nicolas. Il nous paraît aussi important de souligner que les logements-relais* se répartissent dans toute la ville et qu'aucun n'est situé dans ce quartier prioritaire. Il y a quelques années, certains logements situés dans un autre quartier, celui des Fourches étaient attribués aux réfugiés, mais ce n'est plus du tout le cas à présent. En fait, bien qu'il ne soit pas possible de parler de saturation, le personnel du CADA est attentif à la concentration géographique qui, même si elle demeure limitée, pourrait engendrer des difficultés en termes d'intégration. Heureusement, la situation ne peut être qualifiée de saturée étant donné le faible nombre de réfugiés présents dans le quartier Saint-Nicolas. Il n'en reste pas moins que la prise en compte de ces différents éléments implique de savoir jongler entre ce qui est essentiel à court terme - permettre aux réfugiés d'accéder rapidement à un logement - et les considérations plus générales sur la concentration géographique. Or, ce n'est pas, comme l'explique la chargée d'insertion, un exercice évident.

¹²¹ Ces contingents n'identifient pas les réfugiés en tant que tels, et sont de manière générale, peu utilisés en Mayenne.

Les réfugiés interrogés s'estiment, dans l'ensemble, satisfaits de leur logement. Tous ont insisté sur la rapidité d'accès à celui-ci. Il arrive, certes, que les réfugiés manifestent quelques réticences comme le refus de vivre dans le même quartier (Saint-Nicolas) que d'autres membres de leur communauté. Selon le chargé d'insertion, ce genre de réticences s'efface rapidement et la satisfaction de retrouver des compatriotes l'emporte. Finalement, les personnes s'habituent à leur nouvelle vie :

«Ca me plaît. En deux ans et demi, on n'a pas eu de problème. On n'est pas bruyant, on est tranquille, donc ça va avec les voisins. Mais aujourd'hui, si quelqu'un frappe à la porte de notre appartement, je vais être surprise et je commence à demander qui c'est ! Je suis déjà habituée que personne ne frappe. Les gens sont froids, et moi j'ai le caractère contraire !», Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

Quelques-uns songent, cependant, à quitter le département de manière plus ou moins concrète, tout en restant conscients des difficultés qu'ils rencontreront ailleurs :

«Déménager ? Oui avec plaisir ! On en a parlé avec mon mari, pour trouver plus facilement du travail. J'ai fait une demande à l'office HLM pour aller à Bordeaux, car je connais des gens là-bas. En décembre, ça fera un an que

j'ai fait une demande», Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

«Je n'ai pas l'intention de déménager, pas pour le moment. Peut-être à Paris, mais là-bas c'est difficile pour trouver la maison», Monsieur B., réfugié tchadien.

3 - Les actions et les dispositifs mis en place

3 - 1. Au niveau institutionnel

Plusieurs dispositifs s'efforcent de traiter la question de l'accès au logement mais ne concernent qu'indirectement les réfugiés. Il s'agit, essentiellement, du PDALPD* et du FSL*.

Dans le PDALPD* 2002-2007 de Mayenne, les réfugiés ne font pas l'objet d'une prise en compte spécifique, même s'ils sont inclus dans les publics défavorisés. Le CADA de Mayenne n'ayant ouvert ses portes qu'en janvier 2002, ces derniers n'étaient pas identifiés comme un public particulier. Le prochain PDALPD* devrait être mis en place courant 2008, une fois l'évaluation du plan précédent terminée. En Mayenne, le PDALPD* vise en particulier à produire des logements adaptés dans le parc public et privé et à améliorer les conditions de logement des propriétaires occu-

pants¹²². Le responsable du CCAS de Mayenne indique, par exemple, que dans le cadre d'une politique volontariste en matière de logement, s'adressant notamment à des personnes dont les ressources atteignent 60 % des plafonds HLM*, la préfecture et la DDE ont décidé de dégager un logement d'insertion pour quatre logements sociaux construits.

Le FSL* couvre, pour les personnes qui sortent du CADA et qui intègrent le parc public, principalement la caution et certains éléments du mobilier, comme l'explique la responsable du pôle habitat/logement au sein du service des actions départementales de lutte contre les exclusions. Le dispositif s'avère donc utile. Il est, de plus, étendu : le Conseil général traite environ 4 000 dossiers chaque année au titre du FSL*.

Il existe aussi dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lavalloise¹²³, un dispositif spécifique et récent (depuis 2007) d'accompagnement des familles présentant des difficultés à s'insérer dans un mode d'habitat collectif. En théorie, les réfugiés pourraient en bénéficier, mais en pratique aucune famille réfugiée n'est actuellement concernée.

3 - 2. Au niveau associatif

Ainsi que nous l'avons évoqué plus haut, le projet Reloref de France terre

d'asile permet de favoriser la sortie rapide des réfugiés du CADA et de leur faciliter l'accès à un logement autonome. Le séjour en logement-relais constitue, en effet, une période de stabilisation et de renforcement de l'autonomie sociale et financière des ménages¹²⁴, et joue un rôle considérable en matière d'insertion par le logement.

La mise en place des logements-relais* s'inscrit également dans une volonté de rapprocher les réfugiés de l'emploi. Ainsi, en 2005-2006 la majorité des ménages ont quitté un logement-relais*, en moyenne au bout de trois ou quatre mois, avec un projet d'insertion professionnelle plus ou moins abouti¹²⁵. En 2007, la part des ménages sortis de ces logements sans emploi était de 67%, ce qui peut s'expliquer par les délais très courts de séjour, qui ne laisse pas toujours assez de temps pour établir un projet professionnel¹²⁶.

Dans le cadre du dispositif FSL*, la chargée d'insertion par le logement du CADA aide les familles à préparer les différents devis et les accompagne pour constituer le dossier auprès de

¹²² Programme d'action pluriannuel 2003-2006, ANAH-Délégation locale de la Mayenne, p. 1.

¹²³ Convention cadre du Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lavalloise, p. 9.

¹²⁴ RELOREF. Bilan triennal 2005-2007 Mayenne, France terre d'asile, p. 2.

¹²⁵ RELOREF. Bilan triennal 2005-2007 Mayenne, France terre d'asile, p. 2.

¹²⁶ FRANCE TERRE D'ASILE, Equipe RELOREF, Bilan triennal 2005-2007 Mayenne.

l'assistante sociale de la circonscription d'action sociale. L'aide est accordée au cas par cas, avec un plafond de 1 200 euros, sous forme de subvention (dépôt de garantie, assurance habitation, premier loyer) et/ou de prêt (achat d'équipement). Pour l'équipement considéré comme étant de première nécessité (réfrigérateur, gazinière, lit), les devis portent sur du matériel neuf. Pour le reste (tables, chaises, armoires), les réfugiés passent par l'association Emmaüs.

« J'ai reçu une aide par le Conseil général pour la caution, pour le loyer. Ils m'ont prêté de l'argent pour le réfrigérateur et une subvention pour la machine à laver (ils m'ont mis en contact avec la maison de vente). On avait demandé à l'assistante sociale de Laval avec les gens du CADA. FSL a aussi aidé pour l'assurance de l'habitation », Monsieur N., réfugié congolais.

Selon la chargée d'insertion du CADA, certains aspects du FSL* sont toutefois inadaptés : par exemple, le montant accordé pour l'achat d'un réfrigérateur est de 230 euros, que la personne soit seule ou dans une famille de cinq ! Il y a, en outre, souvent un décalage entre le moment où la commission statue sur une demande d'aide du FSL et l'entrée dans le logement, ce qui peut compliquer la situation des réfugiés et du CADA. Aussi, le personnel du CADA assure temporairement le financement de la caution en attendant le versement du FSL*. Sans ce système,

le dispositif des logements-relais* connaîtrait une embolie du fait de l'allongement de la durée d'hébergement des réfugiés.

II - L'EMPLOI ET LA FORMATION EN MAYENNE

1 - La situation locale

Au regard des difficultés classiques liées à l'emploi, la situation en Mayenne est considérée comme atypique¹²⁷. Le département connaît effectivement un taux de chômage bien inférieur à la moyenne régionale, figurant même parmi les plus faibles de France : 6,1 % fin 2005, puis 5,3 % fin 2006 (contre 8,6 % en France métropolitaine la même année). Les chômeurs de longue durée représentent une part encore faible des demandeurs d'emploi, soit 21 % fin 2004, même si leur nombre augmente depuis. Les zones urbaines de Laval et de Mayenne comptent très peu d'inactifs. Le chômage touche cependant d'abord ces zones : près de trois chômeurs sur dix résident à Laval¹²⁸, dont l'agglomération regroupe plus de 100 000 habitants. Le département

¹²⁷ « Observation sociale des territoires de la Mayenne », *Insee Pays de la Loire-Dossier*, n° 21, novembre 2006, p. 13.

¹²⁸ « Observation sociale des territoires de la Mayenne », *op. cit.*, p. 14.

se distingue également par un taux d'activité des femmes très élevé (64,2% contre 48,7% au niveau national en 2006) et un nombre très faible d'allocataires du RMI, soit 2 225 en 2006¹²⁹. Ce chiffre est cependant en légère progression. Sur ce territoire, 45% de la population allocataire du RMI résident à Laval¹³⁰. Toutefois, ces indicateurs plutôt positifs ne signifient pas que la pauvreté et la précarité ne touchent pas certains habitants : en effet, 9,3% des ménages mayennais vivent en dessous du seuil de pauvreté (avec moins de 735 euros par mois par unité de consommation en 2004). Laval compte, d'ailleurs, trois zones urbaines sensibles dans lesquelles 19% de la population active est à la recherche d'un emploi¹³¹.

L'emploi en Mayenne se caractérise par un secteur industriel prépondérant, qui se décline en une variété d'activités, telles que l'agroalimentaire, les activités traditionnelles, la construction. La catégorie sociale des ouvriers représente plus d'un actif sur trois (contre un sur quatre au niveau national)¹³². Malgré son importance, ce secteur a récemment connu des difficultés, conduisant ainsi à des pertes de salariés. Une forte inadéquation s'observe entre l'offre et la demande d'emplois : plusieurs secteurs de l'industrie tels que le transport, le BTP, la boucherie industrielle et la métallurgie proposent des offres que la main-

d'œuvre locale ne permet pas de satisfaire¹³³.

Département à vocation agricole, la Mayenne compte 10,5% d'actifs dans ce domaine, soit trois fois plus que la moyenne nationale. L'emploi dans les exploitations agricoles est malgré tout en recul. En revanche, le secteur tertiaire, faiblement développé, classe le département parmi les derniers par l'importance relative de l'emploi dans les services¹³⁴, sauf pour la communauté d'agglomération lavalloise où ce secteur s'affirme davantage.

Le département souffre du départ de nombreux jeunes qui quittent le territoire pour se qualifier ou travailler ailleurs. Souffrant d'un manque d'attractivité, il connaît, par ailleurs, l'une des densités médicales¹³⁵ les plus faibles de France et doit donc s'efforcer de faire venir de nouveaux médecins¹³⁶.

¹²⁹ *Rapport d'activité 2006*, Conseil général de la Mayenne, p. 17.

¹³⁰ « Observation sociale des territoires de la Mayenne », *op. cit.*, p. 11.

¹³¹ « La Mayenne, entre spécificités et contrastes », *Insee Pays de la Loire-Etudes*, n° 14, mars 2003, p. 3.

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Projet d'action stratégique de l'Etat en Mayenne 2004-2006*, Préfecture de la Mayenne, p. 14.

¹³⁴ *Projet d'action stratégique de l'Etat en Mayenne 2004-2006*, *op. cit.*, p. 17.

¹³⁵ La densité médicale correspond au nombre de médecins pour 100 000 habitants.

¹³⁶ *Projet d'action stratégique de l'Etat en Mayenne 2004-2006*, *op. cit.*, p. 8.

2 - L'accès des réfugiés à l'emploi et à la formation

2-1. Les difficultés liées aux caractéristiques du marché de l'emploi local

Malgré un taux de chômage peu élevé, l'insertion professionnelle des réfugiés ne se fait pas sans peine. Pour autant, certains aspects du contexte local simplifient quelque peu leur accès à un emploi. En effet, l'activité économique du département se fonde avant tout sur une industrie de main-d'œuvre. De ce fait, les besoins locaux portent principalement sur des emplois d'agents de production dans l'industrie métallurgique ou dans le domaine agroalimentaire, et peuvent constituer des opportunités d'insertion pour les réfugiés. Le tissu des entreprises présentes sur le territoire recherche donc davantage des profils peu qualifiés.

Autre spécificité de ce bassin d'emploi : les entreprises font beaucoup appel à l'intérim. De nombreux actifs, notamment parmi les jeunes, cumulent des missions courtes et précaires. Comme le souligne le responsable de secteur de la mission locale, pour passer le cap de cette précarité, il faut que les individus se qualifient, même si cela ne garantit pas de trouver un emploi.

Un aspect positif évoqué par le chargé d'insertion professionnelle du CADA

tient au fait qu'en général ces emplois s'établissent dans la durée, soit par une régularité dans les missions d'intérim, soit par l'allongement des contrats. Le fait de commencer sur le marché du travail par de l'intérim permet ensuite à la personne de rebondir sur autre chose et de nouer des contacts professionnels :

« Je travaille dans les abattoirs, chez Socopa. J'ai trouvé avec l'aide de France terre d'asile, par une agence d'intérim. On fait du cochon. J'ai travaillé pour eux une semaine, puis deux. Maintenant c'est pour cinq mois. Depuis début août. Je suis très content car j'ai déjà fait ça au pays : à Kinshasa, j'avais une ferme à moi », Monsieur N., réfugié congolais.

La grande difficulté concerne l'emploi des femmes réfugiées, alors que le département a, comme cela a été mentionné, un taux d'activité féminine très élevé, qui selon l'Insee, s'explique en partie par l'importance des aides familiales dans le milieu agricole. Les opportunités pour les femmes sont, par ailleurs, de plus en plus limitées. En effet, de nombreuses entreprises de tissage présentes dans le département employaient une importante main-d'œuvre féminine, avant de fermer les unes après les autres, provoquant ainsi la disparition de nombreux métiers.

Parmi les réfugiées du CADA, plusieurs ont suivi des formations d'aide

à domicile, d'autres font des ménages. Globalement, les offres d'insertion sont moins nombreuses que pour les hommes, en raison du type d'activités. En fait, les femmes arrivent généralement à trouver un emploi, mais cela leur prend beaucoup plus de temps que les hommes avant d'atteindre une relative stabilité dans d'emploi. Ceci s'expliquerait aussi par le fait que ces femmes décident souvent de s'occuper de leurs enfants en bas-âge, avant d'envisager de s'investir professionnellement. Il n'en reste pas moins que, malgré les démarches effectuées, les femmes réfugiées continuent à être confrontées à divers obstacles :

« Je n'arrive pas à trouver du travail. Ils demandent toujours de l'expérience. Le stage que j'ai fait ne suffit pas. Depuis le 15 mai, où j'ai passé mon examen, je suis au chômage. C'est vraiment un problème pour moi. Rester comme ça, c'est pas possible. Mais ça va venir... Je crois qu'il y a un problème en France avec les étrangers. Mon nom dit tout. Même avec mon diplôme je n'arrive pas à trouver. La solution que les employeurs ont trouvée c'est de dire que c'est l'expérience le problème. La nationalité, j'ai l'impression que c'est ça le problème. Même pour avoir un entretien, c'est difficile. Je ne sais pas comment ça se passe ailleurs, mais à Laval, une petite ville... », Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

La responsable du service de lutte contre les exclusions du Conseil général souligne la nécessité de diversifier l'offre d'insertion pour les femmes. Récemment, plusieurs centres d'appel ont ouvert à Laval, créant ainsi des opportunités d'emploi pour des femmes peu qualifiées. En outre, les contrats aidés, à défaut d'être une panacée, peuvent permettre une insertion professionnelle, hors du champ classique des métiers en tension :

« Je travaille dans une association culturelle : Atmosphère 53. Je m'occupe de cinéma, je suis documentaliste. J'ai un contrat d'avenir pour deux ans. Je suis chargée de l'accueil et de la documentation. Nous sommes cinq salariés avec le directeur. Mon salaire est payé par la CAF et le Conseil général. C'est pas beaucoup mais je suis contente », Madame K., réfugiée kazakhe.

De manière générale, la précarité demeure malheureusement toujours une des caractéristiques principales du quotidien des réfugiés :

« J'ai travaillé ici et là, pas de contrat stable. J'ai travaillé comme aide-éducateur, à La Poste comme agent de tri, come aide-peintre, aide-menuisier. C'était très varié. J'avais besoin de faire des heures (neuf-cent-dix heures) pour que ma formation soit indemnisée par les Assedic », Monsieur M., réfugié congolais.

A défaut de pouvoir accéder directement à un emploi, les réfugiés interrogés ont pris part à des formations très variées, parfois clairement orientées vers les besoins du marché local :

« J'ai fait une formation, un stage de plaquiste, dans la construction. Pour faire les cloisons. C'était trois mois, au Greta. Après le stage, je n'ai pas pu obtenir de travail. J'ai voulu faire dans la construction car il y a de l'embauche dans le secteur. Il y a beaucoup de demandes », Monsieur N., réfugié congolais.

2-2. Les difficultés liées à la qualification et à la maîtrise de la langue

En règle générale, les réfugiés arrivent difficilement à retrouver un emploi à la hauteur de leurs qualifications. Celles-ci ne sont, certes, pas toujours en adéquation avec les besoins des entreprises et la question est de savoir dans quelle mesure les compétences acquises dans le pays d'origine peuvent être transférables au marché local. Ce phénomène de déclassement est accentué dans un contexte où les besoins de main-d'œuvre correspondent à des postes peu qualifiés et où le recours au travail intérimaire s'avère important, comme le racontent ces deux personnes :

« Dans mon pays, je suis juriste, avocate. J'ai demandé à l'université de droit de Laval pour avoir une équivalence ; c'est

l'assistante sociale qui m'avait orientée là-bas. Ils m'ont dit qu'il faudrait refaire deux ans d'études. Je n'avais pas le temps de récupérer tous les documents dans mon pays. Il faut les demander aux archives, je peux faire ça par des amis, mais pas si vite. Je le ferai peut-être l'an prochain. Mais ça ne va pas être facile avec la langue », Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

« Au Congo, je travaillais dans la gestion des entreprises. J'avais un bac + 3. Mais j'ai eu des problèmes pour la transformation des diplômes. Ils ont dit qu'ils ne reconnaissent que le bac. C'est vrai que je n'avais pas le même niveau qu'ici. Donc je ne pouvais pas travailler dans la gestion », Monsieur M., réfugié congolais.

Il arrive, cependant, que l'apprentissage du français combiné avec la maîtrise d'une ou plusieurs langues constitue une compétence rare qui, à défaut d'être reconnue officiellement, offre néanmoins quelques opportunités aux réfugiés :

« Officiellement, je suis traductrice-expert à la préfecture pour le russe et le géorgien, ma langue maternelle. Je peux être convoquée par la préfecture, le palais de justice, la police... pour traduire. Je l'ai fait pour une famille tchéchène, mais ça n'arrive pas souvent, parce qu'il n'y a pas beaucoup d'étrangers ici. C'est la préfecture qui m'a demandé de faire ça. Au moment où

ils m'ont délivré mon titre de séjour. Ils me payent pour ça», Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

La non maîtrise de la langue française constitue toujours un obstacle majeur à toute forme d'insertion professionnelle. La formation linguistique représente donc une étape fondamentale. Certaines personnes n'y accordent pourtant pas assez d'importance car elles sont davantage concentrées sur leurs recherches d'emploi. D'autres, au contraire, s'y consacrent de façon très assidue :

« Je dois vraiment apprendre la langue orale, après pour l'écrit, je ferai peut-être des cours à distance. Avant, je ne parlais pas français (pendant trois ans), maintenant, je suis courageuse », Madame K., réfugiée kazakhe.

D'après la référente FLE du Centre social de Mayenne Agitato, les difficultés d'insertion professionnelle proviennent non seulement de la maîtrise insuffisante de la langue, mais également de repères culturels différents et d'un autre regard porté sur le monde de l'emploi.

2 - 3. Les difficultés liées à la mobilité

Aux différentes exigences liées à la maîtrise de la langue et aux qualifications, il faut ajouter celle de la mobilité. En matière d'emploi, il s'agit

du critère déterminant, les zones rurales du territoire étant assez étendues et mal desservies en transports. Les employeurs ont besoin de travailleurs motivés et qualifiés, mais surtout disponibles et mobiles. Le chargé d'insertion professionnelle du CADA note qu'à condition de pouvoir comprendre un minimum le français, la connaissance de la langue et surtout, le statut de la personne, sont finalement secondaires.

« J'ai eu mon permis en France. Ça aide. Depuis deux mois. Je peux chercher du travail plus loin », Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

3 - Les dispositifs et les actions mis en place

3 - 1. Dans le domaine de l'insertion

A - Le cadre institutionnel de l'insertion

En Mayenne, les réfugiés peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs de droit commun, comme le PLIE* ou la Mission locale. Le public migrant est également pris en compte, dans le cadre d'une action spécifique, mais aussi de la réflexion entre les acteurs dans la ville de Mayenne.

C'est le PLIE* qui s'occupe du public défavorisé, connaissant des difficultés d'insertion professionnelle. Créé en

1995, celui-ci est localisé dans le quartier de Saint-Nicolas à Laval, mais couvre l'ensemble des communes de l'agglomération. Il a pour mission d'accompagner les personnes en difficulté dans leur recherche d'emplois durables (contrat à durée déterminée d'au moins six mois). Depuis 2006, un employé est également chargé des relations avec les entreprises. Il aide à définir les besoins des employeurs, propose des candidats à l'embauche, assure leur maintien dans l'emploi et met en place les formations nécessaires à la bonne intégration de ces derniers.

Le directeur du PLIE* souligne la difficulté d'identifier les réfugiés au sein des personnes suivies : le critère « nouveaux arrivants » est utilisé lors de l'inscription et englobe la catégorie de réfugié. Ce groupe concerne, en fait, 12 à 15 % des entrées dans le dispositif. Le chargé d'insertion professionnelle du CADA a sollicité le PLIE deux fois, ce qui a permis aux personnes concernées d'intégrer des ateliers chantiers d'insertion.

Les réfugiés se retrouvent dans le PLIE* alors qu'ils ne cumulent pas spécialement les difficultés d'insertion, contrairement à d'autres publics prioritaires. Cela apparaît clairement dans ce témoignage :

« Au Tchad, j'étais magasinier, dans l'entreprise Coca-Cola, manutentionnaire. J'ai travaillé un an dans une

entreprise dans le bâtiment. Je faisais de la peinture, des espaces verts (et l'entreprise, c'était aussi de la maçonnerie). Maintenant, je suis en contact avec le PLIE. Ce sont des assistantes sociales qui nous cherchent un emploi. C'est à Laval, dans les locaux de la mairie », Monsieur B., réfugié tchadien.

En ce qui concerne les jeunes réfugiés, la Mission locale de Laval peut les conseiller, les orienter et les accompagner sur un projet ou à travers un contrat d'insertion dans la vie sociale. Elle a également élaboré une action de parrainage pour l'emploi, consistant à mettre des jeunes en relation avec des employeurs. Les réfugiés de moins de vingt-six ans peuvent aussi bénéficier des autres services et outils proposés :

« Ma femme est en contact avec une mission locale. Elle a 23 ans et n'a pas travaillé au Tchad. Elle cherche dans la couture ou quelque chose comme ça. Et puis, elle fait la formation de français. Il y a une garderie dans notre quartier pour notre fille. On la met de 8h45 à 12h pour aller aux cours », Monsieur B., réfugié tchadien.

Globalement, les opportunités d'embauche concernent des postes peu qualifiés, mais l'objectif, selon le directeur, est de permettre aux personnes suivies de trouver un premier emploi.

Afin de faciliter les démarches des réfugiés, les CADA offrent également un accompagnement vers le service public de l'emploi. Par exemple, en ce qui concerne l'accueil des réfugiés dans les agences de l'ANPE, il a été observé que la situation variait sensiblement entre Mayenne et Laval. Mayenne est une petite ville, où les relations avec les administrations sont généralement bonnes. Le CADA accompagne les réfugiés lors du premier entretien et aucun problème d'inscription n'a été rapporté. Il est toutefois très rare que l'ALE se mette en relation avec un réfugié demandeur d'emploi pour lui proposer une offre. Laval, au contraire, est une ville dans laquelle le CADA est moins implanté. Ceci s'explique d'une part par le fait que le CADA se trouve à Mayenne, et d'autre part, par le fait que l'inscription aux Assedic et l'orientation se font également dans cette ville. Les dossiers des réfugiés sont donc transférés à l'agence de Laval, lorsque ceux-ci partent s'y établir. De fait, le CADA a moins développé de contacts avec l'ALE de Laval, même si le chargé d'insertion accompagne également aux entretiens. Par ailleurs, cette agence est la seule de la ville et la plus importante de la région, ce qui implique un nombre très important de demandeurs d'emploi, et donc peu de prise en compte d'un public spécifique. Le personnel s'avère être peu sensibilisé à la problématique des réfugiés, malgré les tentatives du CADA de vouloir l'informer des

spécificités du statut de réfugié. Enfin, le contexte particulier de Laval, où sont présentes d'importantes communautés d'origine guinéenne et tchadienne, dont de nombreuses personnes en situation irrégulière, alimente la méfiance à l'égard de toute personne étrangère, quelque soit sa situation administrative.

Une action spécifique aux publics migrants, intitulée *Passerelle vers le monde professionnel*, est cofinancée par le PLIE* et le Conseil régional et animée par La Sauvegarde. Elle s'adresse à un public scolarisé pour lequel la langue constitue un frein à l'insertion professionnelle. Mis en place à titre expérimental en 2006, et reconduit en 2007, elle vise à faciliter l'entrée en formation ou en emploi de personnes ayant participé aux modules de formation de base et linguistique. L'action combine du FLE intensif (vingt heures par semaine) et de la découverte du monde socio-économique, en travaillant notamment sur le transfert des compétences acquises dans le pays d'origine. En 2007, vingt-quatre personnes y ont participé sur une période de quatre mois.

Enfin, en septembre 2006, lors de la mise en place de la formation FLE dans la ville de Mayenne, un comité de pilotage réunissant les principaux acteurs impliqués (l'ANPE, le PAIO, le CADA, le CCAS, la Ville de Mayenne et l'Antenne solidarités), a été établi

afin de mener une réflexion sur ce qui pouvait s'offrir à un public étranger en complément d'une formation FLE. Comme l'explique la référente FLE du Centre social de Mayenne Agitato, l'objectif était principalement de réunir tous les acteurs potentiels, de discuter de cette problématique, afin de pouvoir travailler de concert dans des situations d'urgence et être réactifs à toute demande. Même s'il y a encore peu de recul sur ce travail de partenariat entre acteurs, cet accompagnement vers l'insertion professionnelle a déjà pu déboucher sur une formation pré-qualifiante pour une personne dans le domaine de la restauration collective au centre de formation Copainville à Mayenne. En effet, comme l'observe la référente FLE, l'un des effets pervers du FLE est que la réussite d'un parcours n'incite pas toujours à en concevoir de nouveaux. Le but du service formation est d'essayer de varier les parcours et ne pas orienter les personnes sur des solutions toutes faites.

B - Le cadre associatif de l'insertion

Le personnel du CADA a dû mettre en œuvre différentes stratégies pour faciliter l'accès des réfugiés à l'emploi. Tout d'abord, le chargé d'insertion essaie d'établir des partenariats directs auprès des entreprises, situées essentiellement à Laval, comme par exemple Le Dauphin dans le domaine du bâtiment ou la Socopa, dans l'in-

dustrie agroalimentaire. Dans les secteurs du bâtiment et du nettoyage industriel, ces contacts directs sont plus faciles, notamment lorsque la personne est qualifiée. Dans le domaine agro-alimentaire ou pour des postes moins qualifiés dans le bâtiment, il faut davantage passer par des agences d'intérim.

Ces démarches directes auprès des entreprises se font avec des candidatures bien identifiées. Le chargé d'insertion propose un CV précis et présente le profil du réfugié à l'employeur. Le chargé d'insertion explique que si l'employeur juge l'expérience et les compétences de la personne intéressantes, son statut devient secondaire. Ceci implique donc de bien cibler les postes et les candidats potentiels. Le chargé d'insertion effectue également de nombreuses démarches auprès d'agences d'intérim, tels que Crit Intérim (à Mayenne et Laval), Vedioorbis (à Evron et Laval), et, plus récemment, auprès de la Chambre de commerce et de l'industrie.

Enfin, afin de favoriser la mobilité, le CADA a mis en place un outil d'initiation au code de la route, qui s'adresse aux demandeurs d'asile et aux réfugiés. Cet outil, élaboré en collaboration avec des auto-écoles, vise à faire comprendre l'importance du permis de conduire, ainsi que l'importance du français pour pouvoir le passer. En 2007, treize personnes étaient inscrites à cette

« formation » qui a lieu sur plusieurs mois, à raison de deux heures par semaine.

Outre le CADA et les contacts établis par celui-ci avec certaines entreprises ou agences d'intérim, les principaux acteurs de l'insertion des réfugiés sont les organismes de formation. En matière de formation professionnelle, il y a notamment un centre psychotechnique de l'AFPA à Laval qui fait passer des tests et oriente ensuite vers les formations appropriées, en fonction du profil et des souhaits des personnes.

Tous les réfugiés interrogés ont participé à une ou plusieurs formations, à La Sauvegarde, à l'AFPA, au Centre social de Mayenne Agitato ou encore au Greta. Les extraits suivants illustrent la variété des parcours de formation offerts par le département :

« J'ai fait une formation de "technicien métreur en agencement et aménagement d'intérieur" pendant douze à dix-sept mois. On conçoit une idée, par exemple pour aménager un magasin. On chiffre et si ça plaît au client, on le fait. J'ai aussi fait une formation de trois mois sur Autocad (logiciel de dessin 2D et 3D). Les deux formations étaient avec l'AFPA, au Mans. J'y allais la semaine. C'est bien d'avoir fait des formations, quand j'entre pour chercher du travail, il y a un peu de respect », Monsieur M., réfugié congolais.

« Je fais aussi une formation à Agitato pour la langue et les maths, mais surtout la langue. J'avais fait une formation à l'AFPA à Laval, à distance, pendant six mois. Après j'en ai fait une autre à Agitato et je continue dans cet organisme dans le cadre de mon contrat d'avenir (c'est obligatoire d'avoir une formation en parallèle). J'aime bien ce centre, ils sont patients. C'est une formation individuelle, je travaille toute seule, et une formatrice m'aide personnellement. Ce n'est pas un groupe. J'y vais six heures par semaine. C'est adapté à chacun. C'est l'Etat qui paye, je reçois sept cents euros », Madame K., réfugiée kazakhe.

3 - 2. Dans le domaine de la formation linguistique

A - Les formations dans le cadre du CAI

A l'instar d'autres départements, les réfugiés non francophones ont droit à un apprentissage du français dispensé dans le cadre du CAI¹³⁷. Or, la Mayenne est dans une phase transitoire qui n'est pas très claire. Ainsi, les réfugiés qui sortent du CADA ne signent pas le CAI avant plusieurs mois. D'autre part, le personnel du CADA n'a reçu, jusqu'à présent, aucune convocation pour

¹³⁷ Depuis juin 2005, une plate-forme d'accueil de l'Anaem située dans les locaux de la Ddass du Mans est opérationnelle. Auparavant, la plate-forme de Rennes était la seule compétente

ceux qu'il héberge. En bref, le dispositif ne profite pas encore pleinement aux réfugiés. C'est d'ailleurs dommageable, y compris pour les personnes disposant de quelques bases en français comme l'illustre ce commentaire :

«J'ai appris le français à l'école comme troisième langue, après le russe. Mais j'ai dû quand même prendre des cours en arrivant en France, je ne parlais pas du tout», Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

Quelques personnes sont cependant dirigées vers les opérateurs de l'Anaem : la Cifor ouest, responsable pour les prescriptions et les évaluations ; l'association La Sauvegarde, à Laval, rattachée au groupement solidaire chargé d'assurer la formation linguistique pour toute la Mayenne ; le Centre social de Mayenne Agitato qui intervient comme sous-traitant dans le nord du département.

«J'ai suivi des cours de français à La Sauvegarde. C'était quatre fois par semaine, mardi et mercredi après-midi et jeudi et vendredi matin. Pour l'écrit et l'oral. Au Tchad, je ne parlais pas trop en français. C'est le CADA qui nous a indiqué la formation, quand je n'avais pas de travail. Ma femme a commencé aussi depuis plusieurs mois. C'était gratuit mais pas rémunéré», Monsieur B., réfugié tchadien.

Les premiers temps, les cours avaient lieu à Laval ; désormais, les réfugiés doivent se rendre dans l'organisme de leur lieu de résidence.

B - Les autres actions d'apprentissage de la langue

A ce dispositif étatique, s'ajoutent les cours de FLE dispensés par une formatrice pendant le séjour en CADA.

Les cours, bien qu'ils soient indispensables, ne suffisent pas. Comme le rappelle la responsable du CADA de Mayenne, chacun doit être acteur de sa propre intégration par la langue. C'est justement cet objectif d'autonomisation que visent à atteindre les actions d'accompagnement :

«Au CADA, on m'avait fait rencontrer une femme bénévole pour parler avec moi. Je l'ai fait pendant trois mois, de la conversation. Elle m'appelle encore souvent pour savoir si j'ai besoin d'aide. Je remercie beaucoup le CADA pour ça. Mais maintenant, je dois faire des choses toute seule», Madame K., réfugiée kazakhe.

Les réfugiés en famille peuvent, en outre, tabler sur l'intégration plus rapide leurs enfants pour améliorer leur maîtrise de la langue en discutant avec eux. Cela n'est, certes, pas facile, mais certains font preuve de bonne volonté :

« On parle souvent en français. Il y a certains mots que j'aime mieux en français qu'en russe alors quand je parle en russe, je mets des mots en français. Pour ma fille aînée, la langue française c'est comme sa propre langue. Mes enfants se moquent de mon accent. Mais on parle souvent en français, on y arrive. On commence même à rigoler en français », Madame K., réfugiée kazakhe.

III - LA VIE SOCIALE DES REFUGIES EN MAYENNE

La Mayenne offrant des opportunités en termes d'emploi et de logement, la plupart des réfugiés se disent heureux de s'y installer. Or, pour faciliter l'insertion sociale, le personnel du CADA a développé plusieurs partenariats culturels, notamment avec le Centre culturel de Mayenne, la bibliothèque intercommunale de Mayenne et l'école. Même si ces activités s'adressent principalement aux familles de demandeurs d'asile hébergées au CADA, les familles de réfugiés continuent à être informées des différentes animations proposées. Le personnel s'efforce également d'informer au mieux les réfugiés sur ce qui existe localement au niveau culturel et associatif, afin de les encourager à y participer. Dans l'exemple suivant l'expérience as-

sociative aura ainsi permis à ce couple de concrétiser son envie de se rendre utile, facilitant son intégration locale :

« On a créé l'association en 2004. Je suis président de l'association, on verra si je suis réélu. C'est l'association lavalloise pour la solidarité avec les enfants victimes de guerre. Quand on est arrivés, on a été très soutenus par le CADA. Nous aussi on peut aider les autres. On sait ce qui se passe en Afrique. On n'a pas choisi le Congo parce que je suis réfugié, et que je n'ai pas de liens là-bas. Au départ, on a contacté la Croix-Rouge rwandaise, puis on s'est dit qu'avec le génocide, il y a beaucoup d'associations qui les aident. On a pensé que les gens ne savent généralement pas qu'il y a la guerre dans un pays comme le Tchad. La Croix-Rouge du Tchad nous a dit qu'ils n'ont pas beaucoup d'aides. Le problème c'est qu'il y a beaucoup de taxe. Si on envoie 100 euros, l'enfant peut ne toucher que 10 euros. Ça sert pour payer les gens qui s'occupent des enfants », Monsieur M., réfugié congolais.

S'intégrer reste, malgré tout, un exercice de longue haleine, notamment dans un contexte rural. Pour autant, les personnes interrogées semblent enclines à vouloir multiplier les contacts, malgré l'accueil froid auquel elles peuvent être confrontées :

«A Laval, les gens sont froids. En Géorgie, on est plus ouvert. On invite facilement pour boire un café. Ici, ils n'invitent pas, seulement "bonjour" poliment. Le fait que les gens ne veulent pas de relation avec moi, ça m'inquiète. Parce qu'on aime inviter, faire la table, fêter les anniversaires», Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

«J'ai mes amis sur les doigts de la main : une femme m'aide pour les documents administratifs, je l'ai rencontrée dans un magasin en centre-ville, elle m'a même pris en stage là-bas. Une fille rencontrée à l'AFPA. Quand l'occasion se présente, j'arrive très bien à avoir des relations avec les gens. Pour les voisins, non», Madame M., géorgienne, bénéficiaire de la protection subsidiaire.

Le contexte du logement en Mayenne est favorable aux réfugiés : en effet, les offres de logements dans le parc public suffisent à ce jour à répondre aux besoins de cette population et le nombre de ménages réfugiés quittant le CADA est encore relativement restreint. De plus, la mise en place des logements-relais* dans le cadre du projet Reloref a permis de faciliter et d'accélérer la sortie des réfugiés du CADA. Le séjour dans ces logements marque une phase de transition, mais aussi de

stabilisation dans le parcours d'accès au logement des réfugiés. Par ailleurs, les partenariats entre bailleurs et associations se concrétisent aisément. Enfin, la Mayenne met en œuvre, de manière équilibrée, des actions d'amélioration de ses parcs public et privé.

L'insertion professionnelle des réfugiés en Mayenne reste, certes, soumise à des difficultés mais dans l'ensemble elle se déroule dans de bonnes conditions : l'importance du travail en intérim et les besoins en main-d'œuvre peu qualifiée permettent aux réfugiés de s'insérer assez vite sur le marché du travail, même si cela passe, pour certains, par une multiplication des missions courtes et, pour d'autres, par un déclassement professionnel plus ou moins durable. Les informations recueillies laissent aussi entendre que l'enchaînement des missions ponctuelles s'inscrit dans la durée, offrant ainsi aux réfugiés un succédané de stabilité professionnelle. Ce constat s'avère plus nuancé concernant les femmes, pour lesquelles les offres d'insertion sont beaucoup moins variées, notamment en raison de la faible importance du secteur tertiaire et la disparition de nombreuses activités traditionnelles. Les acteurs institutionnels et associatifs se complètent bien dans leurs actions d'insertion, et une attention particulière est accordée aux publics migrants, en vue

de varier les parcours et offrir des solutions adaptées aux besoins de chacun. Enfin, les possibilités de formation, tant linguistique que professionnelle, sont importantes et constituent pour les réfugiés de véritables outils d'insertion.



SYNTHÈSE

L'analyse des actions et des dispositifs, en évoquant les éléments des différents contextes, nous a permis de brosser un portrait des départements et de leur implication dans l'intégration des réfugiés. Tous n'en accueillent pas la même proportion, ne sont pas soumis aux mêmes évolutions socio-économiques ni au même climat politique local. Il n'en reste pas moins que l'intégration des réfugiés ne va pas de soi, même dans les départements où les circonstances semblent davantage s'y prêter.

Ces quatre territoires se distinguent par des configurations socio-économiques et démographiques variées, mais convergent en termes d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés. Partout, en effet, ce phénomène est encore marginal comparativement à des régions comme l'Ile-de-France ou le Rhône-Alpes. Dans une région comme les Pays de la Loire, caractérisée par son dynamisme démographique, les flux de demandeurs d'asile sont encore faibles et l'installation de réfugiés récente, même en Maine-et-Loire, département parmi les plus attractifs de cette région. La Mayenne attire encore moins de réfugiés, malgré une situation économique très favorable. Très peu de réfugiés également en Dordogne, et surtout en Haute-Marne, département qui connaît un déclin démographique sans précédent. La présence des réfugiés dans ces départements est pourtant loin d'être insignifiante et les acteurs institutionnels et associatifs locaux en prennent conscience progressivement.

A. L'accès des réfugiés à un logement

1) Les contextes locaux

Alors même que les réfugiés sont rarement considérés comme un public spécifique dans le cadre des dispositifs mis en place, leur accès à un logement autonome est relativement facile, ou du moins facilité, en ce qui concerne le parc public. Ceci tient essentiellement au faible peuplement des départements, comme

c'est le cas pour la Haute-Marne et la Mayenne, et à l'implication des acteurs locaux, comme en Maine-et-Loire. Les deux premiers départements se caractérisent en effet par un parc de logements sociaux substantiels et une absence de pression locative. L'accès au logement social se fait, par exemple, sans encombre dans les villes de Laval et de Mayenne, ainsi qu'à Chaumont. Malgré une certaine tension à Angers et Saumur, l'existence, en Maine-et-Loire, d'accords collectifs départementaux, dont l'ACD 80, spécifique au public réfugié, a permis, depuis 2006, de débloquent la situation. Signé entre le Préfet, la DDE et les bailleurs sociaux, celui-ci prévoit l'attribution de quatre-vingts logements par an à des ménages réfugiés.

En revanche, en Dordogne, où le parc social est très insuffisant compte tenu de la très forte demande de logements sociaux, l'accès au logement s'avère plus compliqué, les réfugiés étant moins bien perçus par les autorités administratives, ainsi que par les bailleurs privés et publics.

2) La mobilisation des acteurs institutionnels et associatifs

De manière générale, la mobilisation dans le domaine du logement donne des résultats intéressants. En Maine-et-Loire, celle-ci est née d'une volonté politique et est mise en œuvre par le biais de l'ACD 80.

L'implication des acteurs associatifs, et en particulier des CADA, est déterminante sur l'ensemble des quatre départements étudiés. En Dordogne, seul le partenariat avec quelques bailleurs publics permet de trouver ponctuellement des solutions. A la situation locale déjà favorable observée en Haute-Marne s'ajoutent une bonne coopération entre les CADA et les principaux bailleurs sociaux, ainsi qu'une action associative dynamique à l'égard des publics défavorisés. Le choix de l'hébergement en appartements éclatés pour le séjour en CADA renforce ces relations privilégiées, puisque certains bailleurs louent également les appartements qu'occupent les personnes durant leur procédure de demande d'asile. De manière générale, le travail d'accompagnement assuré par les CADA constitue, pour les bailleurs, un gage de confiance, favorable à une collaboration efficace.

Pour ce qui est de la Haute-Marne et de la Mayenne, le parc privé est très peu sollicité par les personnes chargées d'accompagner les réfugiés, ce qui s'explique par la facilité d'accès au parc public. En Dordogne, le CADA travaille en partenariat avec la Fnaim, ce qui a permis de trouver quelques logements privés pour des réfugiés isolés.

Enfin, la mise en place de logements-relais dans le cadre du projet Reloref, dans le Maine-et-Loire et en Mayenne, contribue également à faciliter la sortie des réfugiés du CADA. Même lorsque l'accès au parc public est facile, le passage par ces logements permet de libérer plus rapidement des places en CADA et représente une transition, une étape d'autonomisation dans le parcours d'accès au logement des réfugiés.

3) Le phénomène de concentration

Le phénomène de concentration des réfugiés dans les pôles urbains, mais surtout dans certains quartiers, voire immeubles, a été observé dans les quatre départements, et en particulier dans les villes de Périgueux, Bergerac (Dordogne), Angers et Saumur (Maine-et-Loire). Même à petite échelle, comme en Haute-Marne et en Mayenne, cette concentration peut générer des tensions vis-à-vis de la société d'accueil et ne favorise pas la mixité sociale et culturelle. Les CADA commencent d'ores et déjà à travailler avec d'autres bailleurs afin de diversifier leurs partenariats et accroître ainsi les possibilités de logement offertes aux réfugiés. Le parc privé, qui reste abordable, voire très peu cher comme en Haute-Marne, peut également proposer des solutions permettant d'assurer une meilleure répartition des réfugiés sur le territoire, et de favoriser ainsi leur intégration au sein de la société d'accueil. Dans ces départements, où le logement est relativement accessible et les réfugiés encore peu nombreux à s'installer, la multiplication des partenariats, tant dans le parc public que privé, et la sensibilisation des acteurs institutionnels et associatifs est essentielle pour lutter contre ces problèmes de concentration.

B. L'insertion professionnelle des réfugiés

1) Les contextes locaux

Malgré les contextes économiques variés de ces quatre départements, l'insertion professionnelle des réfugiés s'avère toujours problématique et le choix des activités envisageables, assez restreint. Dans un département comme la Haute-Marne, qui souffre d'un dépeuplement, dont l'industrie peine à se redynamiser et où les services sont insuffisamment développés, les difficultés d'accès à un emploi que rencontrent les réfugiés ne leur sont toutefois pas spécifiques. En revanche, les emplois publics dans les pôles urbains, qui pourraient constituer des opportunités intéressantes, restent inaccessibles aux personnes n'ayant pas la nationalité française. Les trois autres départements étudiés, situés dans des régions plus dynamiques, offrent des perspectives professionnelles certes plus favorables, mais celles-ci restent très liées à l'activité économique locale, dont les besoins en main-d'œuvre correspondent principalement à des emplois peu qualifiés dans les secteurs sous tension, comme le bâtiment, l'industrie agro-alimentaire ou les services à la personne. La plupart des réfugiés interrogés investissent effectivement des emplois dans ces domaines, souvent faute de trouver mieux, et ce dans le but de pouvoir retravailler le plus rapidement possible.

Dans l'ensemble, l'insertion professionnelle demeure soumise à la précarité et les voies d'accès à l'emploi sont plutôt limitées. Le recours important au travail intérimaire contribue toutefois à faciliter l'insertion sur le marché du travail et, pour certains, ces expériences débouchent sur un contrat plus stable. L'emploi saisonnier agricole recrute facilement, compte tenu des besoins locaux, y compris s'agissant des non francophones.

2) L'emploi des femmes

Soulignée à plusieurs reprises, la difficulté d'accès à l'emploi pour les femmes constitue un problème majeur. Même si certaines réfugiées décident, dans un premier temps, de ne pas se consacrer à leur insertion professionnelle, préférant s'occuper de leurs enfants, les femmes continuent à être plus touchées par le

chômage, surtout lorsqu'elles cumulent d'autres handicaps, comme la non maîtrise de la langue ou l'absence de permis de conduire. En Mayenne et en Maine-et-Loire, la disparition de nombreuses activités, traditionnellement occupées par des femmes, en particulier d'entreprises de tissage, a engendré des pertes d'emplois considérables. En Haute-Marne, la situation est critique, notamment en raison de la saturation de certains secteurs et du manque d'offres dans les domaines du tourisme ou de l'hôtellerie. Pour celles qui accèdent à un emploi, il faut souvent compter beaucoup plus longtemps que pour les hommes, les domaines d'activités étant plus restreints que pour ces derniers. Ceci rappelle l'importance d'offrir de nouvelles perspectives aux femmes dans ces départements, en diversifiant l'offre d'insertion et en insistant sur des facteurs connexes, tels que la mobilité.

3) La reconnaissance des qualifications

En règle générale, les réfugiés accèdent difficilement à un emploi à la hauteur de leurs qualifications. Il existe tout d'abord un manque de reconnaissance, commun à tous les réfugiés, des qualifications acquises dans leur pays d'origine. L'autre problème qui se pose est celui de l'inadéquation entre ces qualifications et les besoins du marché de l'emploi local. En effet, le phénomène de déclassement professionnel que subissent nombre de réfugiés est accentué dans un contexte où les besoins de main-d'œuvre correspondent à des postes peu qualifiés. Ces emplois, pour lesquels les exigences sont toujours plus fortes, ont l'avantage de permettre un accès plus rapide au marché du travail, comme cela a été remarqué en Mayenne. Cependant, à long terme, l'insertion professionnelle locale de personnes, dont le niveau d'études peut être élevé, a toutes les chances de générer des frustrations, d'autant que l'offre de formation ne porte, comme en Dordogne, que sur ce type de métiers sous tension. Se contenter d'emplois peu qualifiés ne représente pas une solution idéale et ne favorise pas l'intégration des réfugiés. En outre, les compétences et l'expérience ayant pu être acquises par les réfugiés sont autant d'atouts pour ces territoires, et peuvent participer au développement économique et à la création d'entreprises au niveau local.

4) La mobilité

La question de la mobilité se pose comme une véritable exigence dans les territoires à dominante rurale. Les emplois, en particulier dans les domaines industrielle et agricole, se situent hors des zones urbaines et nécessitent donc de pouvoir se déplacer. L'éloignement entre les lieux d'habitation et d'emploi et l'existence de zones rurales étendues ont pu être constatés dans chacun des départements. Les réfugiés sont souvent dépendants des transports publics qui se raréfient. Comme cela a été mentionné en Dordogne et en Maine-et-Loire, ceux-ci ne desservent pas toutes les zones et ne sont pas toujours en adéquation avec les horaires de travail. De plus, le recours à l'intérim amplifie la nécessité d'être mobile et disponible (Haute-Marne). La mobilité représente d'ailleurs un critère déterminant pour les employeurs - c'est le cas en Mayenne - et fait passer le statut de l'individu ou encore la maîtrise de la langue au second plan.

Faciliter l'accès au permis de conduire, spécialement pour les femmes (qui en sont plus souvent dépourvues que les hommes) s'avère essentiel, notamment par le biais d'aides comme il en existe à l'attention des jeunes ou par la mise en place d'outils d'initiation au code de la route, plus adaptés aux réfugiés, à l'instar de celui qui existe en Mayenne. Les actions en faveur de la mobilité doivent donc être poursuivies, renforcées là où elles sont insuffisantes, en particulier parce que leurs objectifs sont plus faciles et plus rapides à atteindre que le développement des infrastructures.

5) L'apprentissage de la langue

La langue constitue l'obstacle principal dans le parcours d'insertion professionnelle. Comme cela a pu être relevé, même les métiers nécessitant peu de qualifications deviennent de plus en plus spécialisés, et exigent donc une certaine maîtrise de la langue. En matière de formation linguistique, le CAI se met en place depuis peu dans les départements faisant l'objet de cette étude. Une période d'attente de plusieurs mois avant la signature du CAI a été déplorée, retardant ainsi le début de la formation FLE. Pour éviter de telles pertes de temps, certains organismes

acceptent toutefois d'intégrer les réfugiés en attente de convocation à leurs formations. Le dispositif instauré par l'Etat ne profite pas encore pleinement aux réfugiés et les acteurs associatifs, par exemple l'AHMI ou l'association Initiales en Haute-Marne et l'Apare ou l'atelier Plume en Dordogne, prennent souvent le relais pour compléter l'enseignement linguistique. L'action menée dans le cadre du CAI, parfois insuffisante ou inadaptée (problème de délai des convocations, prédominance de l'écrit, même enseignement pour des candidats dont les niveaux sont disparates, etc.) doit être renforcée. Il convient par ailleurs, de favoriser des actions s'adressant à différents types de primo-arrivants afin de permettre aux réfugiés de tisser des liens avec des personnes d'horizons différents. Un autre objectif constitue à promouvoir les formations combinant apprentissage de la langue et apprentissage professionnel pour rendre les réfugiés « opérationnels » rapidement. Etant donné l'importance de la maîtrise de la langue, il apparaît essentiel d'encourager la formation linguistique dès la demande d'asile, grâce à l'intervention de formateurs au sein des CADA, afin de déclencher plus aisément le processus d'insertion professionnelle une fois le statut de réfugié obtenu.

6) Les instruments institutionnels et associatifs

Des divergences existent entre ces quatre territoires en ce qui concerne les actions établies pour favoriser l'insertion de ce public sur le marché du travail. Le Maine-et-Loire et la Mayenne ont mis en place des dispositifs ou actions spécifiques aux réfugiés ou aux migrants. A l'inverse, la Dordogne et la Haute-Marne orientent ces publics vers les dispositifs de droit commun. Des actions variées résultent du cadre des dispositifs institutionnels, notamment des PDI (en Dordogne, en Haute-Marne et en Maine-et-Loire) ou du PLIE (En Mayenne) offrant des opportunités d'insertion intéressantes pour les réfugiés, même si elles ne leur sont pas spécifiques.

Le Maine-et-Loire se distingue par une profusion de dispositifs en matière d'insertion socioprofessionnelle, qu'il s'agisse d'outils généraux d'insertion ou de plans s'adressant à différents publics défavorisés (comme le PLIE, par exemple, présent pour chaque

grande ville du département), ou d'outils plus spécifiques tel le CERF de France terre d'asile. La multiplicité des acteurs concernés ne facilite d'ailleurs pas toujours les relations que ces derniers entretiennent. La Mayenne dispose également d'un réseau important d'acteurs, que ce soit au niveau de l'emploi ou de la formation, qui se complètent bien et dont certains mènent une réflexion approfondi sur les perspectives offertes au public étranger. Par ailleurs, l'action Passerelle vers le monde professionnel, qui allie FLE intensif et découverte du monde professionnel, relève également d'une prise en compte spécifique.

En Dordogne, les actions d'insertion par l'économie représentent une partie substantielle des actions financées par le département. Les ACI* pallient le manque de reconnaissance des qualifications des réfugiés, en proposant une formation pratique, et s'inscrivent dans le fonctionnement de l'économie locale : beaucoup de ces emplois aidés relèvent de l'agriculture, de l'industrie, de la santé et de l'aide à la personne. Enfin en Haute-Marne, où ils ne suscitent guère l'intérêt des acteurs institutionnels chargés de faciliter l'insertion professionnelle, les réfugiés sont plutôt orientés vers la formation professionnelle et linguistique. La mobilisation associative, notamment la collaboration des CADA avec Tremplin 52, mérite toutefois d'être soulignée.

En matière d'insertion professionnelle, la formation constitue souvent un préalable à la mise en emploi. Même si les acteurs sont nombreux, l'offre de formation est globalement limitée aux besoins du marché de l'emploi local, comme cela a été observé en Maine-et-Loire et en Mayenne. Les réfugiés installés en Dordogne peuvent accéder à des contrats de professionnalisation par le biais du GEIQ, mais ceux-ci concernent principalement le domaine du bâtiment. La situation du marché de l'emploi en Haute-Marne rend difficile l'insertion, même pour les réfugiés ayant suivi une, voire plusieurs formations professionnelles.

7) Le rôle des CADA

Les CADA, au travers de l'accompagnement et des partenariats qu'ils développent, viennent effectivement compléter des dispositifs ne prenant pas toujours en compte les réfugiés ou les plaçant

en situation de concurrence avec d'autres publics défavorisés plus nombreux. En Dordogne et en Haute-Marne, les partenariats entre le CADA et d'autres associations constituent les seules actions spécifiques ou adaptées auxquelles les réfugiés peuvent prétendre. En Mayenne, les démarches directes auprès des entreprises et le travail effectué avec certaines agences d'intérim permettent d'offrir des perspectives à plus long terme aux réfugiés. Les CADA de Maine-et-Loire travaillent en coopération avec le CERF et d'autres associations pour orienter les réfugiés.

Plus généralement, les CADA contribuent aussi à accroître la visibilité des réfugiés, en sensibilisant les acteurs institutionnels locaux. Soutenir leur action et renforcer leur fonction d'interface auprès du service public de l'emploi, en particulier de l'ANPE, s'avère primordial, notamment lorsque la mobilisation locale de ces derniers s'avère insuffisante. La présence d'une personne référente au sein de l'agence locale de Périgueux (Dordogne) facilite la transition des réfugiés vers d'autres dispositifs et a permis l'organisation de séances d'information concernant les démarches de recherche d'emploi et les secteurs recruteurs.

C. L'insertion sociale des réfugiés

La taille des villes de ces départements facilite la vie en société, et donc les contacts. Le cadre de vie est considéré comme rassurant et agréable par les réfugiés pour mener une vie de famille et ils y trouvent plus facilement leurs repères. La qualité de vie, la taille des logements et le prix des loyers sont souvent évoqués comme des avantages appréciables qui incitent les personnes à rester sur place, et ce même lorsque la situation de l'emploi est très défavorable.

L'insertion sociale peut aussi être considérée comme un outil favorisant l'insertion professionnelle. La pratique du bénévolat permet aux réfugiés de pratiquer la langue, d'acquérir de l'expérience et des savoirs et de multiplier les contacts avec la société d'accueil.

Le rôle des CADA dans le domaine socioculturel mérite également d'être souligné dans la mesure où les activités et les animations organisées visent à multiplier les liens avec les acteurs locaux. L'objectif étant d'aider les réfugiés à s'approprier leur ville et leur quartier et de les amener à se positionner comme résident plutôt que comme étranger.



LEXIQUE

Ce lexique vise à expliciter les sigles ou les termes qui, selon nous, ne l'auraient pas été suffisamment dans le texte. Concernant certaines définitions relatives à la question du logement voir : *FRANCE TERRE D'ASILE, Guide de l'accès au logement des réfugiés statutaires*, Les cahiers du social n° 12, octobre 2006, 168 p.

L'**accompagnement social lié au logement (ASLL)** est un suivi social pratiqué par des associations agréées pour des personnes défavorisées afin de les aider à accéder à un logement et à s'y maintenir.

L'**allocation de logement temporaire (ALT)** est une aide forfaitaire versée par l'Etat visant à couvrir les frais de loyer et de charge des associations qui mettent des logements à disposition de personnes défavorisées.

Les **ateliers chantiers d'insertion (ACI)** emploient des personnes en contrat aidé, pour favoriser leur accès direct à l'emploi. Ce sont des actions conventionnées, c'est-à-dire financées, par le Conseil général.

Les **ateliers de pédagogie personnalisée (APP)** assurent un accompagnement individualisé vers un projet d'entrée en formation qualifiante comme, par exemple, la préparation à un concours.

Les **associations intermédiaires** ont pour objet la mise à disposition de personnes exclues du marché du travail, qu'elles embauchent, auprès de particuliers ou d'entreprises pour des petits travaux.

Le **bail glissant** consiste à transmettre à des personnes défavorisées le bail conclu entre une association et un bailleur, au terme d'une période prédéfinie durant laquelle le ménage bénéficie d'un accompagnement social.

Le **bassin de vie** est, selon l'Insee, le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.

Les **centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes en recherche d'hébergement ou de logement, afin de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale. Pour cela, elles bénéficient d'aide éducative et d'activités d'insertion professionnelles.

Le **contrat d'insertion-revenu minimum d'insertion (CI-RMI)** est un dispositif garantissant un revenu minimum et permettant l'accès à des droits sociaux et à des prestations susceptibles d'aider à l'insertion socioprofessionnelle des personnes de plus de vingt-cinq ans, dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

Le **contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA)** vise à faciliter l'insertion professionnelle des allocataires du RMI, de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de l'allocation de parent isolé (API) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) en complétant le CI-RMI. La personne embauchée bénéficie en plus d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat de travail temporaire, à temps partiel (vingt heure minimum par semaine) ou à temps plein, d'une durée de six mois minimum ou de trois mois pour certains bénéficiaires renouvelable. Le CI-RMA peut également être conclu en contrat à durée indéterminée.

Les **entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** embauchent pendant plusieurs mois des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés particulières d'insertion, afin qu'elles effectuent des missions en entreprises. Les ETTI bénéficient d'aides de l'Etat et d'un conventionnement par l'ANPE.

Le **fonds de solidarité pour le logement (FSL)**, créé par l'article 6 de la loi du 31 mai 1990, est un dispositif caractérisé par l'octroi d'aides financières visant à favoriser l'accès au logement ou le maintien dans un logement des personnes en difficulté, dont les ressources ou les conditions d'existence sont inadaptées. Il permet d'apporter une aide modulable pour certaines dépenses comme

la caution, l'assurance habitation, le premier loyer et l'ouverture des compteurs ou pour régler des factures impayées. Les réfugiés statutaires peuvent recevoir, s'ils remplissent les conditions de ressources, des aides du FSL soit directement, soit par le biais des associations qui le prennent en charge et développent des actions pour favoriser leur accès à un logement autonome.

La **gestion locative adaptée** est un ensemble d'activités (accompagnement de proximité dans l'occupation d'un logement, lien avec les services sociaux...) visant à favoriser l'insertion des ménages et à sécuriser les propriétaires.

Le **groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification de la Dordogne (GEIQ)** regroupe des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes de recrutement, parient sur le potentiel des personnes éloignées de l'emploi. Le GEIQ met en place, pour ces salariés un peu spéciaux, un tutorat social et professionnel, ainsi qu'une individualisation des parcours de formation.

Les **logements HLM (habitation à loyer modéré)** sont des logements locatifs sociaux publics produits au moyen d'aides de l'Etat, dont l'accès, réglementé, dépend des ressources du ménage. Cette appellation est souvent appliquée par extension à l'ensemble des logements locatifs sociaux publics.

Les **logements conventionnés** sont des logements dont l'acquisition, la construction ou la réhabilitation a fait l'objet d'une convention entre l'Etat, ou l'Agence nationale de l'habitat, et l'organisme HLM ou le propriétaire privé. Il ouvre le droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement, dite APL, pour le locataire.

Les **logements-relais** hébergent temporairement les personnes, pour une durée prévue de six mois durant laquelle elles bénéficient d'un ASLL et d'un accompagnement pour favoriser leur insertion professionnelle.

Le **Pact Arim** est issu de la fusion entre les centres propagande et action contre le taudis (Pact), devenu en 1975 Protection Amélioration Conservation Transformation de l'habitat, et les associations de restauration immobilières (Arim). Le mouvement Pact

Arim opère autour de quatre missions principales : la production d'une offre de logements à loyer maîtrisés, l'adaptation de l'habitat existant aux besoins des usagers, la lutte contre le logement insalubre ou indécent, la mise en œuvre des dispositifs d'accès au logement des plus démunis et leur accompagnement.

Le **plan départemental d'accueil (PDA)** est mis en œuvre par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DASS). Il doit veiller à ce que les besoins des primo-arrivants en termes d'accueil soient pris en compte par les politiques de droit commun, mais aussi à mettre en place les actions spécifiques nécessaires. La synthèse des différents PDA dans une région permet l'élaboration du PRIPI.

Le **plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)** est établi par l'Etat et le département. Il vise à définir le cadre général des actions engagées localement en faveur du logement des personnes défavorisées.

Le **plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)** est un outil de lutte contre l'exclusion destiné à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Il prend place sur un territoire identifié, propose à un public cible un parcours individualisé d'insertion, met en réseau des opérateurs, centralise des financements en direction de l'insertion et les redistribue pour soutenir certaines actions.

Les **pôles de compétitivité** ont été lancés en 2004, dans le cadre d'une nouvelle politique industrielle, au premier rang de laquelle figure la capacité d'innovation. Un pôle associe, sur un territoire donné, entreprises, centres de recherche et organismes de formation.

Le **programme départemental d'insertion (PDI)**, mis en œuvre par le département, il recense les besoins de la population et l'offre locale d'insertion, mais planifie aussi les actions d'insertion correspondantes.

Le **programme régional d'insertion des populations immigrées (PRIPI)**, établi pour trois ans, récapitule les engagements régionaux de l'Etat pour l'intégration et la lutte contre les discriminations.

Son animation est assurée par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DASS).

Les **programmes sociaux thématiques (PST)** ont pour objet la réhabilitation de logements privés pour des personnes défavorisées. Ils résultent d'une convention entre l'Etat, l'Agence nationale de l'habitat et le département.

Le **schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion (SAHI)**, arrêté par l'Etat, il fixe, à l'échelle départementale, les objectifs à atteindre concernant les besoins en hébergement.

La **sous-location** permet à des personnes défavorisées de sous-louer un logement auprès d'une association qui le loue elle-même à un bailleur.

La **zone d'emploi** est, selon l'Insee, un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Les déplacements domicile-travail constituent la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage respecte nécessairement les limites régionales et le plus souvent les limites cantonales (et donc a fortiori départementales). Défini pour la France métropolitaine, il comporte actuellement trois cent quarante-huit zones.

Les **zones urbaines sensibles** sont des territoires infra-communaux identifiés comme prioritaires par la politique de la ville ; elles ont été instaurées par le pacte de relance pour la ville fin 1996.



BIBLIOGRAPHIE

- Anaem, *Etat du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés statutaires en 2006*, mai 2007, 26 p.
- ANAH-Délégation locale de la Mayenne, *Programme d'action pluriannuel 2003-2006*, 11 p.
- BRUNET R., « La France réinvestie par ses villes », *Mappemonde*, n° 63, 2001, 48 p.
- *Cahier de l'OPEQ*, n° 141, « *Tableau de bord de l'emploi 2007* », juin 2007, 168 p.
- CLAMEUR (Connaître les loyers et analyser les marchés sur les espaces urbains et ruraux), *Le top 840 de CLAMEUR 2007*, août 2007, 41 p.
- CLEMOT C., « Baisse confirmée du taux de chômage au 2^e trimestre 2007 », *Insee Pays de la Loire – informations statistiques*, N° 274. Septembre 2007, 4 p.
- Comité d'expansion économique du Maine et Loire, *Bilan économique et social 2006*, 38 p.
- Conseil économique et social régional Champagne-Ardenne, *Le logement social en Champagne-Ardenne - Quelles priorités ?*, novembre 2005, 145 p.
- Conseil général de Dordogne, *Plan logement Dordogne 2006-2011*, 117 p.
- Conseil général de Dordogne, *Programme départemental d'insertion-orientations départementales 2006-2008*, 11 juillet 2006, 66 p.
- Conseil général du Maine-et-Loire et Insee Pays de la Loire, *Atlas départemental de l'Anjou*, 2001, 30 p.
- Conseil général de la Mayenne, *Rapport d'activité 2006*, 68 p.

- *Convention cadre du Contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Chaumont 2007-2012*, 16 p.
- Cour des comptes, *L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration*, novembre 2004, 567 p.
- Ddass de Champagne-Ardenne et de la Marne, «Les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (enquête établissements sociaux 2004)», novembre 2007, Flashstat, n° 22, 4 p.
- Direction régionale de l'Aquitaine, «*Les conditions de logement des populations immigrées en Dordogne-diagnostic express*», septembre 2002, 28 p.
- Drass, *Données sur la précarité (observation sociale-précarité)*, septembre 2006, 81 p.
- Drtefp, «*Chiffres clefs de l'Aquitaine*», décembre 2006, 32 p.
- Espace économie emploi de Bergerac, *Observatoire économique sectoriel 2007*, 10 p.
- France terre d'asile, *Equipe RELOREF. Bilan triennal 2005-2007 Mayenne*, 3 p.
- France terre d'asile, *Guide de l'accès au logement des réfugiés statutaires*, Les cahiers du social, n° 12, 168 p.
- France terre d'asile, *Les droits des réfugiés. Guide pratique*, Les cahiers du social, n° 14, 154 p.
- France terre d'asile, *La lettre de l'observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires*, n° 5, 4 p.
- France terre d'asile, *La lettre de l'observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires*, n°7, 4 p.
- France terre d'asile, *La lettre de l'observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires*, n°17, 4 p.
- France terre d'asile, *La lettre de l'observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires*, n°21, 4 p.

- GALLAGUET F. et LEGER C., *Dynamiques migratoires des espaces ruraux : analyse comparative au niveau européen*, étude pour le CNASEA, 2007, 6 p.
- Haut Conseil à l'intégration, *Le logement des personnes immigrées*, Avis à Monsieur le Premier ministre, décembre 2007, 91 p.
- Haut Conseil à l'intégration, *Bilan de la politique d'intégration 2002-2005*, La Documentation française, 2006, 324 p.
- *Insee Aquitaine*, n°33-2, « La Dordogne : aperçu des principaux résultats du recensement de la population de 1999 », août 2000, 8 p.
- *Insee Aquitaine, Les dossiers*, n° 48, « Les populations immigrées en Aquitaine », janvier 2004, 32 p.
- *Insee Aquitaine*, n° 53, « Portrait économique des zones d'emploi », juin 2005, 17 p.
- *Insee Aquitaine*, n° 59, « L'année économique et sociale 2005 en Aquitaine », juin 2006, 34 p.
- *Insee Aquitaine, Les quatre pages*, n° 125, « Les immigrés en Aquitaine », 4 p.
- *Insee Aquitaine*, n° 154, « 5 % des emplois salariés générés par la fréquentation touristique », mai 2006, 4 p.
- *Insee Aquitaine*, n° 160, « Forêt-bois-papier, des emplois dans toute la région », novembre 2006, 4 p.
- *Insee, Atlas des populations immigrées en Champagne-Ardenne, 2005*, 56 p.
- *Insee Champagne-Ardenne, dossier*, n°19, Bilan économique 2004, « Démographie : stabilité des naissances et forte baisse des décès », juillet 2005, 3 p.
- *Insee Champagne-Ardenne, Flash Infos*, n° 9, « L'Aube gagne de la population, la Marne se maintient tandis que les Ardennes et la Haute-Marne perdent des habitants », janvier 2007. 3 p.

- *Insee Champagne-Ardenne, Flash*, n° 65, «Pays de Chaumont, relever le défi du vieillissement», juin 2006. 4 p.
- *Insee Champagne-Ardenne, Stat Info*, n° 2, «Le logement en Champagne-Ardenne», septembre 2002, 2 p.
- *Insee Champagne-Ardenne, Tableau de l'économie champardennaise 2007*, 223 p.
- *Insee Pays de la Loire, Dossier*, n° 21, « Observation sociale des territoires de la Mayenne », novembre 2006, 20 p.
- *Insee Pays de la Loire, Informations statistiques*, n° 243, «Zones urbaines sensibles : une population plus fragilisée», décembre 2006, 2 p.
- *Insee Pays de la Loire, Etudes*, n° 14, «La Mayenne, entre spécificités et contrastes», mars 2003, 4 p.
- *Insee Pays de la Loire, Etudes*, n° 32, «Renouveau de l'immigration », janvier 2005, 4 p.
- *Insee Pays de la Loire, Etudes*, n° 36, «La pauvreté dans les Pays de la Loire», juin 2005, 4 p.
- Insee Pays de la Loire, n° 52, «Pays de la Loire : une région française au plus fort taux d'emploi», janvier 2007, 4 p.
- Insee pays de la Loire, Informations statistiques, n° 265, «87 000 immigrés en Pays de la Loire en 2005», juillet 2007, 4 p.
- Insee Pays de la Loire, «Pauvreté et précarité dans les pays de la Loire», juin 2005, 64 p.
- *Insee Pays de la Loire, Synthèse départementale*, n° 24, «Maine-et-Loire : souffle de reprise en 2006», mai 2007, 1 p.
- Laval Agglomération, *Convention cadre du Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lavalloise*, 71 p.
- *Le Journal de la Haute-Marne*, «Dossier démographie», 19 juillet 2007.

- MARCHAIS J., *Le logement en Aquitaine*, Conseil économique et social régional d'Aquitaine, février 2006, 148 p.
- MONNOT Sylvain, « Pays de Chaumont : relever le défi du vieillissement », *INSEE Flash Champagne-Ardenne*, n° 65, juin 2006, 4 p.
- MORVAN Helouri, « 87 000 immigrés en Pays de la Loire en 2005 », *Informations statistiques Insee pays de la Loire*, n° 265, juillet 2007, 4 p.
- Ofpra, *Rapport d'activité 2006*, mars 2007, 71 p.
- PACT Habitat et Développement Aquitaine, *Les conditions de logement des populations immigrées en Dordogne-diagnostic express*, septembre 2002, 28 p.
- Préfecture de la Haute-Marne, *Rapport d'activité des services de l'Etat en 2006*, 29 p.
- Préfecture du Maine-et-Loire et DASS, *Plan départemental d'accueil des nouveaux arrivants 2005-2007*, 57 p.
- Préfecture de la Mayenne, *Projet d'action stratégique de l'Etat en Mayenne 2004-2006*, 69 p.
- Préfecture de région et Drass, *PRIPi de Champagne-Ardenne 2005-2007*, 123 p.
- Préfecture de région et Drass, *PRIPi des Pays de la Loire 2005-2007*, 208 p.
- « Rénovation urbaine, un premier pas capital », *Bulletin d'information des locataires*, n° 40, avril 2007, 2 p.
- RICHARD G. et MICHAUX P. A., « Dordogne : un département où l'éloignement aux équipements et aux services est important », *Insee Aquitaine*, n° 68, mars 1999, 8 p.
- UNPI, *Le livre blanc de la crise du logement. La résoudre en 15 ans*, septembre 2007, 24 p.
- *USH des Pays de la Loire (les notes)*, « La question du logement social en Pays de la Loire », mars 2004, 4 p.



France
Terre
d'Asile

www.france-terre-asile.org



Fonds européen pour les réfugiés

Bulletin d'adhésion

Bulletin d'abonnement 2008

Organisme :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone/ Fax : E-mail :

Je deviens adhérent de France terre d'asile et je verse :

- 50 € Membre actif
- 15 € Membre actif (tarif chômeurs/ étudiants)
- 150 € Membre bienfaiteur

Je deviens adhérent et je m'abonne aux publications

- 65 € Abonnement et adhésion à l'association
- 20 € Abonnement et adhésion
(tarif chômeurs/ étudiants)

Je m'abonne aux publications de France terre d'asile

- 50 € Abonnement
- 15 € Abonnement *(tarif chômeurs/ étudiants)*

Je soutiens l'action de France terre d'asile et je fais don de€

Je règle la somme totale de €

- Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de France terre d'asile
- Par virement sur le compte FTDA : La Poste - 30041 00001 1069564A02021

Date :

Signature :

Merci de nous retourner ce bulletin complété, accompagné de votre règlement à :

FRANCE TERRE D'ASILE - SECRETARIAT GENERAL
24 RUE MARC SEGUIN - 75018 PARIS

Collection Les cahiers du social : les numéros encore disponibles



Cahier du social n° 14, « Les droits des réfugiés », novembre 2007

Le guide des droits des réfugiés propose un panorama des droits des réfugiés statutaires et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Construit autour de trois thèmes (les droits civils, les prestations sociales, l'emploi et la formation), il apporte les informations nécessaires sur les conditions d'ouverture des droits au cours du parcours d'intégration. Il s'adresse aux réfugiés statutaires et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire ainsi qu'à toute personne susceptible de les accompagner.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 15, « Vivre ici et faire vivre là-bas : dépenses et transferts d'argent chez les réfugiés, le cas des Congolais », décembre 2007

Cette enquête de l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires s'intéresse au budget de trente réfugiés originaires de RDC, aux dépenses qu'ils effectuent en France et aux sommes qu'ils transfèrent dans leur pays d'origine. Les réfugiés sont confrontés à une double contrainte : subvenir à leurs besoins en France et soutenir les membres de leur famille en RDC.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 16, « Guide juridique de prise en charge des mineurs isolés étrangers et demandeurs d'asile », février 2008, 3^e édition

Dans un contexte administratif et juridique complexe et changeant, cet ouvrage constitue un outil technique destiné aux acteurs associatifs et aux personnels des services sociaux confrontés aux difficultés de la prise en charge des mineurs isolés étrangers. Ce guide, préfacé par Dominique Versini, Défenseuse des enfants, est le fruit de 10 années d'expérience de France terre d'asile dans l'accueil, l'accompagnement juridique, administratif et socio-éducatif des mineurs isolés étrangers et demandeurs d'asile.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 17, « Guide pratique de l'aide aux dossiers de demande d'asile », avril 2008, 3^e édition

Ce guide décrit en détail la procédure de demande d'asile, les critères de reconnaissance d'une protection et la méthodologie à suivre pour toute personne chargée d'aider le demandeur d'asile dans la rédaction et la constitution des dossiers à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides et à la Cour nationale du droit d'asile. Cette nouvelle édition présente également la jurisprudence de la Cnda concernant la loi de 2003 et des informations sur les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus



Cahier du social n° 18, « La protection subsidiaire en Europe : une mosaïque de droits », septembre 2008

La directive qualification, adoptée en 2004, a tenté d'harmoniser les pratiques nationales divergentes en instaurant la protection subsidiaire au niveau européen. La directive laisse toutefois aux Etats membres une importante marge de manœuvre quant au contenu du statut des bénéficiaires de la protection subsidiaire, qui demeure moins favorable sur le statut de réfugié. Cette étude de l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires s'intéresse aux droits des bénéficiaires de la protection subsidiaire en Allemagne, en Belgique, en France, en Hongrie et en Suède. Elle offre un éclairage sur la situation de ces personnes au moment où l'Union européenne entend mettre en place un régime d'asile européen commun.

1 exemplaire 7 € ; 5 exemplaires 30 € ; 10 exemplaires 55 € - Frais de port inclus

Pour commander :

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal Ville..... Tél.....

Je souhaite commander les numéros suivants des *Cahiers du social*.....

Je règle la somme de €

Par chèque postal ou bancaire à l'ordre de *France terre d'asile*

Par prélèvement sur mon compte

Par virement sur le compte FTDA : Crédit Mutuel - 10278 06039 00062157341 79

Date : Signature :

Membres du Conseil d'administration

Alain AUZAS, Jean-Pierre BAYOUMEU, Jacqueline BENASSAYAG, Stéphane BONIFASSI, Jacqueline COSTA-LASCOUX, Georges DAGHER, Paulette DECRAENE, Patrick DENELE, François-Xavier DESJARDINS, Patrice FINEL, Jean-Michel GALABERT, Dominique GAUTHIER-ELIGOULACHVILI, Claude LEBLANC, Jean-Pierre LEBONHOMME, Luc MAINGUY, Alain MICHEAU, Michèle PAUCO-BALDELLI, Serge PORTELLI, Nicole QUESTIAUX, Michel RAIMBAUD, Jacques RIBS, Patrick RIVIERE, Jean-Claude ROUTIER, Frédéric TIBERGHEN, Philippe WAQUET, Catherine WIHTOL de WENDEN, Iradj ZIAI.

Président : Jacques RIBS

Secrétaire générale : Paulette DECRAENE

Trésorier : Patrick RIVIERE

Directeur général : Pierre HENRY

France terre d'asile

Maquette : Roland RIOU
Impression : STEDI MEDIA



Siège social
24, rue Marc Seguin
75 018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
Fax : 01 53 04 02 40

e-mail : infos@france-terre-asile.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Prix des droits de l'homme de la République française, 1989
Grande cause nationale fraternité 2004
Reconnue de bienfaisance par arrêté préfectoral du 23 février 2005

7 euros